

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

Analyse de la politique étrangère iranienne et saoudienne à travers le prisme religieux dans le cadre du soulèvement bahreïni.

Travail réalisé par

Jean-Grégoire Tylleman

LSPRI2900C – Mémoire - 3ème partie

Promoteur - Lecteur

Vincent Legrand – Amine Aït Chaalal

Année académique 2017-2018

Master en sciences politiques, orientation relations internationales, à finalité spécialisée

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Remerciements.

Je remercie les personnes qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire.

Je pense tout d'abord à Monsieur Vincent Legrand, professeur à l'université catholique de Louvain, mon promoteur. Tout au long de ce travail, il m'a guidé et m'a aidé à trouver des solutions pour avancer.

Je remercie également Monsieur Vincent Eiffling, chercheur à l'université catholique de Louvain, qui a accepté de me recevoir et m'a fourni un corpus de sources essentielles et indispensables à la réalisation de ce mémoire.

Enfin, je remercie Madame Anne Defèche pour son aimable relecture et sa vérification de l'orthographe.

Table des matières.

| | |
|---|----|
| Introduction | 7 |
| Chapitre 1. Islam et relations internationales : présentation, implications concrètes et définition des termes clés..... | 9 |
| 1.1 Présentation des principales notions théoriques et des doctrines religieuses chiites et sunnites..... | 10 |
| 1.1.1 Définition des termes clés..... | 10 |
| 1.1.2 Présentation des doctrines religieuses islamiques chiites et sunnites. . | 12 |
| 1.2 Le retour du fait religieux dans les relations internationales..... | 18 |
| 1.2.1 Religions et relations internationales dans une perspective historique..... | 19 |
| 1.2.2 Religion et politique étrangère : les cas de l’Iran et de l’Arabie Saoudite. | 22 |
| 1.3 La rivalité Iran - Arabie Saoudite et le soulèvement Bahreïni. | 24 |
| 1.3.1 Iran et Arabie Saoudite : une rivalité historique. | 24 |
| 1.3.2 Cas d’étude : le soulèvement bahreïni. | 27 |
| Chapitre 2. Cadre théorique et hypothèses de recherche..... | 29 |
| 2.1 Cadre théorique. | 29 |
| 2.2 Hypothèses et question de recherche..... | 31 |
| 2.2.1 Hypothèses de recherche non-retenues..... | 31 |
| 2.2.2 Question de recherche et hypothèses retenues..... | 34 |
| Chapitre 3. H1 : influence du religieux dans les rôles joués par l’Iran et l’Arabie Saoudite..... | 37 |
| 3.1 Présentation du cadre théorique mobilisé et des politiques étrangères iraniennes et saoudiennes..... | 38 |
| 3.1.1 Cadre théorique mobilisé : la théorie du rôle dans les relations internationales..... | 38 |
| 3.1.2 Les politiques étrangères iraniennes et saoudiennes..... | 42 |
| 3.2 Religion et rôle : application de la théorie d’Holsti. | 47 |

| | |
|--|-----------|
| 3.2.1 Le solide leader sunnite : l'Arabie Saoudite..... | 47 |
| 3.2.2 Le fier challenger chiite : l'Iran vis-à-vis du Bahreïn..... | 50 |
| 3.3 Limites de la méthode et conclusion. | 54 |
| Chapitre 4. H2 : influence du religieux sur les décideurs dans l'élaboration des politiques étrangères..... | 59 |
| 4.1 Présentation du cadre théorique : l'approche cognitive au sein de l'APE. | 60 |
| 4.2 L'influence du religieux dans la cognition des décideurs : analyse au niveau individuel et du groupe..... | 62 |
| 4.2.1 Présentation des décideurs politiques et de leur <i>inner circle</i> | 63 |
| 4.2.2 La place du religieux dans la prise de décision des décideurs saoudiens et iraniens..... | 70 |
| 4.2.2.1 Analyse au niveau de l'individu à travers le code opérationnel des dirigeants..... | 71 |
| 4.2.2.2 Analyse au niveau du groupe : l'impact du groupe de pairs et de la croyance de référence..... | 78 |
| 4.3 Limites de la méthode et conclusion. | 82 |
| Conclusion..... | 85 |
| Bibliographie. | 89 |

Introduction.

Au rythme d'une actualité dominée par la lutte internationale menée contre l'« État islamique » ou encore par les attentats perpétrés au nom d'une croyance, le XXI^{ème} siècle semble être toujours empreint d'une forte dimension religieuse. Si un tel constat ne se caractérise pas par un regain d'importance du fait religieux au sein de nombreuses sociétés occidentales sécularisées, la réalité est néanmoins tout autre dans certains pays du Moyen-Orient où religion et politique s'avèrent parfois intimement liées.

Ce mémoire ayant pour ambition de déterminer si la religion peut avoir un quelconque poids en politique, son objectif est d'établir si deux courants d'une même religion (l'islam) ont une influence différente sur l'élaboration de la politique étrangère des deux principales puissances du Moyen-Orient. Ainsi, l'étude réalisée concerne d'une part l'Iran, pays majoritairement chiite et, d'autre part, l'Arabie Saoudite, majoritairement sunnite. Elle a également pour cadre la vague de contestations populaires ayant secoué de nombreux pays du monde arabe à partir de janvier 2011. Plus précisément, nous entendons étudier ce sujet à la lumière d'un des conflits constitutifs de ce « Printemps arabe » : le soulèvement bahreïni.

La délimitation spatio-temporelle du sujet est dès lors la suivante : notre étude concerne l'Arabie Saoudite, l'Iran et le Bahreïn pour le cadre spatial ; le cadre temporel de l'étude, lui, englobe les quelque quatre semaines du soulèvement (du 14 février au 18 mars 2011).

Après avoir, dans un premier temps, présenté plus en détail les courants religieux considérés (leur origine, leurs répartitions géographique et démographique, etc.), le premier chapitre de ce mémoire présente dans un second temps les évènements ayant secoué le Bahreïn et illustrant la rivalité entre les deux puissances régionales. Soulignant également le lien entre le politique et le religieux, une question de recherche est alors formulée avant d'être affinée au terme du deuxième chapitre : *comment les courants religieux chiite et sunnite exercent-ils une influence distincte sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne développée dans le cadre du soulèvement bahreïni, du 14 février au 18 mars 2011 ?*

Afin de répondre à la question de recherche présentée ci-dessus, deux hypothèses sont mobilisées dans ce mémoire. La première porte sur l'impact des courants religieux sur la vision des dirigeants quant aux rôles nationaux assumés par leur pays respectif (H1) et la seconde sur l'influence exercée par l'éducation religieuse dans la cognition des leaders politiques et de leur entourage (H2).

Au cours de la réalisation de ce travail de recherche, une difficulté méthodologique a été principalement rencontrée.

De par sa nature même, ce mémoire présente une très forte dimension « abstraite ». En effet, si un sujet tel que l'influence de la religion sur la prise de décision de décideurs politiques est sans conteste digne d'intérêt, il nous est très difficile de rendre de telles notions observables au point de pouvoir les étudier empiriquement, selon les règles de tout bon travail de recherche. Ainsi, à de nombreuses reprises, nous avons été confronté à l'impossibilité de trouver des données empiriques tangibles et susceptibles de prouver les idées et intuitions qui nous ont guidé tout au long de ce mémoire, en commençant par nos hypothèses de recherche. N'étant pas en mesure d'offrir des éléments concrets afin d'étayer nos propos, le résultat est l'utilisation récurrente du conditionnel dans la formulation de nos observations et de nos conclusions, ces dernières n'étant au final que des intuitions semblant tantôt pertinentes, tantôt erronées à la lumière des données récoltées.

Ce travail se divise en quatre chapitres principaux. Le premier chapitre présente tout d'abord les courants religieux sunnite et chiite avant d'offrir une vue des liens existant entre la politique étrangère de l'Iran et de l'Arabie saoudite et la religion islamique. Ce premier chapitre se conclut ensuite par un bref aperçu des événements ayant secoué le Bahreïn et souligne l'implication des deux puissances régionales au sein de cette crise. Le deuxième chapitre présente par après la question de recherche affinée ainsi que les hypothèses explorées (H1 et H2). Enfin, les troisième et quatrième chapitres développent quant à eux ces deux hypothèses de travail avant qu'une conclusion ne résume les principaux enseignements de la recherche et ne présente une série de piste pertinentes afin d'approfondir une éventuelle recherche future.

Chapitre 1. Islam et relations internationales : présentation, implications concrètes et définition des termes clés.

L'objectif de ce premier chapitre est de proposer une présentation générale mais néanmoins contextualisée¹ de la religion islamique et, *de facto*, des deux doctrines religieuses qui nous occupent ainsi que des évènements conflictuels ayant secoué le Bahreïn. En outre, afin d'introduire au mieux cette religion et son impact dans le monde politique actuel, il semble également indispensable d'aborder un sujet alimentant aujourd'hui la littérature scientifique en la matière : le retour du fait religieux dans les relations internationales.

Dans un premier temps (1.1), une définition des concepts principaux du présent mémoire est proposée. Cette première partie a ainsi pour but d'offrir une compréhension la plus précise possible de termes tels que « politique étrangère » ou encore « influence ». De plus, c'est également dans ce premier point que les branches chiite et sunnite de l'islam sont présentées. Nous précisons néanmoins qu'étant donné la grande complexité de la religion islamique, surtout concernant les multiples ramifications et sectes au sein même de ces deux doctrines, notre portrait de cette religion est volontairement empreint de généralité, ce mémoire n'ayant pas pour objectif de fournir une présentation complète de l'islam. Nous nous contentons ainsi de présenter les origines historiques du schisme entre ces deux doctrines, ainsi que tous les éléments nous semblant pertinents dans le cadre de notre recherche et n'aborderons délibérément pas la troisième « branche » de l'islam, le kharijisme. Ensuite, dans sa deuxième partie (1.2), ce chapitre s'intéresse à ce que d'aucuns qualifient de « retour du fait religieux dans les relations internationales » ainsi qu'aux conséquences sur ces dernières. Enfin, les problématiques de la rivalité entre l'Arabie Saoudite et l'Iran ainsi que du conflit bahreïni et des politiques étrangères iraniennes et saoudiennes développées dans ce cadre clôturent ce premier chapitre (1.3). Une première question de recherche temporaire et expressément large y est également formulée avant d'être complétée au terme du prochain chapitre.

¹ Dans le cadre des trois pays qui nous intéressent (Iran, Arabie Saoudite et Bahreïn).

1.1 Présentation des principales notions théoriques et des doctrines religieuses chiite et sunnite.

1.1.1 Définition des termes clés.

Bien qu'ils ne semblent de prime abord pas prêter à confusion, certains concepts centraux de ce mémoire nécessitent néanmoins d'être présentés avec précision, afin d'éviter l'écueil d'une mauvaise compréhension des notions théoriques abordées dans ce travail. Dans la mesure où notre recherche porte sur l'analyse des politiques étrangères iranienne et saoudienne et sur une éventuelle influence du religieux sur l'élaboration de celles-ci, deux concepts en particulier sont ici définis : ceux de « politique étrangère » et d'« influence ».

Tout d'abord, la notion de « politique étrangère » est aujourd'hui très largement mobilisée au sein de la littérature scientifique dans le domaine des relations internationales, dont on peut dire qu'elle est l'un des concepts centraux. L'analyse de la politique étrangère, ou APE, continue en effet à exercer un formidable attrait chez bon nombre de chercheurs, voire d'étudiants et ce malgré la complexité des modèles théoriques de l'APE². Néanmoins, malgré ce vif intérêt, il n'existe aucune définition consensuelle de ce que constitue au juste la politique étrangère, la question ne faisant pas débat selon J-F Morin³.

Soucieux d'éclairer ce point à travers une définition particulièrement large, Jean-Frédéric Morin souligne cependant dans son ouvrage que les politiques étrangères peuvent être comprises comme « les actions ou les règles gouvernant les actions d'une autorité politique indépendante déployée dans l'environnement international. »⁴ Cette description correspondant parfaitement à l'esprit de ce travail de recherche, nous nous y référons lorsque nous évoquons la notion de « politique étrangère.

Ensuite, le terme « influence » (l'autre concept clé du présent mémoire) mérite sans doute encore davantage que celui de « politique étrangère » d'être éclairci au vu

² Jean-Frédéric MORIN, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Paris : Armand Colin, Coll. U Sciences politiques, 2013, p.11.

³ Idem, p.12.

⁴ Idem, p.13.

de sa nature très abstraite. En effet, comment peut-on concrètement représenter l' « influence » ?

Nous comprenons ici cette notion grâce à l'éclairage que nous offre Robert Dahl à ce sujet dans son ouvrage « Who governs ? Democracy and power in an American city »⁵. Cherchant à définir la notion de « pouvoir » à travers sa désormais célèbre interrogation « Who governs ? », Dahl définit l'influence de la manière suivante :

« A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action Y que celui-ci n'aurait pas effectué autrement. »⁶

Ainsi, dans le cadre de notre recherche, les doctrines religieuses chiite et sunnite ont une influence sur l'élaboration des politiques étrangères iranienne et saoudienne, notamment au travers des acteurs politiques dans la mesure où celles-ci incitent directement les autorités politiques indépendantes (pour reprendre ici les termes de la définition de Morin) de ces pays à développer des politiques étrangères distinctes vis-à-vis de leur environnement international et, *a fortiori*, par rapport au conflit bahreïni.

Les définitions de ces deux termes clés sont synthétisées au sein du tableau suivant (tableau n°1).

Tableau n°1 : tableau récapitulatif des termes clés.⁷

| Termes clés | Définitions |
|-------------------------|--|
| « Politique étrangère » | « (...) Actions ou les règles gouvernant les actions d'une autorité politique indépendante déployée dans l'environnement international. » ⁸ |
| « Influence » | « A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action Y que celui-ci n'aurait pas effectuée autrement. » ⁹ |

⁵ Robert DAHL, *Who governs? Democracy in an American city*, New Haven: Yale University Press, 1961, 384 p.

⁶ Idem.

⁷ Tableau élaboré par l'auteur.

⁸ Jean-Frédéric MORIN, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Paris : Armand Colin, Coll. U Sciences politiques, 2013, p.12

⁹ Robert DAHL, *Who governs ? Democracy in an American city*, New Haven: Yale University Press, 1961, 384 p.

1.1.2 Présentation des doctrines religieuses islamiques chiite et sunnite.

Fort de ses quelque 1.4 milliard de fidèles musulmans, l'Islam (littéralement « abandon à Dieu ») est aujourd'hui la deuxième religion la plus répandue au monde, derrière le christianisme (2.2 milliards de chrétiens) et devant l'hindouisme (900 millions de fidèles)¹⁰. Ainsi, est musulman celui qui reconnaît en Mohamed le prophète du Dieu unique, Allah, dont les enseignements ont été transmis par le Coran, livre sacré considéré comme une révélation de Dieu visant à corriger les déformations judaïques et chrétiennes de l'héritage abrahamique¹¹. Dans son ouvrage « Géopolitique des religions », Didier Giorgini souligne également que l'islam naît avec l'Hégire, c'est-à-dire l'exil entrepris par Mohamed à Médine en 622 et d'où il revient dix ans plus tard, instituant ainsi le culte d'Allah, d'abord à La Mecque et ensuite au sein des territoires conquis au cours des VIIe et VIIIe siècles par Mohamed et ses successeurs, les califes¹².

Conquêtes militaires et influence culturelle permettent ainsi à l'islam de se répandre bien au-delà de la région. Ainsi, aujourd'hui, l'islam représente près de 24.1% de la population mondiale¹³, répartis essentiellement aux Proche- et Moyen-Orient, en Afrique du nord ainsi qu'en Asie du sud-est. La figure suivante présente les dix principaux pays comportant le taux le plus élevé de population musulmane (tableau n° 2).

¹⁰ Didier GIORGINI, *Géopolitique des religions*, Paris : Presse Universitaire de France, 2016, pp.18, 26 et 39.

¹¹ Idem, p.40.

¹² Idem, p.41.

¹³ *The Changing Global Religious Landscape*, Washington DC : Pew Research Center, 05/04/2017, <http://www.pewforum.org/2017/04/05/the-changing-global-religious-landscape/>, 26/07/2017, 26/07/2017.

Tableau n° 2 : les 10 pays comptant le plus de musulmans¹⁴.

| Pays | Nombre de musulmans (en millions) | Pourcentage de musulmans par rapport à la population totale du pays. |
|-------------------|--------------------------------------|---|
| Indonésie | 204 | 88% |
| Pakistan | 180 | 97% |
| Inde | 178 | 20% |
| Bangladesh | 146 | 90% |
| Nigéria | 75 | 50% |
| Iran | 75 | 99% |
| Turquie | 75 | 99% |
| Egypte | 70 | 93% |
| Algérie | 37 | 99% |
| Soudan | 34 | 97% |

Malgré une base commune à l'ensemble de la communauté des croyants (l'« oumma »), des divisions existent. Ces dernières apparaissent très tôt et sont la conséquence de multiples schismes religieux, issus de questions d'autorité politique et religieuse au sein de l'oumma, répartie aujourd'hui entre deux branches majeures de l'islam se distinguant essentiellement par leurs doctrines spirituelles distinctes : l'islam sunnite et l'islam chiite¹⁵.

D'une part, avec ses 1.1 milliard de fidèles (soit 85% des croyants), le sunnisme est l'islam majoritairement pratiqué dans le monde musulman. Comme le précédent paragraphe le souligne, cette doctrine principale est issue d'un conflit d'autorité au moment de la succession de Mohamed. Ainsi, contrairement à leurs homologues chiites, les sunnites estiment que la fonction de calife revient, à la mort de Mohamed, à Abu Bakr, auquel succèdent Omar, Othman et ensuite Ali, 4^e calife ainsi que gendre et cousin de Mahomet¹⁶. Un schisme s'instaure alors, à partir de cette quatrième succession.

¹⁴ D'après Didier GIORGINI, *Géopolitique des religions*, Paris : Presse Universitaire de France, 2016, p.39.

¹⁵ Idem, p.42.

¹⁶ Idem.

Le sunnisme est aujourd'hui caractérisé essentiellement par la coexistence de quatre écoles d'interprétation du Coran, proposant des manières différentes de comprendre une même norme. On trouve en effet les écoles hanafite, malékite, chaféite et hanbalite, respectivement présentes en Turquie et en Asie ; au Maghreb, en Afrique de l'Ouest et dans certains pays du Golfe ; en Egypte, au Yémen ainsi qu'en Asie du Sud-Est et, finalement, dans la péninsule Arabique¹⁷. Cette dernière école est donc celle présente en Arabie Saoudite, où elle sert de fondement au wahhabisme, principal mouvement islamique du pays depuis le XVIIIe siècle et qui prône « un retour aux pratiques en vigueur dans la communauté musulmane du prophète Mahomet et de ses premiers successeurs ou califes »¹⁸.

Le sunnisme pratiqué en Arabie Saoudite est donc axé sur le respect complet des prescriptions coraniques, indépendamment du contexte social ou culturel. Cette approche littéraliste présente dans le pays sert ainsi de cadre idéologique aux mouvements dits « salafistes » (du terme « salaf », « ancêtre »), louant un retour aux pratiques originelles des premiers temps de l'islam¹⁹.

D'une manière plus générale, le sunnisme se distingue par sa conception des écrits religieux, considérant en effet que tout a été écrit, y compris la jurisprudence (le « fiqh »), l'interprétation et les ajouts de la sagesse de Mohamed (les « hadiths »)²⁰. Il en résulte ainsi une importance toute particulière accordée au droit islamique fondé sur la « charia », c'est-à-dire l'ensemble des normes, tant juridiques que sociales et culturelles, à appliquer afin d'être en conformité avec la Révélation²¹. Dès lors, tout est clos après celle-ci et nul ne doit plus « créer le mythe »²². En outre, le sunnisme dans ses formes les plus radicales (wahabite et hanbalite) ne reconnaît par la martyrologie et n'engendre ainsi ni mouvement extatique visible, ni communion extériorisée avec Dieu. En conséquence, ce mouvement tend à rejeter le culte des saints, les fidèles inspirés ainsi que les contemplatifs²³.

¹⁷ Ibidem, pp.42-43.

¹⁸ Eugene ROGAN, *The Arabs: A History*, New York: Basic Books, 2011, pp.54-55.

¹⁹ Didier GIORGINI, *op.cit.*, p.43.

²⁰ Jacques RIFFLET, *L'Islam dans tous ses Etats*, Wavre : éditions mols, 2014, p.81.

²¹ Didier GIORGINI, *op.cit.*, p.41.

²² Jacques RIFFLET, *op.cit.*, p.84.

²³ Idem, p.83.

Enfin, en raison du caractère immuable de la religion, l'orthodoxie sunnite considère les califes uniquement comme les gardiens de la perpétuation intacte du texte et le guide du temporel²⁴. Ainsi, le calife, fort de sa connaissance parfaite du Coran et de son éducation, est celui qui est jugé le plus digne, la « dynastie » n'étant normalement, dans une vision idéale, qu'un vivier collectif où l'on choisit le plus méritant. Dès lors, quiconque ayant une éducation ainsi qu'une connaissance suffisante du Livre saint peut officier dans une mosquée, ne fût-ce que pendant quelques jours²⁵. En ce sens, le sunnisme se distingue grandement de l'islam chiite et de sa hiérarchie cléricale.

D'autre part, le chiisme compte entre 200 et 250 millions de fidèles, ce qui représente environ 10 à 15 % de la population musulmane, et est divisé en deux branches principales : le chiisme duodécimain, majoritairement présent en Iran et le chiisme ismaélien, que nous ne faisons ici que mentionner.

Contrairement à leurs homologues sunnites, les musulmans chiites ne reconnaissent comme successeur légitime de Mohamed qu'Ali, pour rappel 4^e calife et gendre du prophète, qui n'eut que des filles. Ainsi, le terme même de « chiite » dérive du mot « shi'a », ce qui signifie « partisans »²⁶. En outre, ce conflit d'autorité au sein de l'islam est également à l'origine de la principale pierre d'achoppement entre sunnites et chiites : le décès, voire l'assassinat selon la vision chiite, de l'imam al-Hussein en 680 lors de la bataille de Kerbala. Cet évènement tragique reste en effet aujourd'hui l'un des faits les plus traumatisants dans la psyché chiite et continue ainsi à alimenter « l'antagonisme meurtrier qui régit les rapports entre les mouvances sunnite et chiite. »²⁷ De plus, cet épisode douloureux amène très rapidement les partisans chiites à développer un rapport très spécifique à la notion de martyr (surtout au sein du chiisme duodécimain, très présent en Iran), au contraire des sunnites²⁸. Le culte organisé du martyr d'Hussein, faisant l'apologie de la souffrance, explique ainsi l'existence de rituels rigoristes propres au chiisme²⁹.

²⁴ Ibidem, p.84.

²⁵ Idem.

²⁶ Didier GIORGINI, *op.cit.*, p.43.

²⁷ Jacques RIFFLET, *op.cit.*, p.81.

²⁸ Didier GIORGINI, *op.cit.*, p.44.

²⁹ Jacques RIFFLET, *op.cit.*, p.83.

Par la suite, de nombreuses autres divergences apparaissent entre les deux doctrines, notamment dans les croyances et les pratiques. Ainsi, par exemple, on trouve dans le chiisme non pas des califes mais des imams (ayatollahs et mollahs, mandataires héréditaires « surhumains » du Divin), terme dont la signification diffère donc par rapport au mot sunnite (simple officiant de la prière)³⁰. En outre, la succession des imams fait aussi l'objet de différences entre ces deux branches. Ainsi, là où l'islam sunnite ne reconnaît pas l'existence d'un quelconque clergé, chacun pouvant officier au sein d'une mosquée pour peu qu'il n'interprète pas erronément les Saintes Écritures, les partisans chiites considèrent pour leur part que l'interprétation du Coran doit être non seulement littérale mais également spiritualiste, la Révélation étant encore vivante³¹. En effet, le sens du texte est partiellement caché, nécessitant ainsi une compréhension mystique que seuls les membres du clergé, détenteurs du savoir et considérés comme les descendants du Prophète pour les membres les plus éminents, ont la capacité de fournir³². Enfin, certains interdits sont relativisés. Par exemple, la représentation de la figure humaine n'est proscrite que pour la personne de Mohamed³³.

Toutes ces divergences expliquent ainsi les raisons de l'opposition millénaire entre chiites et sunnites, les premiers estimant que les sunnites sont responsables des décès d'Ali et d'Hussein et qu'ils ont trahi la parole de Mohamed. Même si les raisons de l'antagonisme entre Iraniens et Saoudiens ne sont pas que religieuses, Jacques Rifflet souligne néanmoins à cet égard que « la hargne chiite, alimentée à leurs yeux par l'escroquerie de la rédaction du Coran, par le massacre des Alides, par l'orientation erronée de la Sunna, par les défaites face à Saladin et aux Turcs, est sans fond. Elle est aussi vive en ce début du IIIe millénaire qu'au début de l'islam. »³⁴

Concernant plus spécifiquement le chiisme duodécimain (pour rappel, majoritaire en Iran), celui-ci se distingue essentiellement par sa conception particulière de la succession d'Ali, dont la jurisprudence est infaillible. Ainsi, le douzième³⁵ successeur de ce dernier, l'imam Mohammad al-Mountazar

³⁰ Ibidem, p.73.

³¹ Idem, p.81.

³² Didier GIORGINI, *op.cit.*, pp.43-44.

³³ Idem, p.44.

³⁴ Jacques RIFFLET, *op.cit.*, pp.84-85.

³⁵ D'où le terme « duodécimain ».

(al-Mahdi), est « occulté » et devient l'imam caché dès l'enfance, en 874³⁶ ³⁷. De plus, la figure de l'imam Hussein, mort en martyr à la bataille de Kerbala en 680, est particulièrement honorée³⁸.

Notons enfin que, bien que se distinguant sur de nombreux points, chiites et sunnites partagent cinq croyances fondamentales³⁹ : le *Shahada* (la profession de foi dans l'unicité d'*Allah* ainsi que dans la qualité de Mohamed en tant que prophète) (1) ; le *Salat* (la prière) (2) ; le *Zakat* (le don de l'aumône aux pauvres, à hauteur de 2.5% annuels des atouts pour chaque adulte) (3) ; le *Hajj* (le pèlerinage à La Mecque, à effectuer au moins une fois dans sa vie pour peu d'en avoir les moyens, tant physiques que financiers) (4) et, enfin, le *Sawm* (le jeûne du Ramadan) (5).

En conclusion de cette partie consacrée à la présentation des islams sunnite et chiite, le tableau n° 3 ci-dessous résume les principales caractéristiques abordées.

³⁶ Didier GIORGINI, *op.cit.*, p.44.

³⁷ Jacques RIFFLET, *op.cit.*, p.80.

³⁸ Didier GIORGINI, *op.cit.*, p.44.

³⁹ Jeffrey HAYNES, *An introduction to International Relation and Religion*, Harlow : Longman, 2007, p.22.

Tableau n° 3 : tableau comparatif des doctrines religieuses islamiques chiite et sunnite.⁴⁰

| Caractéristiques | |
|-------------------------|---|
| Islam sunnite | <ul style="list-style-type: none"> • 1.1 milliard de fidèles (85% des croyants). • Quatre premiers Califes : Abu Bakr, Omar, Othman, Ali. • Quatre écoles d'interprétation du Coran (hanafite, malékite, chaféite, hanbalite) • Immuabilité du Coran. • Non reconnaissance de la martyrologie. • Le calife = gardien de la perpétuation intacte du texte et le guide du temporel >< imam = simple officiant de la prière. • Inexistence d'un clergé. |
| Islam chiite | <ul style="list-style-type: none"> • Entre 200 et 250 millions de fidèles (10 à 15 %). • Seul successeur légitime de Mahomet = Ali, 4^e calife et gendre du prophète (« chiisme » > « Shi'a », c.à.d. « partisans »). • Deux branches principales : les chiismes duodécimain et ismaélien. • Interprétation littérale et spiritualiste du Coran. • Rapport très spécifique à la notion de martyr et existence de rituels rigoureux. • Rôle important joué par les imams (mandataires héréditaires surhumains du Divin). • Relativisation de certains interdits (cf. la représentation humaine). |

1.2 Le retour du fait religieux dans les relations internationales.

Longtemps considérées comme totalement sécularisées, les relations internationales sont, depuis plus d'une décennie, largement repensées et ce notamment en considérant le fait que le phénomène religieux n'y est pas étranger. Ainsi, comme le soulignent Timothy Samuel Shah et Daniel Philpott dans leur article « The fall and rise of religion in International Relations : History and Theory », « la religion est plus ancienne que l'État, et ses objectifs englobent non seulement la justice mais aussi la

⁴⁰ Tableau réalisé par l'auteur.

vie toute entière »⁴¹. De même, Chris Seiple fait remarquer que, étant donné que la religion « précède le champ des relations internationales [...], elle a fait et fera toujours partie intégrante de l'identité humaine »⁴². Ces réflexions amènent ainsi Jeffrey Haynes à conclure que « la religion est d'une telle importance dans le monde actuel qu'il est inévitable qu'elle soit importante dans l'analyse des relations internationales »⁴³.

Cette nouvelle partie se subdivise en deux points. Ainsi, dans un premier temps, après avoir abordé l'évolution des relations internationales et leur ouverture progressive au phénomène religieux (1.2.1), les liens entre religion et politique étrangère sont présentés. Plus précisément, la manière dont les deux pays qui nous intéressent ici (l'Iran et l'Arabie Saoudite) parviennent à combiner ces deux éléments conclut cette deuxième partie (1.2.2).

1.2.1 Religions et relations internationales dans une perspective historique.

Avant toute chose, bien qu'ils ne semblent pas prêter à confusion, il nous semble une nouvelle fois essentiel de nous arrêter sur les deux termes centraux de ce nouveau point (« religion » et « relations internationales ») et de définir ces derniers. Ainsi, soucieux lui aussi d'éclairer ses lecteurs à ce sujet, Jeffrey Haynes définit ces concepts de la manière représentée dans le tableau n° 4.

⁴¹ Timothy Samuel SHAH, Daniel PHILPOTT, Jack SNYDER (sous la direction de), *Religion and International Relations Theory*, New York: Columbia University Press, 2011, p.24.

⁴² Chris SEIPLE, Patrick JAMES (sous la direction de), *Religion, Identity, and Global Governance. Ideas, Evidence, and Practice*, Toronto: University of Toronto Press, 2011, p.292.

⁴³ Jeffrey HAYNES, *op.cit.*, p.6.

Tableau n° 4 : définition des termes « relations internationales » et « religion ».⁴⁴

| Termes clefs | Définitions |
|-------------------------------|--|
| « Relations internationales » | « [...] relations se concentrant principalement sur les relations entre les gouvernements mondiaux, représentés par des politiciens expérimentés dont le métier est d'essayer d'appliquer la politique étrangère de leur gouvernement ainsi que les programmes externes. » ⁴⁵ |
| « Religion » | « [...] système de croyances et de pratiques souvent mais pas nécessairement lié à un (des) être(s) ultime(s) ou supranaturel(s) et/ou qui est sacré au sein d'une société, c'est-à-dire, des croyances et pratiques ultimes inviolables. » ⁴⁶ |

La place occupée par la religion au sein des relations internationales n'est pas statique et évolue ainsi au fil du temps. Chronologiquement, l'évènement marquant de l'évolution du statut occupé par le religieux dans les relations interétatiques est sans conteste la signature des traités de Westphalie le 24 octobre 1648, mettant ainsi un terme définitif aux guerres de Religion en Europe.

Cette paix de Westphalie est, en effet, un point de départ intéressant dans la mesure où, après des décennies de guerres religieuses entre catholiques et protestants, les gouvernements des États européens décident, pour la première fois de l'Histoire, de suivre certaines règles spécifiques afin de conduire leurs relations diplomatiques sans aucune autre influence que la Raison, mettant ainsi un terme à une forme de relations internationales encore moyenâgeuse⁴⁷. Ce nouveau système international instauré par les traités de Westphalie se base désormais sur un modèle séculier, dont le but est de bannir toute influence religieuse. Reposant autrefois sur le

⁴⁴ D'après Jeffrey Haynes, *op.cit.*, pp.15-16.

⁴⁵ Idem, p.15.

⁴⁶ Sabino S. AQUAVIVA, *The decline of the sacred in industrial society*, Oxford: Blackwell, 1979

⁴⁷ Jeffrey HAYNES, *op.cit.*, p.75.

concept de « chrétienté »⁴⁸ assuré par l'autorité de la papauté et en place depuis plus d'un millénaire, l'équilibre est désormais officiellement préservé par les principes séculiers, instaurant notamment le droit international⁴⁹. Notons néanmoins que ce système, s'il garantit la fin des guerres de Religion entre catholiques et protestants en Europe, ne met pas un terme définitif aux conflits européens. Ainsi, aux guerres de Religion succèdent les guerres révolutionnaires au cours du XVIIIe siècle puis deux guerres mondiales lors du XXe siècle, dont la Seconde est déclenchée au nom d'idéologies séculières extrêmes (le fascisme et le communisme).

Au cours des quelque trois siècles et demi qui suivent, ce nouveau système international devient ainsi la nouvelle norme de relations interétatiques et se propage au reste du monde, exporté par l'impérialisme et le colonialisme européens. Faisant désormais fi de toute croyance religieuse ou autre affiliation culturelle, y compris la leur, les chefs d'État respectent scrupuleusement les principes séculiers au sein des relations internationales⁵⁰.

Divers évènements internationaux davantage contemporains, notamment l'intervention soviétique en Afghanistan entre 1979 et 1989 et, surtout, les attentats du 11 septembre 2001, amènent aujourd'hui de nombreux chercheurs au consensus suivant : la religion est de retour non seulement dans la sphère politique interne des pays mais également dans leurs relations diplomatiques. Dès lors, à l'exception notable des pays d'Europe occidentale prônant encore largement la laïcité, on peut observer une influence grandissante de la religion auprès de nombreux leaders mondiaux. Ainsi, un des exemples les plus marquants est sans conteste la présidence de George W. Bush aux États-Unis, dont les convictions religieuses ainsi que la proximité avec les mouvements évangéliques ont clairement un impact sur la vision du monde binaire du président et également sur sa décision d'intervenir militairement en Afghanistan puis en Irak. Pour sa part, l'islam n'est pas en reste car, comme le relève Bouta *et al.*, cette religion « a un impact direct sur la manière dont la paix est conceptualisée et sur la manière avec laquelle les conflits sont résolus au sein des

⁴⁸ La guerre est proscrite entre pays chrétiens, partageant les mêmes valeurs et idéaux.

⁴⁹ Jeffrey HAYNES, *op.cit.*, p.75.

⁵⁰ Idem, p.37.

sociétés islamiques dans la mesure où il formule et élabore les plus hautes valeurs morales, les principes éthiques ainsi que les idéaux d'harmonie sociale »⁵¹.

Plus généralement et malgré ce retour du religieux, Haynes note que pratiquement aucun gouvernement actuel ne développe de politique étrangère constamment centrée autour de la religion⁵². Deux exceptions notoires sont cependant à souligner : l'Iran et l'Arabie Saoudite, qui ont l'un et l'autre vécu des événements historiques ayant permis à l'islam de prendre une telle importance. Tout d'abord, la République islamique d'Iran acquiert sa forme politique actuelle suite à la Révolution islamique de 1979. Ce pays, jusque-là sécularisé, devient ainsi une république régie par une théocratie islamique et mu par une nouvelle idéologie propre : le khomeynisme, qui constitue aujourd'hui l'idéologie sur laquelle repose le régime de Téhéran⁵³. D'autre part, l'Arabie Saoudite occupe un territoire important pour les musulmans. Comme nous le soulignons plus haut, c'est en effet à La Mecque que Mohamed fonde la religion islamique au cours des premières décennies du VIIe siècle. En outre, deux des trois endroits les plus saints de l'islam sont localisés sur le territoire saoudien : La Mecque et Médine. Enfin, bien que n'ayant jamais connu d'épisode révolutionnaire, l'Arabie Saoudite adopte très tôt la charia comme base officielle de son pouvoir (le pays n'ayant pas à proprement parler de Constitution). Tout en étant fort différents (révolutionnaire pour le premier et conservateur pour le deuxième), l'Iran et l'Arabie Saoudite sont donc deux Etats clamant l'un et l'autre être guidés par les principes islamiques dans la tenue de leur politique, tant intérieure qu'étrangère.

1.2.2 Religion et politique étrangère : les cas de l'Iran et de l'Arabie Saoudite.

Si tous les États modernes ont une politique étrangère clairement orientée vers la défense et la promotion de leur « intérêt national », très peu néanmoins motivent celle-ci sur base d'une religion. Outre, l'exemple des Etats Unis, dans une certaine mesure, auquel on peut ajouter celui de l'Inde pour certains dirigeants spécifiques, les

⁵¹ Tsjeard BOUTA, *et. al.*, *Faith-based peace-building: Mapping and analysis of Christian, Muslim and multi-faith actors*, Den Hage: Netherlands institute of international relations Clingendael, 2005, p.11.

⁵² Jeffrey HAYNES, *op.cit.*, p.2.

⁵³ Vincent LEGRAND, Vincent EIFFLING, "l'intérêt national dans la politique étrangère de la République islamique d'Iran, une justification islamique de l'intérêt du régime", *Revue internationale et stratégique*, 2017, n°105, p.121.

deux seuls pays disposant véritablement d'une telle politique axée sur leur religion sont précisément ceux qui nous intéressent dans le présent mémoire : l'Iran et l'Arabie Saoudite.

Tout d'abord, la République islamique d'Iran est une théocratie fortement influencée par l'islam chiite, qui s'articule autour de cette idéologie religieuse, dont l'État n'est qu'un instrument⁵⁴. La politique étrangère de l'Iran ainsi que son « intérêt national », dont il est très souvent fait mention dans le discours politique iranien⁵⁵, ne sont cependant nullement toujours caractérisés par une dimension religieuse claire. Ainsi, certains impératifs non religieux, notamment sécuritaires ou issu du nationalisme iranien, doivent être pris en compte et sont bien souvent favorisés par les autorités iraniennes. Malgré tout, la protection de l'islam chiite ainsi que la cause de l'islam sont aujourd'hui les aspects fondamentaux de la politique étrangère de Téhéran, même si de nouveaux enjeux sécuritaires non religieux sont actuellement pris en considération⁵⁶.

Cette politique étrangère iranienne peut notamment s'observer vis-à-vis de l'Irak, majoritairement chiite et soutenu par son voisin perse qui encourage le développement de structures démocratiques dans le pays. L'Iran utilise ainsi clairement son influence religieuse par rapport à un pays de même confession afin de réaliser ses principaux objectifs en Irak : la stabilité politique et l'accroissement de son influence à court et moyen terme mais également, dans une vision à long terme, pour réaliser sa stratégie sécuritaire.

Ensuite, l'Arabie Saoudite a, depuis des décennies, une politique étrangère basée ostensiblement sur des considérations religieuses⁵⁷. Profitant de l'immense manne financière issue de l'extraction du pétrole au cours des années 1970, l'Arabie Saoudite finance à hauteur de millions de dollars annuels toute initiative promouvant l'islam à travers le monde, comme la construction de mosquées ou encore l'impression de copies du Coran. En outre, comme nous le soulignons plus haut, le pays héberge sur son territoire deux premiers lieux saints de l'islam, ce qui lui permet ainsi de

⁵⁴ Ibidem, p.89.

⁵⁵ Vincent LEGRAND, Vincent EIFFLING, *op. cit.*, p.121.

⁵⁶ Kaveh AFRASIABI, Abbas MALEKI, "Iran's Foreign Policy After 11 September", *The Brown Journal of World Affairs*, 2002, vol. IX, n°2, pp. 255-265.

⁵⁷ Jeffrey HAYNES, *op. cit.*, p.88.

s'ériger en pays responsable de la foi musulmane en accueillant chaque année plusieurs millions de pèlerins. Une autre initiative à mettre à l'actif de Riyad est sa grande contribution financière à la création de la Ligue islamique mondiale, basée précisément à La Mecque. Finalement, l'Arabie Saoudite est l'un des membres les plus influents de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), dont le rôle est de défendre les intérêts de l'islam dans le monde⁵⁸.

Nous pouvons donc noter que l'influence du religieux dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne provient essentiellement de la volonté de Riyad de se présenter comme le « porte-étendard » de l'islam, ses divers financements étant des outils pour y parvenir. Cet objectif s'explique quant à lui par l'idéologie du gouvernement, basée sur l'expansion de l'islam : le wahabisme. L'Arabie Saoudite est, en effet, doté d'un régime politique au sein duquel la légitimité de la dynastie des Saoud repose sur son autorité religieuse⁵⁹.

Enfin, à l'instar de son homologue iranienne, la politique étrangère saoudienne n'est également pas uniquement dirigée par des intérêts religieux. On retrouve ainsi également des intérêts sécuritaires tout à fait séculiers et l'Arabie Saoudite cherche un équilibre entre objectifs religieux et non-religieux⁶⁰.

1.3 La rivalité Iran - Arabie Saoudite et le soulèvement bahreïni.

Cette troisième et ultime partie de ce premier chapitre est maintenant consacrée à la présentation de la rivalité historique entre les deux puissances du golfe Persique (1.3.1) mais également à celle du conflit bahreïni, notre cas d'étude (1.3.2). La formulation d'une première question de recherche provisoire conclut finalement ce chapitre.

1.3.1 Iran et Arabie Saoudite : une rivalité historique.

Les premières relations diplomatiques irano-saoudiennes datent de 1928 et sont relativement courtoises jusqu'à la Révolution iranienne de 1979, malgré une condescendance habituelle des Iraniens, héritiers du vieil et puissant

⁵⁸ Ibidem.

⁵⁹ Idem, p.89.

⁶⁰ Idem.

Empire perse, vis-à-vis d'Arabes issus de tribus bédouines et à peine émancipés de la tutelle ottomane⁶¹. Les relations entre ces deux Etats sont par la suite marquées par la « Twin Pillar Policy », doctrine américaine développée en pleine guerre du Vietnam par le président Richard Nixon et son conseiller à la Sécurité nationale, Henry Kissinger, et visant à faire de ces deux puissances les « gendarmes » du Moyen-Orient⁶².

Les relations entre celles-ci restent néanmoins distantes, voire difficiles, notamment dans le cadre de l'OPEP (l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) lorsque Téhéran souhaite augmenter les prix et Riyad les faire baisser⁶³. En outre, certains contentieux géopolitiques minent également les relations entre les deux États, comme les revendications mutuelles sur les îles d'Arabia et de Pahlavi afin de modifier le plateau continental, alors en cours de négociations⁶⁴.

La suite des événements n'améliore pas les relations diplomatiques entre les deux pays. Ainsi, après que la Révolution iranienne de 1979 ait définitivement séparé deux systèmes politiques désormais distincts (révolutionnaire et conservateur), le conflit opposant l'Iran à l'Irak (1980-1988) offre l'occasion à l'Arabie Saoudite d'empêcher son voisin perse d'exporter sa révolution. L'Arabie Saoudite apporte ainsi un soutien financier non seulement à Saddam Hussein mais également aux petites monarchies du Golfe (Koweït, Bahreïn, Qatar et Emirats arabes unis), encouragées à résister. En outre, Riyad crée le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) pour contrer l'Iran et étendre ainsi sa zone d'influence⁶⁵. Les tensions entre les deux pays atteignent ensuite leur paroxysme en 1988, lorsque les relations diplomatiques sont rompues suite à la mise à sac de l'ambassade d'Arabie Saoudite à Téhéran, en représailles de la répression sanglante d'une manifestation anti-américaine et anti-israélienne menée par des Iraniens en pèlerinage à La Mecque, où 275 d'entre eux décèdent.

⁶¹ Bernard HOURCADE, *Géopolitique de l'Iran. Les défis d'une renaissance*, Paris : Armand Colin, 2016, p.240.

⁶² Milad JOKAR, *Iran-Arabie saoudite: le renversement de la balance géopolitique*, New York : Huffington Post, 07/01/2016, http://www.huffingtonpost.fr/milad-jokar/iran-arabie-saoudite-b_8920072.htm, 18/08/2017, 18/08/2017.

⁶³ Andrew Scott COOPER, "Showdown at Doha: The Secret Oil Deal That Helped Sink the Shah of Iran", *Middle East Journal*, 2008, vol. LXII, n°4, p.567.

⁶⁴ Bernard HOURCADE, *op.cit.*, p.241.

⁶⁵ Céline BOUANCHAUD, Colin FOLLIOU, *Entre l'Arabie Saoudite et l'Iran : 35 ans de rivalité*, Paris : Le Monde, 06/01/2016, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/01/06/entre-riyad-et-teheran-trente-cinq-ans-de-rivalites_4842692_3218.html, 19/08/2017, 19/08/2017.

Après un réchauffement des relations au cours de la décennie 1990, la guerre d'Irak de 2003, les « Printemps arabes » à partir de 2011 puis l'accord du 14 juillet 2015 sur le nucléaire iranien auquel Riyad s'oppose par peur d'un renforcement de son rival ravivent les tensions entre les deux puissances, dont les relations connaissent une nouvelle pierre d'achoppement le 2 janvier 2016 avec l'exécution de l'opposant chiite saoudien Nimr Al-Nimr et la rupture des relations diplomatiques que celle-ci entraîne⁶⁶.

Les relations entre ces deux Etats n'ont ainsi jamais été aisées. Si, en Occident, il est d'usage dans la presse d'expliquer la rivalité entre l'Arabie Saoudite et l'Iran sur la base de rivalités religieuses (sunnites contre chiites), ce conflit est néanmoins plus compliqué et peut s'expliquer par un triple antagonisme. Tout d'abord, il est évident que la ligne de fracture sunnisme-chiisme est un élément explicatif de la lutte d'influence entre l'Arabie Saoudite et l'Iran. Les tensions entre ces deux puissances au cours de la guerre Iran-Irak sont ici un bon exemple. Désireux de concurrencer le réseau informel mondial tissé par l'Arabie Saoudite depuis les années 1970, l'Iran révolutionnaire rêve d'étendre son idéologie au reste du monde islamique ou au moins aux pays majoritairement chiites (comme l'Irak). En outre, l'enjeu de la garde des lieux saints de La Mecque et de Médine est également à souligner⁶⁷.

Ensuite, l'opposition irano-saoudienne s'explique également par une rivalité entre deux groupes ethniques : les Perses et les Arabes. Souvent négligé, voire oublié, cet antagonisme est pourtant très ancien entre des Iraniens, héritiers d'un empire perse puissant mais ayant dû s'incliner face à leurs jusque-là modestes voisins, les Saoudiens. Il en résulte, comme nous le soulignons plus haut, une forme de condescendance de la part d'Iraniens toujours fiers de leur passé.

⁶⁶ Ibidem.

⁶⁷ Alfredo JALIFE-RAHME, L'Arabie saoudite contre l'Iran : la plaque tectonique du pétrole de Qatif, Paris : VoltaireNet, 04/02/2016, <http://www.voltairenet.org/article190165.html>, 19/08/2017, 19/08/2017.

Enfin, les relations diplomatiques difficiles entre Téhéran et Riyad se traduisent aussi par une lutte géoéconomique entre deux pays producteurs de pétrole et de gaz. Ces ressources deviennent ainsi des armes dont les deux rivaux se servent l'un contre l'autre, comme lorsque Riyad augmente sa production de pétrole afin d'en faire chuter le prix lors du conflit entre l'Iran et l'Irak⁶⁸.

1.3.2 Cas d'étude : le soulèvement bahreïni.

Le présent mémoire porte donc sur l'analyse des politiques étrangères iranienne et saoudienne à travers le prisme religieux chiisme-sunnisme et ce dans le cadre du soulèvement bahreïni, une vague de contestations populaires, sociales et politiques entre le 14 février et le 18 mars 2011. Malgré une certaine perte en intensité, ce mouvement de contestation perdure encore aujourd'hui, comme en témoigne la déchéance de nationalité, voire l'incarcération toujours actuelle de militants des droits humains, d'opposants politiques et de représentants de la communauté chiite, majoritaire dans un pays dirigé par la famille royale sunnite Al-Khalifa⁶⁹.

Ce soulèvement débute dans un contexte international marqué par les multiples révolutions arabes, dont celle de Tunisie, réussie. Se présentant comme pacifiste, ce mouvement est emmené par une partie de la jeunesse dite « connectée » et exige davantage de liberté et de démocratie ainsi qu'un meilleur respect des droits de l'Homme, en plus de revendications socio-économiques⁷⁰. En outre, bien qu'étant très loin d'être une ligne de front majeure dans ce conflit, le facteur confessionnel est également présent dans la mesure où la répression est essentiellement dirigée vers la communauté chiite, représentant quelque 70% de la population totale bahreïni mais faisant l'objet de discrimination dans l'accès au logement, aux soins de santé et aux fonctions publiques. La famille royale, de confession sunnite, favorise en effet les

⁶⁸ Céline BOUANCHAUD, Colin FOLLIOU, *op.cit.*

⁶⁹ Hélène SALLON, *A Bahreïn, la crainte d'une escalade de violence*, Paris : Le Monde, 06/05/2017, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/05/06/a-bahrein-la-crainte-d-une-escalade-de-violence_5123595_3218.html, 20/08/2017, 20/08/2017.

⁷⁰ "Popular protests in North Africa and the Middle East (III): The Bahreïn revolt", *International Crisis Group*, 06/04/2011, Middle East/North Africa n°105, p.5.

individus de même confession et tente de confessionnaliser un conflit dont le principal enjeu est cependant d'ordre social.

L'objectif de cette politique est double : tâcher de renforcer la communauté sunnite censée soutenir la famille royale, notamment en procédant à des naturalisations massives d'immigrés sunnites (1), et conserver le soutien de l'Arabie Saoudite, dont le gouvernement envoie des troupes afin de soutenir l'armée bahreïni le 14 mars 2011, après trois semaines de contestations populaires (2). Nettement plus discret, l'Iran poursuit quant à lui sa stratégie d'infiltration et de favoritisation des soulèvements impliquant des populations chiïtes au Moyen-Orient⁷¹. Si d'autres agissements sont à mettre à l'actifs des deux puissances régionales dans le cadre de leur politique étrangère vis-à-vis de ce conflit, nous soulignons qu'ils seront présentés plus en profondeur au cours des prochains chapitres.

Bien que n'étant que secondaire dans le déclenchement du soulèvement bahreïni, la ligne de fracture sunnite-chiïte semble en revanche essentielle dans les réactions, tant saoudiennes qu'iraniennes, face à cette crise aux portes des deux puissances régionales. C'est précisément cette influence que le présent mémoire entend étudier, avec pour objectif de déterminer l'importance de ce facteur religieux dans le développement de la politique étrangère de l'Iran ainsi que de l'Arabie Saoudite.

En suivant les critères de toute bonne question de recherche (la clarté, la faisabilité et la pertinence) définis par Quivy et Van Campenhoudt dans leur œuvre « Manuel de recherche en sciences sociales »⁷², la question de recherche peut dans un premier temps être formalisée de la manière suivante :

Quel degré d'influence des doctrines religieuses chiïtes et sunnites retrouve-t-on dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne développée dans le cadre du soulèvement bahreïni, du 14 février au 18 mars 2011 ?

⁷¹Jacques BENILLOUCHE, *Le Bahreïn, la ligne rouge que l'Iran est tenté de franchir*, Arlington County : Slate, 25/04/2012, <http://www.slate.fr/story/53769/bahrein-ligne-rouge-iran-arabie-sunnite-chiite>, 20/08/2017, 20/08/2017.

⁷² Raymond QUIVY, Luc VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4ème édition, Paris, Dunod, 2011, pp. 27-35.

Chapitre 2. Cadre théorique et hypothèses de recherche.

Comme le souligne le précédent chapitre, ce mémoire s'intéresse à l'influence des doctrines religieuses chiite et sunnite dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne développée dans le cadre du soulèvement bahreïni, du 14 février au 18 mars 2011. Afin d'orienter les recherches exploratoires et d'établir le *design* de la recherche, ce deuxième chapitre présente, dans un premier temps, le cadre théorique mobilisé pour mener à bien ce travail (2.1).

Dans un deuxième temps (2.2), une série d'hypothèses de recherche plausibles est développée (2.2.1). Néanmoins, par souci de faisabilité et de pertinence vis-à-vis du cadre théorique mobilisé, seules deux hypothèses seront retenues et développées dans ce mémoire (2.2.2). De plus, une question de recherche plus affinée et en phase avec ce cadre théorique sera formulée.

2.1 Cadre théorique.

Les autorités politiques saoudiennes et iraniennes, respectivement de confession musulmane sunnite et chiite, adoptent-elles une politique étrangère distincte, voire concurrente vis-à-vis de celle de sa rivale, dans le cadre du soulèvement bahreïni en raison de leur différence confessionnelle ?

S'intéressant à l'élaboration de politiques étrangères ainsi qu'à l'influence sur ces dernières d'un facteur précis (le facteur religieux), ce mémoire s'inscrit dans ce que Jean-Frédéric Morin qualifie d' «Analyse de la Politique Etrangère»⁷³ (l'APE, déjà mentionnée dans notre premier chapitre), mieux connue dans le monde académique sous son appellation anglophone de « *Foreign Policy Analysis* » (FPA), faisant en effet l'objet d'une production scientifique florissante aux Etats-Unis⁷⁴.

⁷³ Jean-Frédéric MORIN, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Paris : Armand Colin, Coll. U Sciences politiques, 2013, p.11.

⁷⁴ Idem, p.19.

L'APE sert donc de champs d'étude pour notre travail de recherche, dans le cadre duquel son interdisciplinarité nous offre un formidable foisonnement de modèles théoriques et d'approches méthodologiques possibles⁷⁵. Ainsi, la mobilisation d'études psychologiques des décideurs saoudiens et iraniens, une recherche sur l'identité nationale des pays qui nous occupent, l'utilisation d'une approche géopolitique ou géoéconomique, etc. sont autant de pistes potentielles dans la réalisation d'une analyse complète de la politique étrangère de l'Iran et de l'Arabie Saoudite.

Cependant, dans un souci de faisabilité et de pertinence vis-à-vis du sujet de notre mémoire (la mobilisation de toutes ces disciplines n'étant ni réalisable au niveau du temps imparti pour effectuer un tel travail ni d'actualité dans le cadre du sujet annoncé, soit l'influence du seul facteur religieux, nous ne retenons ici que les ressources théoriques nous permettant de nous concentrer sur ce dernier point.

Le rôle joué par la religion fait l'objet d'un certain nombre d'études au sein de l'APE, en particulier celles étudiant son impact dans la création d'une identité sociale expliquant les comportements de politiques étrangères (Henderson, 1998 ; Gartzke et Gleditsch, 2006 ; Rousseau et Garcia-Retamaro, 2007 ; Kupchan, 2010) et celles s'intéressant à son rôle dans la structure de l'opinion publique (Wuthnow et Lewis, 2008)⁷⁶. De telles théories sont ainsi mobilisées dans ce mémoire afin de rendre compte de la manière avec laquelle le religieux (ici, les doctrines islamiques sunnite et chiite) peut éventuellement influencer l'élaboration des politiques étrangères, iraniennes et saoudiennes, en ce qui concerne le conflit bahreïni.

⁷⁵ Ibidem, p.16.

⁷⁶ Idem, pp.111 et 141.

2.2 Hypothèses et question de recherche.

Après avoir défini le *design* de notre recherche, ce deuxième chapitre propose tout d'abord une série non exhaustive d'hypothèses qui pourraient permettre de fournir une réponse à notre question de recherche telle qu'elle est énoncée dans la conclusion du premier chapitre. Ensuite, après avoir formulé une nouvelle question définitive vis-à-vis du cadre théorique privilégié, deux nouvelles hypothèses de recherche, également en lien avec celui-ci, sont émises pour conclure ce chapitre.

2.2.1 Hypothèses de recherche non retenues.

Comme le souligne la précédente partie de ce deuxième chapitre, l'APE offre l'avantage, grâce à son interdisciplinarité, de fournir un grand nombre de ressources théoriques afin non seulement d'analyser le développement de la politique étrangère saoudienne et iranienne mais également d'étudier l'impact du facteur religieux sur l'élaboration de cette dernière, ce qui est bien le sujet du présent mémoire. Pour commencer, une première hypothèse pourrait être : *les doctrines religieuses sunnite et chiite ont une influence sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne car elles constituent une « dépendance au sentier » (« Path Dependence ») dont les autorités politiques nationales ont du mal à se défaire.*

Cette première hypothèse pourrait donc expliquer l'impact du facteur religieux dans l'élaboration d'une politique étrangère en soulignant que les décideurs politiques nationaux peinent à se distancer de décisions prises auparavant et déjà marquées par un facteur religieux (ici, le sunnisme en Arabie Saoudite ou le chiisme en Iran). Issue de l'économie et développée dans le domaine des sciences sociales par Paul Pierson⁷⁷, la théorie de la dépendance au sentier stipule qu'une politique ne fait pas facilement l'objet de modifications ultérieures, quand bien même une option plus efficace pourrait être possible. Pierson explique ce phénomène en soulignant quatre mécanismes d'auto-renforcement : l'importance des coûts d'investissement ou d'installation (1) ; les effets d'apprentissage (2) ; les effets de coordination (3) et les comportements d'adaptation (4)⁷⁸.

⁷⁷ Paul PIERSON, "Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics", *The American Political Science Review*, 2000, vol. XCIV, n°. 2, pp. 251-267

⁷⁸ Idem, p.254.

Dans le cadre de notre mémoire, la politique étrangère iranienne et saoudienne pourrait donc être influencée par d'autres politiques précédemment adoptées et déjà influencées par le facteur religieux, que celles-ci relèvent ou non du domaine de la politique étrangère. Bien qu'intéressante car tout à fait plausible, cette première hypothèse n'est néanmoins pas retenue. Son exploration nécessiterait en effet une recherche complète de toutes les politiques menées, depuis une certaine époque (à déterminer) jusqu'en février 2011. Le critère de la faisabilité⁷⁹ serait ainsi mis à mal, une telle recherche étant trop importante pour un travail de cette ambition.

Dans le même ordre d'idée que notre précédente formule, une deuxième hypothèse pourrait quant à elle être avancée de la manière suivante : *les doctrines religieuses sunnite et chiite ont une influence sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne car elles forment deux éléments inhérents aux sociétés iranienne et saoudienne qui freinent toute innovation en dehors de la religion.*

Cette deuxième hypothèse explorerait donc l'influence potentielle des différentes doctrines religieuses islamiques dans l'élaboration de la politique étrangère des pays concernés à travers la théorie développée par Charles Lindblom dans son article « *The science of Muddling Through* »⁸⁰ : l'incrémentalisme. En effet, comme le soulignent Boussagnet, Jacquot et Ravinet, « les politiques publiques évoluent le plus souvent de façon graduelle et par un mécanisme de petits pas (...) car (...) les décideurs politiques réalisent généralement des changements de l'action publique qui ne modifient que marginalement la situation en cours, ou le *statu quo* »⁸¹. Cet état de fait s'explique car il est « irréaliste de penser que les politiques puissent être formulées selon un modèle rationnel ou optimal »⁸². En effet, ne disposant pas de toutes les informations sur les différentes alternatives possibles et étant confrontés aux limites de leur rationalité, les décideurs politiques en sont réduits à devoir se "débrouiller au mieux" ("*Muddle Through*")⁸³ en se limitant à un nombre d'options restreint déjà

⁷⁹ Raymond QUIVY, Luc VAN CAMPENHOUDT, Manuel de recherche en sciences sociales, 4^{ème} édition, Paris, Dunod, 2011, pp. 29-30.

⁸⁰ Charles LINDBLOM, "The Science of Muddling Through", *Public Administration Review*, 1959, vol. XIX, n°2, pp.79-88.

⁸¹ Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET, *Dictionnaire des politiques publiques*, 2^{ème} édition, Paris : Presses de sciences po, 2006, p.261

⁸² Idem, p.262.

⁸³ Charles LINDBLOM, "The Science of Muddling Through", *Public Administration Review*, 1959, vol. XIX, n°2, pp.79-88.

connues. En d'autres termes, les décideurs politiques favorisent la routine en matière d'élaboration des politiques publiques car le contexte politique interne, ou « Structure d'Opportunité Politique » pour reprendre l'expression de Sydney Tarrow⁸⁴, ne permettrait pas l'émergence de politiques publiques qui s'en éloigneraient.

Cette routine serait donc, dans le cadre de notre mémoire, largement marquée par le fait religieux. Ce dernier aurait ainsi une influence non négligeable sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne car les autorités politiques indépendantes de ces deux Etats n'oseraient guère s'éloigner d'un modèle (un « sentier ») ayant déjà démontré son efficacité. Ce faisant, elles réduisent les incertitudes (un éventuel échec ferait moins de bruit) et comblent leurs lacunes en matière d'analyse de nouveaux enjeux complexes (car elles connaissent déjà les conséquences des politiques routinières)⁸⁵. Malgré tout son intérêt, cette deuxième hypothèse n'est pas non plus retenue. Ici encore, une exploration complète de la totalité des politiques publiques menées sur le laps de temps considéré ainsi que leur analyse afin de déterminer si, oui ou non, le facteur religieux constitue bien une ligne directrice dont les décideurs politiques n'osent pas s'éloigner semblent trop ambitieuses pour un tel travail de recherche.

Finalement, une troisième hypothèse intéressante pourrait être formulée ainsi : *les doctrines religieuses sunnite et chiite ont une influence sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne à travers les individus impliqués de près ou de loin dans ce processus décisionnel (acteurs sociaux, membres de la bureaucratie, etc.)*. Cette troisième hypothèse partirait donc du postulat bien connu dans le domaine de l'APE que les individus impliqués dans l'élaboration des politiques (étrangères ou intérieures) ne sont pas totalement rationnels au sens que lui donne Paul De Bruyne, celui de la rationalité pure⁸⁶. En effet, leur vécu (leurs *backgrounds* culturel, historique, éducationnel, etc.) a une influence certaine sur leur manière de concevoir le monde (manichéenne ou nuancée), de percevoir tel ou tel évènement, ce qui implique bien évidemment des comportements distincts, notamment dans la prise de décision et dans la construction des politiques.

⁸⁴ Sydney TARROW, *Power in Movement*, Cambridge : Cambridge University Press, 1994, 265 p.

⁸⁵ Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET, *Dictionnaire des politiques publiques*, 2^{ème} édition, Paris : Presses de sciences po, 2006, p.264.

⁸⁶ Paul DE BRUYNE, *La décision politique*, Louvain : éditions Peeters, 1995, pp.247-271.

Bien que cette hypothèse se rapproche davantage du contexte théorique privilégié, elle n'est pas davantage retenue car, comme pour les deux précédentes hypothèses, établir avec précision l'ensemble des *backgrounds* de toutes les personnes potentiellement impliquées dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne nécessiterait une enquête trop volumineuse pour ce travail. Une recherche complète mettrait ainsi à mal le critère de faisabilité⁸⁷.

Ces trois hypothèses se heurtant toutes à l'écueil de la faisabilité⁸⁸, il n'est ainsi pas souhaitable de les explorer plus avant. Au-delà de ce premier critère, bien qu'elles soient tout à fait plausibles, nous pouvons également souligner que les deux premières suppositions ne s'inscrivent pas particulièrement dans le cadre de l'APE et malmènent alors la pertinence vis-à-vis du *design* de notre recherche.

2.2.2 Question de recherche et hypothèses retenues.

Le cadre théorique étant clairement défini, il est désormais possible de formuler la question de recherche définitive ainsi que des hypothèses en phase avec celui-ci, qui vont permettre une orientation des recherches. Pour rappel, la question de recherche formulée au terme du premier chapitre est *quel degré d'influence les doctrines religieuses chiites et sunnites retrouve-t-on dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne développée dans le cadre du soulèvement bahreïni, du 14 février au 18 mars 2011 ?* Il a ensuite été précisé que l'APE offre un très grand nombre de ressources permettant de déterminer les manières par lesquelles cette influence s'exerce et qu'elle peut ainsi être mobilisée dans ce but. En revanche, déterminer avec précision le « degré d'influence » ne semble pas réalisable au vu de l'absence d'outils pertinents à ce sujet (échelle d'influence, etc.).

⁸⁷ Raymond QUIVY, Luc VAN CAMPENHOUDT, Manuel de recherche en sciences sociales, 4ème édition, Paris, Dunod, 2011, pp. 29-30.

⁸⁸ Idem

Notre « nouvelle » question de recherche concerne donc les manières dont le facteur religieux exerce une influence sur l'élaboration de la politique étrangère et peut dès lors être formulée de la manière suivante :

comment les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent-elles une influence distincte sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne développée dans le cadre du soulèvement bahreïni, du 14 février au 18 mars 2011 ?

Pour répondre à cette question, par souci de faisabilité⁸⁹, deux hypothèses sont ici formalisées et développées au cours de ce mémoire.

La première hypothèse (H1) explorée est : *les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car ces deux États estiment jouer un rôle sur la scène internationale et régionale défini par leur appartenance à telle ou telle doctrine.*

Cette première hypothèse suppose donc que le comportement de l'Arabie Saoudite et de l'Iran découle du rôle que ces pays pensent jouer et que ce rôle est défini, au moins en partie, par leur confession religieuse. Déterminer ces rôles permettrait donc d'établir si les doctrines islamiques ont une influence indirecte sur le comportement des États qui nous intéressent, les décideurs politiques agissant en effet conformément au rôle joué par leur Etat.

Ensuite, à l'instar de la troisième hypothèse non retenue émise plus haut, la seconde hypothèse tente de répondre à notre question de recherche en s'intéressant à une catégorie bien précise d'acteurs impliqués dans le processus décisionnel : les décideurs nationaux. Ces derniers, influencés notamment par leur *background* culturel, ne sont pas non plus totalement rationnels au sens pur du terme. Afin d'établir si le facteur religieux influence (in)directement l'élaboration des politiques étrangères, il conviendrait donc de déterminer dans quelle mesure ces leaders sont influencés par leur religion et comment cette influence se traduit (quelles politiques sont finalement mises en oeuvre et si elles sont marquées par le fait religieux).

⁸⁹ Raymond QUIVY, Luc VAN CAMPENHOUDT, Manuel de recherche en sciences sociales, 4ème édition, Paris, Dunod, 2011, pp. 29-30.

Notre deuxième hypothèse (H2) est donc la suivante : *les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car les autorités politiques qui mettent celles-ci en place sont elles-mêmes influencées par la doctrine religieuse à laquelle elles se réfèrent.*

Le tableau suivant (tableau n°5) offre une vision d'ensemble du *design* de notre recherche (question de recherche et hypothèses).

Tableau n°5 : questions de recherche et hypothèses définitives⁹⁰.

| <i>Design de la recherche.</i> | |
|--|--|
| Question de recherche définitive. | <i>Comment les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent-elles une influence distincte sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne développée dans le cadre du soulèvement bahreïni, du 14 février au 18 mars 2011 ?</i> |
| Hypothèse n°1 (H1). | <i>Les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car ces deux États estiment jouer un rôle sur la scène internationale et régionale défini par leur appartenance à telle ou telle doctrine.</i> |
| Hypothèse n°2 (H2). | <i>Les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car les autorités politiques qui mettent celles-ci en place sont elles-mêmes influencées par la doctrine religieuse à laquelle elles se réfèrent.</i> |

⁹⁰ Tableau réalisé par l'auteur.

Chapitre 3. H1 : influence du religieux dans les rôles joués par l'Iran et l'Arabie Saoudite.

Après avoir offert un aperçu de la religion islamique et présenté l'importance nouvelle du facteur religieux dans les relations internationales (chapitre 1) et après avoir défini la question de recherche ainsi que les hypothèses à explorer (chapitre 2), nous consacrons maintenant ce troisième chapitre au développement de la première hypothèse (H1) : *les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car ces deux États estiment jouer un rôle sur la scène internationale et régionale défini par leur appartenance à telle ou telle doctrine.*

L'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne serait donc influencée par la conception qu'ont ces États de leur propre rôle, tant sur la scène régionale qu'internationale et le facteur religieux influencerait cette vision. Afin de déterminer cette potentielle influence, ce chapitre s'articule autour de trois parties.

Tout d'abord, la première section de ce chapitre (3.1) présente, dans un premier temps, le cadre théorique mobilisé pour l'analyse de H1 : la théorie du rôle, développée par Kalevi Hoslti dans son article « *National Role conceptions in the study of Foreign Policy* »⁹¹. C'est également dans ce premier point que le concept principal de cette hypothèse (la notion de « rôle ») est défini. Dans un second temps, cette première section a pour objectif de définir la politique étrangère développée par l'Iran et l'Arabie Saoudite. Pour ce faire, une chronologie des réactions, déclarations et autres actes entrepris par les deux puissances régionales est présentée.

Ensuite, la seconde section (3.2) est consacrée à l'application de la théorie de Holsti aux cas saoudien (3.2.1) et iranien (3.2.2). Ainsi, après un bref rappel de la politique étrangère de chacun des pays, une présentation des différents rôles pouvant expliquer les actions menées est proposée. Après coup, une mise en perspective des agissements des deux pays par rapport aux doctrines religieuses sunnite et chiite est effectuée afin d'établir si ces dernières influencent la vision qu'ont ces États de leur rôle.

⁹¹ Kalevi HOLSTI, "National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy", *International Studies Quarterly*, 1970, vol.XIV, n°3, pp.233-309.

Pour conclure ce chapitre, une quatrième partie présente les limites de la méthode appliquée lors de l'étude de H1 avant d'indiquer si, sur base de l'analyse réalisée, notre première hypothèse peut être corroborée ou non (3.3).

3.1 Présentation du cadre théorique mobilisé et de la politique étrangère iranienne et saoudienne.

3.1.1 Cadre théorique mobilisé : la théorie du rôle dans les relations internationales.

Comme il est précisé dans l'introduction de ce troisième chapitre, notre première hypothèse est explorée à travers la théorie du rôle, développée par Kalevi Holsti dans un article paru en 1970 : « *National Role conceptions in the study of Foreign Policy* »⁹². Holsti y dénonce les classifications typiques⁹³ de cette époque marquée par la Guerre froide et relève qu'elles renvoient toutes à un ensemble de comportements et d'attitudes diplomatiques⁹⁴. C'est précisément dans ce contexte qu'Holsti définit un concept novateur pour l'époque, celui de « rôle national », qu'il présente comme « l'orientation générale d'un gouvernement envers l'environnement extérieur, et particulièrement envers les blocs militaires »⁹⁵. Si ce dernier point semble aujourd'hui davantage obsolète, le rôle national tel que l'indique Holsti semble bien pertinent dans le cadre du présent mémoire où il est utilisé comme variable indépendante pour l'analyse de H1.

L'apport d'Holsti est, d'un point de vue académique, considérable car, jusqu'alors, les études menées sur base de modèles présentant le monde polarisé ne tiennent pas compte de la grande variété de rôles joués par les plus petits États, tant sur la scène internationale que régionale⁹⁶. Malgré son ancienneté (48 ans en 2018), cette théorie développée en pleine période de Guerre froide reste tout à fait pertinente, même si la position de nombreux pays a considérablement évolué. Par exemple, l'Iran n'est plus aujourd'hui l'allié inconditionnel des États-Unis qu'il était

⁹² Ibidem.

⁹³ « Non alignés », « *bloc leaders* », « *balancers* », « satellites », etc.

⁹⁴ Idem, p.233.

⁹⁵ Idem, *op. cit.*, p.234.

⁹⁶ Idem.

avant la Révolution de 1979 et a été remplacé dans ce rôle par l'Arabie Saoudite. En outre, Tanguy Struye de Swielande et Dorothée Vandamme soulignent dans leur ouvrage⁹⁷ que certaines notions n'ont plus aujourd'hui la même signification qu'il y a presque 50 ans. Par exemple, la conception moderne du pouvoir est plus vaste qu'en 1970. Il est ainsi nécessaire de tenir compte non seulement des déterminants matériels (puissances militaire et économique, taille de la population, géographie, etc.) mais également des déterminants immatériels tel le pouvoir idéologique, c'est-à-dire l'ensemble des normes et des valeurs de la Nation⁹⁸. Notons à ce sujet que ces éléments peuvent notamment être largement façonnés par la religion, d'où la pertinence d'étudier l'influence de cette dernière.

Malgré ses limites, la théorie du rôle reste aujourd'hui largement utilisée dans le cadre de l'Analyse des Politiques Etrangères (APE) et s'articule autour d'une question centrale : « Comment les décideurs politiques conçoivent-ils le rôle que leur État devrait jouer dans les affaires internationales » ?⁹⁹ Selon Holsti, il est possible de répondre à cette question en s'intéressant au statut de la Nation (représenté au sein de la figure n° 1). C'est en effet en fonction du statut de leur État que les leaders politiques conçoivent le rôle de ce dernier. Notons enfin que la conception de ce rôle est issue de deux sources. Premièrement, les « *role expectations* » qui sont définies par Harnisch *et al.* d'une part, comme les attentes personnelles du rôle qu'il convient d'adopter et de ce que cela implique comme comportement et, d'autre part, comme les attentes des autres acteurs, implicites et explicites, sur le même sujet¹⁰⁰. Deuxièmement, les « *role conceptions* » qui « font référence à la perception qu'un acteur a de sa position vis-à-vis des autres (...) et à la perception des *role expectations* des autres »¹⁰¹.

⁹⁷ Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, Dorothée VANDAMME, *Power in the 21st Century. Determinants and Contour*, Louvain-la-Neuve : Presse Universitaire de Louvain, 2015, 190 p.

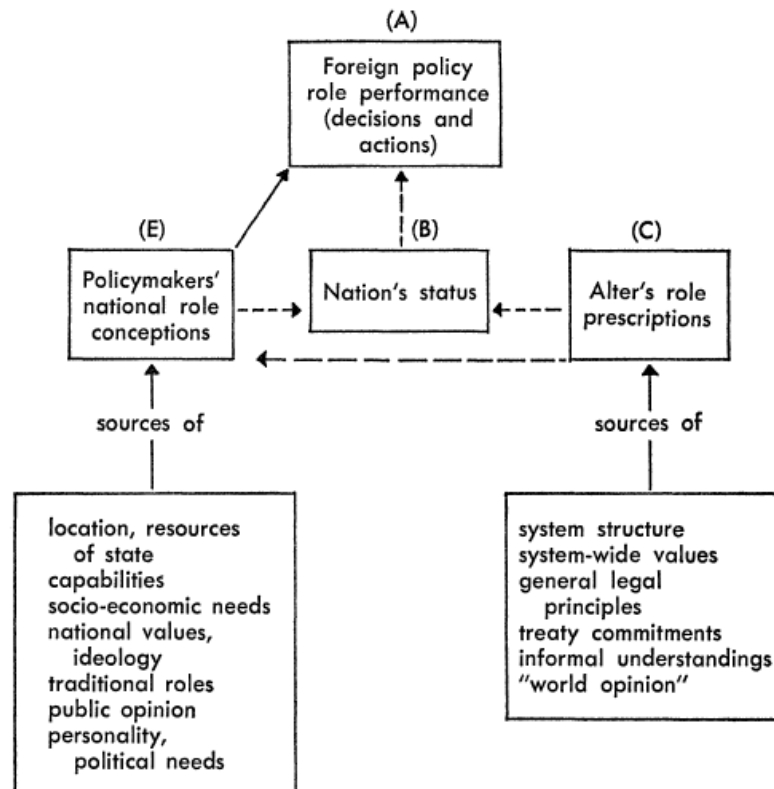
⁹⁸ *idem*, pp.11-16.

⁹⁹ Kalevi HOLSTI, *op. cit.*, p.235.

¹⁰⁰ Sebastian HARNISCH, Cornelia FRANK, Hanns W. MAULL, *Role theory in International Relations. Approaches and analyses*, Abingdon-on-Thames: Routledge, 2011, p.8.

¹⁰¹ *Idem*.

Figure n° 1: role Theory and Foreign Policy: National Role Conceptions and Prescriptions as independent Variables¹⁰².



Sur base de ces éléments théoriques, Holsti développe une typologie composée de 17 rôles¹⁰³ (cf. tableau n° 6), bien que datant de la Guerre froide, sont encore régulièrement mobilisés par les chercheurs actuels, comme Sofiane Sekhri dans son article « *The role approach as a theoretical framework for the analysis of foreign policy in third world countries* »¹⁰⁴. Les rôles les plus pertinents dans le cadre de notre recherche seront présentés dans la section suivante.

Pour conclure cette présentation succincte de la théorie du rôle, nous soulignons que l'objectif poursuivi dans le cadre de H1 est de déterminer l'importance du religieux dans l'identité de l'Iran et de l'Arabie Saoudite. Cette identité influence en effet directement les *role conceptions* et indirectement les *role expectations*, ce qui détermine dès lors le rôle joué par chacun des pays ainsi que leur comportement sur la

¹⁰² Reproduction de Kalevi HOLSTI, "National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy", *International Studies Quarterly*, 1970, vol.XIV, n°3, p.245.

¹⁰³ Idem, pp.260-276.

¹⁰⁴ Sofiane SEKHRI, « The role Approach as a theoretical framework for the analysis of foreign policy in third World countries », *African Journal of Political Science and International Relations*, 2009, vol.III, n°10, pp.423-432.

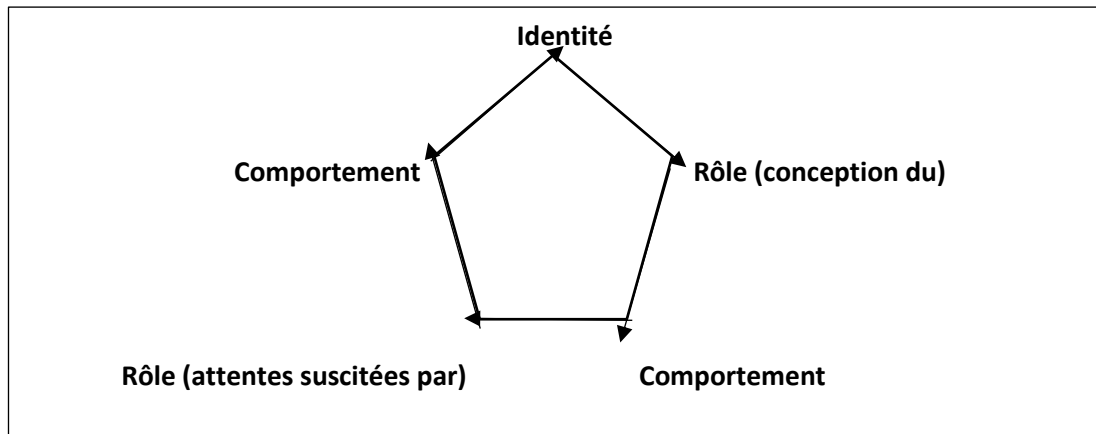
scène internationale (voir figure n° 2). Pour le dire autrement, comme les agissements de l’Iran et de l’Arabie Saoudite sur la scène internationale découlent de la conception de leur rôle et des attentes suscitées par celui-ci, l’objectif de ce chapitre est d’observer la part occupée par le religieux dans la conception du rôle (« Comment le sunnisme ou le chiisme influence-t-il la vision du rôle national qu’ont les acteurs ? ») et dans les attentes suscitées par le rôle (« comment le sunnisme ou le chiisme influence-t-il les attentes que les acteurs ont vis-à-vis d’eux-mêmes et des autres ? »).

Tableau n° 6 : liste des 17 rôles nationaux selon K. J. Holsti¹⁰⁵.

| Rôles nationaux. | Descriptions. |
|--------------------------------------|--|
| Bastion de la révolution-libérateur. | Pays dont le devoir est d’organiser et de soutenir différents mouvements révolutionnaires. |
| Leader régional. | Pays ayant des responsabilités spéciales sur la scène régionale. |
| Protecteur régional. | Pays ayant une responsabilité spéciale dans un problème régional et se devant d’offrir sa protection. |
| Indépendant actif. | Pays non-aligné poursuivant ses propres intérêts plutôt que ceux d’autres puissances. |
| Supporteur de la libération. | Pays soutenant des mouvements révolutionnaires sans prendre de mesures concrètes pour les diriger, les organiser, etc. |
| Agent anti-impérialiste. | Pays se concevant comme devant lutter contre la menace impérialiste. |
| Défenseur de la Foi. | Pays élaborant sa politique étrangère pour défendre la Foi nationale contre une menace afin d’en préserver la pureté. |
| Médiateur-intégrateur. | Pays se percevant comme capable/responsable pour résoudre des conflits interétatiques. |
| Collaborateur régional-sous-système. | Pays dont l’objectif est de collaborer avec d’autres États afin de construire des communautés plus grandes. |
| Développeur. | Pays ayant l’obligation d’assister les pays sous-développés. |
| « Pont » (<i>bridge</i>). | Pays qui joue un rôle éphémère dans la communication ; il agit comme traducteur ou messenger entre des peuples de culture différente. |
| Allié fidèle. | Pays dont le gouvernement prend des décisions afin de soutenir les politiques d’un autre gouvernement. |
| Indépendant. | Pays dont le gouvernement ne prend des décisions qu’en accord avec l’intérêt national. |
| Modèle. | Pays accordant une grande importance au prestige et au fait de gagner de l’influence dans le système international. |
| Développement interne. | Pays dont le gouvernement se concentre sur le développement interne et souhaitant donc ne pas s’engager sur la scène internationale. |
| Isolé. | Pays essayant d’avoir un minimum de contacts extérieurs par crainte d’être engagé de quelque manière que ce soit dans un problème extérieur. |
| Protégé. | Pays dont la protection dépend d’autrui. |
| Autres. | Exemples : <i>balancer, anti-Zionist, anti-communist, etc.</i> |

¹⁰⁵ D’après Kalevi HOLSTI, "National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy", *International Studies Quarterly*, 1970, vol.XIV, n°3, pp.260-271.

Figure n° 2 : lien entre l'identité, le rôle et le comportement¹⁰⁶.



3.1.2 Les politiques étrangères iraniennes et saoudiennes.

Afin de rencontrer l'objectif détaillé dans la conclusion de la précédente sous-partie, il est tout d'abord indispensable de s'intéresser à la variable comportementale (*cf.* figure n° 2). Celle-ci permet, en effet, d'établir la politique étrangère menée par l'Iran et l'Arabie Saoudite durant le conflit bahreïni afin de déterminer si, d'une part, cette politique s'inscrit dans un des rôles proposés par Holsti et si, d'autre part, ce rôle présente des caractéristiques propres à la doctrine religieuse sunnite ou chiite. Pour ce faire, nous réalisons ici une chronologie des événements ayant marqué le soulèvement bahreïni et dans laquelle les réactions, déclarations, etc. iraniennes et saoudiennes sont présentées. Nous précisons cependant qu'afin d'offrir un aperçu le plus complet possible de ces événements, notre chronologie s'étend sur une période dépassant notre cadre temporel (du 14 février au 18 mars 2011), qu'elle prolonge jusqu'au 04 avril 2011.

La vague de contestations ayant secoué le petit État du Golfe débute, comme nous l'avons déjà précisé, le 14 février 2011, date à laquelle « des milliers de manifestants se rassemblent sur la place de la Perle dans la capitale du Bahreïn, Manama, pour réclamer des changements politiques et sociaux »¹⁰⁷. Le gouvernement bahreïni, probablement encouragé par Riyad¹⁰⁸, réprime ces premiers

¹⁰⁶ Schéma librement adapté par l'auteur d'après Sebastian HARNISCH *et. al.*, pp.82-83.

¹⁰⁷ *Printemps arabe : la chronologie pays par pays*, Auxerre : Sciences Humaines.com, 29/08/2011, https://www.scienceshumaines.com/printemps-arabe-la-chronologie-pays-par-pays_fr_27710.html, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹⁰⁸ Toby C. JONES, *The siege of Bahrain*, Washington DC: Foreign Policy (FP), 18/02/2011, <http://foreignpolicy.com/2011/02/18/the-siege-of-bahrain/>, 01/01/2018, 01/01/2018.

mouvements par le biais des forces de sécurité. Ces dernières sont renforcées par l'armée, dont l'assaut sur les manifestants fait cinq morts le 17 février et qui se retire le lendemain¹⁰⁹.

Face à ce qu'elle considère comme une menace pour sa propre sécurité, l'Arabie Saoudite prend la décision, le 2 mars 2011, d'envoyer plus de 1000 soldats, « affectés à la défense des institutions et des infrastructures stratégiques (du Bahreïn) »¹¹⁰. En outre, les membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG, organisme à travers lequel l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis envoient leurs hommes au Bahreïn dans le cadre d'une mission) justifient cette opération à travers une déclaration conjointe prononcée à Riyad quelques jours plus tard (le 10 mars) : « *The (GCC) member states and their peoples (...) oppose any attempts at foreign intervention in their affairs. They declare that they will stand firmly and with determination against anyone who tries to ignite ethnic fanaticism or to spread sectarianism among them and among their peoples, or against anyone who dares to threaten their security and their interests* »¹¹¹. Après avoir visé à demi-mot le voisin perse, l'Arabie Saoudite se montre plus directe le 11 mars, date à laquelle elle accuse l'Iran d'essayer d'instiguer une révolution au sein de son territoire et d'enflammer la région du Golfe tout entière avant d'affirmer qu'aucune interférence étrangère dans ses affaires ne serait tolérée¹¹². Directement visé par cette déclaration, l'Iran réplique par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères (Ali-Akbar Salehi) : « *Iran will not sit idly by in light of the Saudi military intervention in Bahrain* »¹¹³.

Peu de temps après ce premier échange de déclarations musclé, les troupes saoudiennes de la force commune du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) arrivent sur le territoire bahreïni le 14 mars 2011, « après avoir répondu à une demande de

¹⁰⁹ Alain GRESH, *Face-à-face tendu à Bahreïn*, Paris : Le Monde diplomatique, 01/03/2011, <https://blog.mondediplo.net/2011-03-01-Face-a-face-tendu-a-Bahreïn>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹¹⁰ Christophe AYAD, *et alii*, *Le « grand jeu » de l'Arabie saoudite pour étouffer les « printemps arabes »*, Paris : Le Monde Afrique, 13/01/2014, http://www.lemonde.fr/libye/article/2014/01/13/le-grand-jeu-de-riyad-pour-etouffer-les-printemps-arabes_4346993_1496980.html, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹¹¹ Y. ADMON, L. BARKAN and A. SAVYON, *The Bahrain Situation: Media Clashes Between the Iranian-Shi'ite Camp and the Saudi-Sunni Camp*, Washington : The Middle East Media Research Institute, 17/03/2011, <https://www.memri.org/reports/bahrain-situation-media-clashes-between-iranian-shiite-camp-and-saudi-sunni-camp>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹¹² Idem.

¹¹³ Idem.

soutien de Bahreïn »¹¹⁴. Face à ces déploiements « inacceptables et qui compliqueront le problème »¹¹⁵, de nombreux officiels iraniens se fendent en déclarations. Ainsi, le président du Parlement iranien, Ali Larijani, avertit “*the islamic Consultative Assembly cautions the regional states that they should not imagine such a military intervention, which is happening at the US orders, would have no costs*”¹¹⁶. De même, le président iranien lui-même, Mahmoud Ahmadinejad, qualifie l’intervention saoudienne d’« acte hideux voué à l’échec résultant de la politique américaine dans la région »¹¹⁷ et charge le gouvernement bahreïni, accusant celui-ci de « tuer son propre peuple »¹¹⁸ le mercredi 16 mars 2011. Le même genre de déclaration est ensuite répété le 18 mars par Sobh-e Sadeq, porte-parole officiel du corps des Gardiens de la Révolution islamique, avertissant l’Arabie Saoudite de choisir une voie dangereuse pour laquelle un prix élevé est à payer¹¹⁹. D’ailleurs, le même jour, 700 manifestants attaquent le consulat d’Arabie Saoudite à Masshad, dans le nord-est de l’Iran¹²⁰.

Quelques jours plus tard (21 mars), dans un discours prononcé à l’occasion du Nouvel An iranien, l’Ayatollah Khamenei accuse lui aussi l’Arabie Saoudite (et, dans une moindre mesure, le gouvernement bahreïni et les États-Unis) tout en apportant le soutien de l’Iran à tous les mouvements de révolte¹²¹. À ce sujet, Antonin Tisseron souligne en effet que, pour Téhéran, la non-reconnaissance par les autorités sunnites des aspirations des populations chiites permet de renforcer l’image d’un Iran défenseur de la rue arabe contre les tentatives hégémoniques extérieures, que celles-ci soient saoudiennes ou américaines¹²². Enfin, avertissant pour sa part les dirigeants saoudiens

¹¹⁴ Belga News, Bahreïn: *des soldats saoudiens pour "répondre à une menace sur la sécurité"*, Bruxelles : RTBF, 14/03/2011, https://www.rtbf.be/info/monde/detail_bahrein-des-soldats-saoudiens-pour-repondre-a-une-menace-sur-la-securite?id=5769243, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹¹⁵ Taylor BARNES, *Iran condemns Saudi troops' arrival in Bahrain*, Boston: The Christian Science Monitor, 15 mars 2011, <https://www.csmonitor.com/World/terrorism-security/2011/0315/Iran-condemns-Saudi-troops-arrival-in-Bahrain>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹¹⁶ Idem.

¹¹⁷ Antonin TISSERON, *Bahreïn / Géostratégie: un confetti au centre des luttes d’influence dans le golfe Arabo-persique*, Toulouse : overblog.fr, 12/04/2011, <http://lessakele.over-blog.fr/article-bahrein-un-confetti-au-centre-des-luttes-d-influence-dans-le-golfe-73595926.html>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹¹⁸ Ali AKBAR DAREINI, *Iran presses rival Saudi Arabia over Gulf's unrest*, San Diego : The San Diego Union Tribune, 04/04/2011, <http://www.sandiegouniontribune.com/sdut-iran-presses-rival-saudi-arabia-over-gulfs-unrest-2011apr04-story.html>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹¹⁹ Ali ALFONEH, *Iran's provocative rhetoric*, Atlanta : CNN, 12/10/2011, <http://globalpublicsquare.blogs.cnn.com/2011/10/12/irans-provocative-rhetoric/>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹²⁰ Antonin TISSERON, *Bahreïn / Géostratégie: un confetti au centre des luttes d’influence dans le golfe Arabo-persique*, Toulouse : overblog.fr, 12/04/2011, <http://lessakele.over-blog.fr/article-bahrein-un-confetti-au-centre-des-luttes-d-influence-dans-le-golfe-73595926.html>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹²¹ Idem.

¹²² Idem.

des dangers de leur propre politique vis-à-vis de leurs concitoyens chiïtes, le parlementaire Mohammed Dehghan menace : « Les dirigeants saoudiens devraient savoir que le peuple saoudien est devenu vigilant et qu'il ne permettra pas qu'un crime soit commis contre les chiïtes »¹²³.

Les mois suivants sont pour leur part moins chargés en événements. Ainsi, en avril, le Président iranien Mahmoud Ahmadinejad lance un appel pour une « unité honnête » dans le Moyen-Orient : « *safety and stability of the region depends on honest unity and cooperation between nations and leaders in the region* »¹²⁴ (04 avril 2011). En outre, le président insiste lui aussi sur le rôle joué par les États-Unis, incapables selon lui de dominer la région¹²⁵. Malgré les accusations saoudiennes et Bahreïnes, Téhéran souligne enfin n'avoir aucune intention belliqueuse contre ses voisins arabes¹²⁶.

Ces divers événements, constitutifs de la politique étrangère iranienne et saoudienne et résumés au sein du tableau n° 7 ci-dessous, démontrent une divergence dans les stratégies mobilisées de part et d'autre du golfe Persique. D'une part, l'Arabie Saoudite se montre nettement plus active que son rival perse et n'hésite pas à envoyer un millier de soldats au Bahreïn dans le cadre d'une mission du CCG. Nous soulignons néanmoins qu'une telle intervention est légitimée par l'appel officiel des autorités bahreïnes en ce sens, rendant ainsi cet envoi de troupe conforme au droit international. De plus, l'Arabie Saoudite se montre également très ferme dans ses déclarations, n'hésitant pas à accuser ouvertement l'Iran d'encourager et de soutenir les mouvements chiïtes sur son territoire et sur celui du Bahreïn. D'autre part, l'Iran fait preuve de davantage de retenue que son voisin saoudien et se limite à une « guerre des mots », tout en affirmant son soutien aux musulmans dans les rues, qu'ils soient chiïtes ou sunnites, comme tend à le prouver indirectement la déclaration faite par l'Ayatollah Khamenei : « *(Iran) will not make a differentiation between Gaza, Palestine, Bahrain,*

¹²³ Jacques BENILLOUCHE, *Le Bahreïn, la ligne rouge que l'Iran est tenté de franchir*, Arlington County : Slate, 25/04/2012, <http://www.slate.fr/story/53769/bahrein-ligne-rouge-iran-arabie-sunnite-chiite>, 20/08/2017, 20/08/2017.

¹²⁴ Mitra AMIRI, *Iran calls for regional unity, hits out at Saudi Arabia*, London : Reuters, 18/04/2011, <https://www.reuters.com/article/us-iran-military-ahmadinejad/iran-calls-for-regional-unity-hits-out-at-saudi-arabia-idUSTRE73H28X20110418>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹²⁵ Idem.

¹²⁶ Idem.

Yemen, Egypt, Libya and Tunisia »¹²⁷ (22 mars 2011). La République islamique d'Iran vise également sa cible habituelle, les États-Unis, qu'elle tient pour responsable de l'instabilité régionale.

Tableau n° 7 : actions, réactions et déclarations officielles iraniennes et saoudiennes (14/02/2011 – 04/04/2011)¹²⁸.

| Arabie-Saoudite | Actions, réactions et déclarations officielles. |
|--------------------------------|---|
| 14/02/2011 | Sur les conseils de Riyad, le Bahreïn agit rapidement pour réprimer les premiers mouvements de contestations populaires. |
| 02/03/2011 | Suite à une demande de Manama, l'Arabie Saoudite prend la décision d'envoyer plus de 1000 soldats au Bahreïn dans le cadre d'une mission du CCG. |
| 10/03/2011 | Riyad et ses alliés du CCG accusent indirectement Téhéran d'ingérence dans le conflit bahreïni. |
| 11/03/2011 | Plusieurs officiels saoudiens, dont le roi Abdallah, accusent l'Iran de tenter d'instiguer une révolte sur leur territoire et affirment qu'aucune intervention de ce genre ne sera tolérée. |
| 14/03/2011 | Arrivée des troupes saoudiennes au Bahreïn. |
| Iran | |
| 11/03/2011 | Téhéran annonce sa volonté de ne pas rester inactif face à l'intervention saoudienne au Bahreïn. |
| 14/03/2011 | Le président du Parlement iranien affirme qu'une telle intervention militaire, qu'il considère comme un ordre venant de Washington, ne se fera pas sans prix à payer. |
| 16/03/2011 | Mahmoud Ahmadinejad qualifie les agissements du gouvernement bahreïni et l'intervention saoudienne d'« actes hideux voués à l'échec » ¹²⁹ et charge également les USA. |
| 18/03/2011 | L'Iranien Sobh-e Sadeq parle de l'intervention saoudienne comme d'une dangereuse voie dont le prix à payer sera élevé. |
| 21/03/2011 – 22/03/2011 | L'Ayatollah Khamenei apporte son soutien aux populations musulmanes révoltées, quelles qu'elles soient. |
| Date inconnue | Le parlementaire et proche du président Ahmadinejad, Mohammed Dehgan, met en garde l'Arabie Saoudite contre toute mesure de rétorsion à l'encontre de la population chiite saoudienne. |
| 04/04/2011 | Mahmoud Ahmadinejad plaide pour une « honnête unité entre les Nations et les leaders de la région ». Après avoir une nouvelle fois chargé les USA, Téhéran souligne n'avoir aucune intention belliqueuse envers ses voisins arabes. |

¹²⁷ Will FULTON, *Bahrain-Iran Foreign Relations*, Washington : Critical Threats, <https://www.criticalthreats.org/analysis/bahrain-iran-foreign-relations>, 02/01/2018, 02/01/2018.

¹²⁸ Tableau réalisé par l'auteur.

¹²⁹ Ali AKBAR DAREINI, *Iran presses rival Saudi Arabia over Gulf's unrest*, San Diego : The San Diego Union Tribune, 04/04/2011, <http://www.sandiegouniontribune.com/sdut-iran-presses-rival-saudi-arabia-over-gulfs-unrest-2011apr04-story.html>, 01/01/2018, 01/01/2018.

3.2 Religion et rôle : application de la théorie d'Holsti.

Cette nouvelle section est consacrée à la suite de notre analyse de H1. Pour ce faire, la même méthodologie est appliquée tant pour l'Arabie Saoudite que pour la république islamique d'Iran. Ainsi, après un bref retour sur la politique étrangère développée par ces deux acteurs, nous présentons les rôles les plus pertinents vis-à-vis des agissements de ceux-ci, issus de la typologie de Holsti, avant qu'une tentative d'explication de ces actes à la lumière des doctrines religieuses sunnites et chiites ne vienne conclure ces analyses.

3.2.1 Le solide leader sunnite : l'Arabie Saoudite.

Nous rappelons tout d'abord que l'Arabie saoudite s'illustre au cours du conflit bahreïni à travers deux types d'action différents. Premièrement, après avoir encouragé le gouvernement bahreïni à prendre le plus rapidement possible des mesures de rétorsion violentes envers les manifestants, Riyad n'hésite pas à envoyer ses propres troupes (environ 1000 soldats) rétablir l'ordre au Bahreïn. Elle ne le fait néanmoins pas en son nom propre, préférant agir à travers une mission du CCG menée en commun avec d'autres États du Golfe (comme les Émirats arabes unis, qui dépêchent 500 policiers sur place) et elle prend soin de respecter le droit international dans la mesure où cette décision est prise après « avoir répondu à une demande de soutien émanant du Bahreïn »¹³⁰. L'Arabie saoudite défend également son intervention en présentant le territoire bahreïni comme vital pour sa sécurité nationale, de par la proximité géographique avec l'Est de son territoire, davantage peuplé par des populations chiites. Deuxièmement, Riyad adopte également une rhétorique agressive envers Téhéran, soit à travers des déclarations du CCG (« *The (GCC) member states and their peoples [...] will stand firmly and with determination against anyone who tries to ignite ethnic fanaticism or to spread sectarianism among them and among their peoples, or against anyone who dares to threaten their security and their interests* »¹³¹) soit en son nom propre. Notons enfin que ce genre de déclaration est habituel dans le chef des dirigeants saoudiens. Ainsi, en 2009 déjà, le roi Abdallah déclare au conseiller de la

¹³⁰ Belga News, Bahreïn: *des soldats saoudiens pour "répondre à une menace sur la sécurité"*, Bruxelles : RTBF, 14/03/2011, https://www.rtb.be/info/monde/detail_bahrein-des-soldats-saoudiens-pour-repondre-a-une-menace-sur-la-securite?id=5769243, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹³¹ Y. ADMON, L. BARKAN, A. SAVYON, *The Bahrain Situation: Media Clashes Between the Iranian-Shi'ite Camp and the Saudi-Sunni Camp*, Washington : The Middle East Media Research Institute, 17/03/2011, <https://www.memri.org/reports/bahrain-situation-media-clashes-between-iranian-shiite-camp-and-saudi-sunni-camp>, 01/01/2018, 01/01/2018.

Maison blanche pour l'anti-terrorisme : « on ne peut pas faire confiance aux Iraniens. [...] L'objectif de l'Iran est de causer des problèmes »¹³².

Sur base de tels agissements, trois types de rôle présents dans l'article de Holsti¹³³ semblent correspondre à l'Arabie Saoudite. Tout d'abord, Riyad s'affirmerait comme un leader régional¹³⁴ dans sa volonté de maintenir tout régime qui lui est favorable, y compris au moyen d'une intervention armée. Ensuite, toujours à l'échelle régionale, ce pays se présenterait comme un protecteur¹³⁵ face aux tentatives perses d'encourager une division interconfessionnelle du Bahreïn et d'ainsi porter atteinte à la sécurité de l'Arabie Saoudite. Enfin, le troisième rôle convenant à la puissance arabe serait celui de défenseur de la Foi¹³⁶, dans la mesure où un des objectifs de Riyad est de contenir toute influence du chiisme auprès des populations sunnites. Les agissements de Riyad au cours du soulèvement bahreïni semblent, en effet, confirmer ces différents rôles.

Le comportement de l'Arabie saoudite lors du soulèvement bahreïni s'expliquerait donc par les différents rôles qu'elle endosse, et plus particulièrement par sa propre vision de ces rôles, influencée par sa foi sunnite. En effet, on retrouve en Arabie Saoudite un sunnisme rigoriste : le wahhabisme, issu de l'école hanbalite et renforcé par la présence dans cette région de la doctrine théologique athariste, « prônant un respect complet des prescriptions coraniques, indépendamment du contexte social ou culturel »¹³⁷. En tant que défenseur intransigeant de la foi sunnite, l'État saoudien désignerait ainsi comme ennemi ce qu'il considère comme une « hérésie » (le chiisme), représentée essentiellement par l'Iran.

En outre, n'accordant aucun crédit à la martyrologie, on peut supposer que l'Arabie saoudite est moins sensible aux désirs de justice sociale formulés par les chiites bahreïnis, au contraire des leaders chiites (sur lesquels nous reviendrons plus tard).

¹³² Antonin TISSERON, *Bahreïn / Géostratégie: un confetti au centre des luttes d'influence dans le golfe Arabo-persique*, Toulouse : overblog.fr, 12/04/2011, <http://lessakele.over-blog.fr/article-bahreïn-un-confetti-au-centre-des-luttes-d-influence-dans-le-golfe-73595926.html>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹³³ Kalevi HOLSTI, pp.260-273.

¹³⁴ Idem, p.261.

¹³⁵ Idem.

¹³⁶ Idem, p.264.

¹³⁷ Didier GIORGINI, *op. cit.*, p.43.

On peut enfin supposer qu'au vu de l'absence d'une autorité spirituelle et temporelle commune au sein du sunnisme depuis 1924, date à laquelle Mustafa Kemal abolit le Califat¹³⁸, les dirigeants saoudiens ressentiraient le besoin d'agir en tant que telle. Le rôle de leader régional implique ainsi également celui de leader spirituel, dont la mission est d'agir pour protéger, ici, le sunnisme. Contrairement à aux chiïtes, les sunnites considèrent en effet que le rôle de Calife n'appartient pas (en théorie) à une quelconque dynastie mais au plus méritant, ce que la famille des Saoud, forte de son statut de « gardienne des Lieux saints », estime probablement être.

3.2.2 Le fier challenger chiïte : l'Iran vis-à-vis du Bahreïn.

Contrairement à celle de son voisin arabe, la politique étrangère de la République islamique d'Iran ne se traduit pas par une intervention militaire pour deux raisons principales : d'une part, il est possible que les autorités iraniennes aient souhaité ne pas transgresser le droit international (le Bahreïn n'ayant nullement autorisé une telle intervention de la part de son homologue perse) et, d'autre part, comme le souligne Laurence Louër, « les Iraniens ne souhaitent pas entrer dans une confrontation directe avec l'Arabie saoudite et ils feront très attention avec Bahreïn, qui est la chasse gardée des Saoudiens »¹³⁹, tout en ne pouvant « pas rester tout à fait à l'écart de l'affaire bahreïnienne et ne pas réagir »¹⁴⁰.

La réaction iranienne prend ainsi la forme d'une succession de déclarations et d'attaques à l'encontre des gouvernements bahreïni, saoudien et américains, accusés respectivement de meurtre, d'ingérence et d'incapacité à gérer correctement une région aussi complexe que le Moyen-Orient. En outre, les autorités iraniennes fondent également leur rhétorique sur un soutien inconditionnel apporté aux populations musulmanes et prononcent des discours universalistes.

¹³⁸ Ibidem, p.42.

¹³⁹ Antoine AJOURY, *À Bahreïn, l'Arabie saoudite réaffirme son leadership sur les monarchies du Golfe*, Beyrouth : Société Générale de Presse et d'Édition SAL, 21/03/2011, https://www.lorientlejour.com/article/695410/A_Bahreïn%2C_1%27Arabie_saoudite_reaffirme_son_leadership_sur_les_monarchies_du_Golfe.html, 03/01/2018, 03/01/2018.

¹⁴⁰ Idem.

« (...) according to the injunctions of Islam, it is the duty of all the Muslims in the world not to sit idly while (even) one Muslim is being oppressed »¹⁴¹ (Ayatollahs Javadi-Amoli et Nouri-Hamadani, 17/03/2011).

« All Islamic intellectuals are now called upon to act. All Islamic countries, as long as they're not themselves involved in the crime, bear responsibility to support Bahrainis in their fight »¹⁴² (Ayatollah Ahmad Jannati).

« Security in the Persian Gulf is in the interests of everyone... If it's insecure, it will be insecure for all »¹⁴³ (Ayatollah Khamenei).

« (Iran) will not make a differentiation between Gaza, Palestine, Bahrain, Yemen, Egypt, Libya and Tunisia »¹⁴⁴ (Ayatollah Khamenei).

À l'instar du comportement saoudien, ces diverses réactions iraniennes pourraient être interprétées à la lumière des différents rôles joués par la République islamique. Six des rôles proposés par Holsti¹⁴⁵ dans sa typologie semblent particulièrement pertinents et méritent d'être mentionnés. Tout d'abord, l'Iran concurrencerait l'Arabie saoudite dans les rôles de leader régional¹⁴⁶, de protecteur régional¹⁴⁷ et de défenseur de la Foi¹⁴⁸. Ensuite, fort de son Histoire marquée par la révolution islamique de 1979, l'Iran assumerait pleinement deux autres rôles : ceux de bastion de la révolution-libérateur¹⁴⁹ et de supporteur de libération¹⁵⁰. Enfin, le pays jouerait également un dernier rôle issu de son Histoire, traduisant sa volonté de lutter pour défendre sa Foi et défendre les intérêts des peuples musulmans : le rôle d'agent

¹⁴¹ Y. ADMON, L. BARKAN, A. SAVYON, *The Bahrain Situation: Media Clashes Between the Iranian-Shi'ite Camp and the Saudi-Sunni Camp*, Washington : The Middel East Media Research Institute, 17/03/2011, <https://www.memri.org/reports/bahrain-situation-media-clashes-between-iranian-shiite-camp-and-saudi-sunni-camp>, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹⁴² Shabnam NOURIAN, *Iran's support for Bahrain protesters fuels regional tensions*, Bonn : Deutsche Welle, 15/04/2011, <http://www.dw.com/en/irans-support-for-bahrain-protesters-fuels-regional-tensions/a-6504403-1>, 03/01/2018, 03/01/2018.

¹⁴³ *Iran will protect 'oppressed' in Yemen, Palestine and Bahrain – Khamenei*, Moscow: Russia Today, 16/05/2015, <https://www.rt.com/news/259297-iran-khamenei-yemen-protect/>, 03/01/2018, 03/01/2018.

¹⁴⁴ Will FULTON, *Bahrain-Iran Foreign Relations*, Washington: Critical Threats, <https://www.criticalthreats.org/analysis/bahrain-iran-foreign-relations>, 02/01/2018, 02/01/2018.

¹⁴⁵ Kalevi HOLSTI, pp.260-273.

¹⁴⁶ Idem, p.261.

¹⁴⁷ Idem.

¹⁴⁸ Idem, p.264

¹⁴⁹ Idem, p.260

¹⁵⁰ Idem, p.263.

anti-impérialiste ¹⁵¹, ciblant constamment les États-Unis comme les responsables des crises régionales. Les différentes déclarations formulées par l'Iran lors du soulèvement bahreïni tendraient de ce fait à confirmer ces différents rôles généralement attribués à Téhéran qui, comme l'Arabie Saoudite, se trouverait « prisonnière » de son propre rôle et aurait ainsi adopté tel ou tel comportement en conséquence.

Si l'Iran et l'Arabie Saoudite revendiquent tous les deux les rôles de leader régional et de protecteur/défenseur de la Foi, l'analyse de leur politique étrangère démontre que les stratégies développées en ce sens ne sont pas les mêmes. Comme pour l'Arabie saoudite, le comportement de l'Iran sur la scène internationale est fortement influencé par sa propre conception de son rôle, marqué une fois de plus par sa confession (chiite dans ce cas). Il est indispensable de souligner tout d'abord que le chiisme en vigueur en Iran est majoritairement duodécimain et que celui-ci se distingue par son « rapport très spécifique à la notion de martyr »¹⁵². À la lumière de cette symbolique chiite du « faible crucifié par le fort »¹⁵³, il n'est pas étonnant de constater que les décideurs chiites inscrivent leur politique étrangère dans la défense des contestataires présents dans les rues. Jacques Rifflet souligne d'ailleurs que « le chiisme s'étant opposé aux conservateurs de La Mecque, nous savons déjà qu'à l'époque, il sera plus social dans son essence et s'inscrira fortement en faveur des déshérités »¹⁵⁴.

Signalons ensuite que cette opposition au sunnisme se retrouve également dans leur vision divergente de la Révélation. Ainsi, pour rappel, chiites et sunnites se distinguent dans la mesure où les premiers estiment que la Révélation est encore vivante, impliquant une interprétation perpétuelle du Coran, là où les seconds l'estiment immuable. Rifflet, présentant une recommandation formulée par Abdallah ben Omar à Othman, écrit à ce sujet : « Personne ne peut te dire qu'il possède la globalité du texte du Coran. [...] Beaucoup de choses ont disparu à jamais »¹⁵⁵. Cette divergence d'opinion pourrait également être à l'origine de la réaction iranienne lors du soulèvement bahreïni. Ainsi, là où les Saoud sunnites revendiqueraient aujourd'hui

¹⁵¹ Ibidem, p.264.

¹⁵² Didier GIORGINI, *op.cit.*, p.44.

¹⁵³ Jacques RIFFLET, *op.cit.*, p.85.

¹⁵⁴ Idem, *op.cit.*, p.81.

¹⁵⁵ Idem.

officieusement le statut de Califat, les Iraniens chiites ne pourraient tolérer cet état de fait car, pour les chiites, « le refus d'un Califat est devenu absolu, car cette fonction a pour simple vocation de garder la pérennité figée du texte coranique et de gérer seulement le temporel de la communauté »¹⁵⁶. La défense de la Foi devrait dès lors être assurée par un clergé constitué d'imams, chargés d'apporter un éclairage sur la Révélation et, comme nous l'avons précisé, de défendre les musulmans les plus faibles.

Enfin, un dernier point sur lequel il nous semble important d'insister est la responsabilité imputée à Washington par les Iraniens. En effet, là où les sunnites saoudiens et bahreïnais définissent clairement l'Iran chiite comme le responsable du conflit, les autorités iraniennes se limitent à condamner l'Arabie Saoudite pour son intervention aggravant la situation, mais se garde bien de les tenir pour responsables. L'explication de cette divergence pourrait être, elle aussi, d'origine confessionnelle. En effet, comme nous le précisons plus haut, le chiisme est ouvert aux fluctuations et aux modifications du sacré là où le sunnisme considère comme hérésie toute modification postérieure à la rédaction du Coran. Il en résulterait ainsi une attitude chiite plus ouverte face aux autres doctrines religieuses, ce qui pourrait expliquer non seulement le discours universaliste des dirigeants iraniens mais également cette volonté de ne pas créer davantage de scission au sein même de l'islam et donc de tenir pour responsable l'Occident, symbolisé par le « Grand Satan » américain plutôt que d'autres musulmans (sunnites). Une telle attitude permettrait ainsi à l'Iran de s'inscrire non seulement dans son rôle de protecteur des déshérités mais également dans celui d'agent anti-impérialiste.

En conclusion, nous pouvons écrire que si le facteur religieux exerce une influence sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne, c'est avant tout car il serait un puissant vecteur d'antagonisme entre deux pays qui, dès lors, développeraient des stratégies différentes afin d'occuper seuls certains rôles (leader régional, protecteur régional et défenseur de la Foi). Ce conflit pourrait ainsi s'apparenter à une « nouvelle Guerre froide », dont la nature ne serait plus idéologique mais confessionnelle et dont les champions ne s'opposeraient pas directement mais s'affronteraient par l'intermédiaire de « *proxy wars* » (au Bahreïn, en Syrie, au Yémen, etc.). Dans le même ordre d'idée, Christophe Ayad *et alii* écrivent

¹⁵⁶ Ibidem, *op.cit.*, p.85.

d'ailleurs : « le « Printemps arabe » a changé de nature : il est devenu le théâtre d'un immense bras de fer stratégique et confessionnel entre le « Croissant chiite », dirigé par l'Iran, comprenant l'Irak, la Syrie et le Hezbollah au Liban, et l'« axe sunnite », sous la houlette de l'Arabie Saoudite »¹⁵⁷.

Les différents éléments présentés au cours de cette partie sont résumés dans le tableau n° 8 ci-dessous et nous permettent maintenant de déterminer la part occupée par le religieux dans l'identité des États et, (in)directement, sur les conceptions des rôles et dans les attentes suscitées par ceux-ci (cf. figure n°2), conformément à notre objectif.

Tableau n° 8 : l'impact du religieux dans les rôles joués par les États¹⁵⁸.

| Pays. | Descriptions. |
|------------------------|---|
| Arabie Saoudite | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identité</u> : pays arabe sunnite. ⇒ <u>Conception du rôle</u> : se verrait comme le nouveau Califat officieux destiné à protéger la foi sunnite contre l' « hérésie » chiite. ⇒ <u>Comportement</u> : adopte une rhétorique agressive envers l'Iran. ⇒ <u>Attentes suscitées par le rôle</u> : développement d'une politique étrangère saoudienne active dans la région, notamment au moyen d'interventions armées, contre le « Croissant chiite ». ⇒ <u>Comportement</u> : intervention militaire au Bahreïn. |
| Iran | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identité</u> : pays perse chiite. ⇒ <u>Conception du rôle</u> : se verrait comme le protecteur des musulmans les plus faibles (les manifestants) contre l'ennemi extérieur de l'islam (l'Occident / les USA) et opposant à toute forme de Califat. ⇒ <u>Comportement</u> : adopte une rhétorique universaliste d'aide aux plus faibles, critique vis-à-vis de l'Arabie Saoudite et du gouvernement bahreïni et agressive envers les USA. ⇒ <u>Attentes suscitées par le rôle</u> : développement d'une politique étrangère iranienne fondée sur le soutien des mouvements populaires (cf. supporteurs de la libération). ⇒ <u>Comportement (non réussi dans le cas du Bahreïn¹⁵⁹)</u> : agirait en tant que protecteur pour « aider ses enfants et suiveurs au Bahreïn par tous les moyens nécessaires »¹⁶⁰. |

¹⁵⁷ Christophe AYAD, *et.alii*, *Le « grand jeu » de l'Arabie saoudite pour étouffer les « printemps arabes »*, Paris : Le Monde Afrique, 13/01/2014, http://www.lemonde.fr/libye/article/2014/01/13/le-grand-jeu-de-riyad-pour-etouffer-les-printemps-arabes_4346993_1496980.html, 01/01/2018, 01/01/2018.

¹⁵⁸ Tableau réalisé par l'auteur.

¹⁵⁹ Mehdi HALAJI, *Iran's Policy Confusion about Bahrain*, Washington : the Washington Institute, 27/06/2011, <http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/irans-policy-confusion-about-bahrain>, 03/01/2018, 03/01/2018.

¹⁶⁰ Idem.

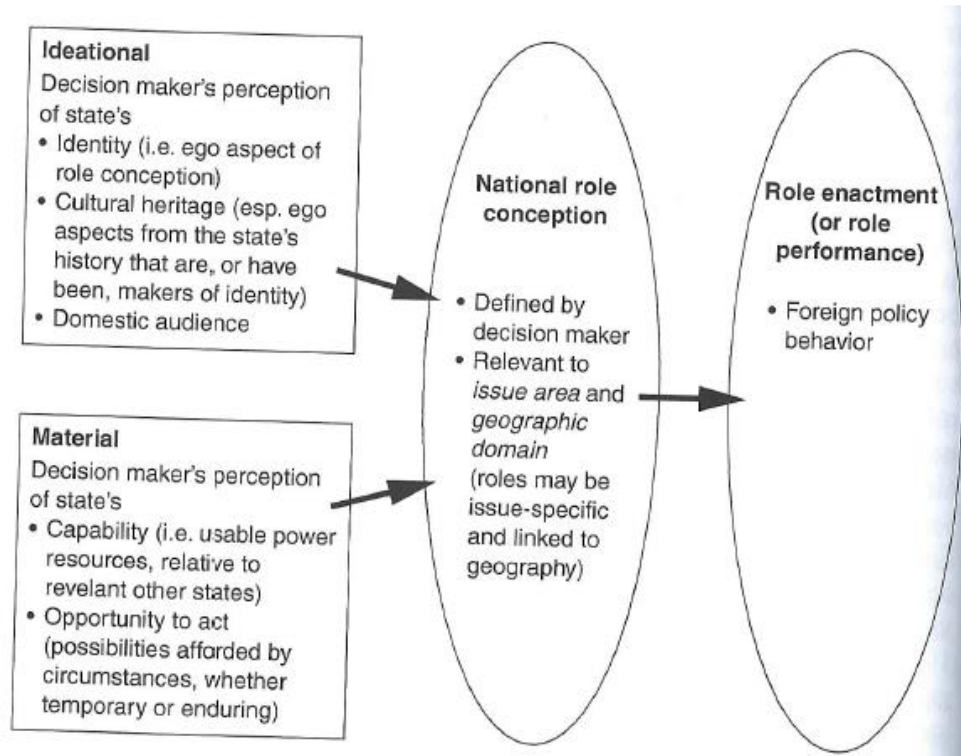
3.3 Limites de la méthode et conclusion.

L'ultime partie de ce troisième chapitre s'articule autour de deux sous-points. Ainsi, après avoir relevé les principales limites de la recherche appliquée pour l'étude de H1, la conclusion résume les grands enseignements de l'analyse effectuée.

Les limites de notre recherche sont au nombre de deux. Premièrement, afin de déterminer la politique étrangère menée par l'Iran et l'Arabie Saoudite, de nombreuses déclarations, réactions officielles, etc. sont mobilisées. Il est néanmoins tout à fait possible que certaines d'entre elles soient absentes de notre analyse. En effet, certains éléments intéressants ont pu échapper à notre attention ou tout simplement ne pas être disponibles. Disposer de la totalité des réactions, officielles ou non, aurait ainsi permis une analyse plus précise.

Deuxièmement, l'étude réalisée dans le cadre de notre première hypothèse ne concerne qu'une petite partie des éléments pouvant avoir une influence sur la conception du rôle national dans le chef des décideurs nationaux. L'étude réalisée se concentre sur un aspect précis de l'élaboration de la politique étrangère, dans lequel seule l'influence du religieux est étudiée dans l'identité de l'État, qui elle-même n'est qu'une variable parmi d'autres pouvant influencer la conception du rôle national et le rôle effectivement joué (cf. figure n° 3). Bien qu'une telle limite soit justifiée par le sujet même de notre recherche, la réalisation d'une étude plus générale ne pourrait que constituer un « plus » pour l'intérêt de notre recherche. Nous précisons également que notre analyse n'a pas pour objectif de définir avec précision les rôles joués par l'Iran et l'Arabie Saoudite. Au contraire, les différents agissements et déclarations relevés dans le contexte du soulèvement bahreïni permettent de confirmer des rôles généralement attribués à ces pays. Notre travail se borne ainsi à déterminer la part occupée par le religieux dans ces agissements.

Figure n° 3: role Theory as a Cognitive Model of the Agent-Structure Relationship¹⁶¹.



Enfin, pour rappel, notre première hypothèse est : *les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car ces deux États estiment jouer un rôle sur la scène internationale et régionale défini par leur appartenance à telle ou telle doctrine.*

Au cours de la première section (3.1), la présentation de la théorie du rôle, développée par Kalevi Holsti, nous a tout d'abord permis non seulement de fixer le cadre théorique mobilisé dans le développement de H1 mais nous a aussi permis de formuler clairement l'objectif à atteindre : déterminer l'influence du religieux dans l'identité de l'Iran et de l'Arabie Saoudite (3.1.1). En outre, dans l'optique de formaliser la politique étrangère suivie par ces deux États, une chronologie des événements ayant marqué le soulèvement bahreïni est proposée et conclut cette première section (3.1.2).

¹⁶¹ Reproduction de Sebastian HARNISCH *et al.*, p.26.

Ensuite, dans sa deuxième partie (3.2), ce chapitre propose une analyse des politiques étrangères menées à la lumière des doctrines religieuses sunnite (3.2.1) et chiite (3.2.2). Ainsi, après un bref rappel du comportement de l'Iran et de l'Arabie Saoudite sur la scène internationale lors du soulèvement bahreïni, il s'avère que l'intervention saoudienne au Bahreïn ainsi que les discours désignant l'Iran comme l'ennemi responsable des maux bahreïnais s'inscriraient dans une vision sunnite du rôle joué par l'Arabie saoudite. En effet, devant la nécessité de disposer d'un Califat afin de veiller sur l'immutabilité de la Révélation, les dirigeants saoudiens en arriveraient à se considérer comme les dépositaires de cette fonction. Fort de ce statut, Riyad n'hésiterait pas à intervenir militairement afin d'assurer la sécurité du sunnisme (et sa propre sécurité nationale) face à l'« hérésie » chiite. De même, la mise en perspective des déclarations iraniennes par rapport à la doctrine religieuse chiite démontrerait que Téhéran accorderait une grande importance aux peuples musulmans plus faibles et qu'il tiendrait pour responsable non pas une autre puissance musulmane mais bien un ennemi extérieur : les États-Unis. Dans le cadre de recherches futures, il serait ainsi intéressant d'explorer plus en profondeur cette possibilité, afin de déterminer si l'Iran et l'Arabie Saoudite développent de telles politiques théologiques, parallèlement à leurs politiques de puissance.

Pour conclure, au vu des données empiriques récoltées, de l'analyse effectuée et des conclusions qui en résultent, il est possible de corroborer assez largement notre première hypothèse. En effet, les divergences religieuses entre les deux principales doctrines de l'islam au sujet du message divin, de l'importance à accorder aux martyres, etc. amèneraient ces deux Nations, en concurrence pour occuper les mêmes rôles de leader régional, de protecteur régional et de défenseur de la Foi, à développer une politique étrangère concurrente et fondamentalement différente malgré leur objectif commun. Ainsi, s'il est indéniable que le comportement d'États sur la scène internationale soit grandement motivé par des intérêts nationaux divers, nous pouvons confirmer que le facteur religieux joue bel et bien un rôle dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du conflit bahreïni. Une seconde option pour une éventuelle recherche future pourrait être de chercher à déterminer si, dans le cadre du conflit bahreïni, le facteur religieux constitue un

« prisme mental » ou un « cadre argumentatif » de l'action, pour reprendre ici les termes de Vincent Legrand et de Vincent Eiffling dans leur article¹⁶².

¹⁶² Vincent LEGRAND, Vincent EIFFLING, "l'intérêt national dans la politique étrangère de la République islamique d'Iran, une justification islamique de l'intérêt du régime", *Revue internationale et stratégique*, 2017, n°105, pp.121-130

Chapitre 4. H2 : influence du religieux sur les décideurs dans l'élaboration des politiques étrangères.

Ce quatrième chapitre est consacré au développement de notre deuxième hypothèse (H2) explorée dans le cadre de ce mémoire : *Les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car les autorités politiques qui mettent celles-ci en place sont elles-mêmes influencées par la doctrine religieuse à laquelle elles se réfèrent.*

Dans son modèle éponyme, David Easton décrit le système politique comme une boîte noire (« *black box* ») où la prise de décision se fait selon un processus méconnu¹⁶³. Soucieux de présenter la religion comme une variable intervenant lors de ce processus, nous défendons ici l'idée que cette variable exercerait une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne (sunnisme) et iranienne (chiisme). En effet, cette variable interviendrait dans l'éducation des dirigeants politiques et de leurs conseillers. Un tel *background* culturel influencerait dès lors ces individus, tant dans leur manière de comprendre les événements bahreïnais que dans leur façon d'élaborer leur réponse politique face à cette crise. Afin de le déterminer, ce chapitre fait appel aux théories développées dans le cadre de l'Analyse des Politiques Étrangères (APE).

Ce quatrième chapitre se divise en trois parties. Ainsi, après avoir présenté le cadre théorique mobilisé (4.1), le deuxième point de ce chapitre présente dans un premier temps une biographie succincte des dirigeants politiques saoudien et iranien en place en 2011 avant d'explorer plus en détails les liens potentiels entre leur orientation religieuse et leur processus décisionnel (4.2). En conclusion, tous les éléments présentés dans le cadre de H2 permettront de déterminer si celle-ci peut être confirmée ou doit, au contraire, être infirmée et ce, après que les limites de la recherche menée pour l'analyse de notre hypothèse aient été soulignées (4.3).

¹⁶³ David EASTON, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New-York : Alfred A. Knopf, 1953, 320 p.

4.1 Présentation du cadre théorique : l'approche cognitive au sein de l'APE.

Définie par Jean-Frédéric Morin comme « (les) processus mentaux qui permettent aux individus d'interpréter leur environnement »¹⁶⁴, la cognition constitue l'élément central de l'approche cognitive, souvent mobilisée dans le cadre de l'APE. Plus précisément, cette approche pose le constat suivant : les individus perçoivent leur environnement et ont une représentation du monde qui les entoure qui dépend fortement de normes et de valeurs constituant leur personnalité. Dès lors, afin d'étudier correctement l'élaboration des politiques étrangères, l'approche cognitive souligne l'importance de s'intéresser aux individus impliqués dans le processus décisionnel et aux événements formateurs ayant façonné leur vision du monde¹⁶⁵.

Développée à partir des années 1930 au moment où la psychologie s'érige comme une discipline d'étude à part entière, l'approche cognitive et sa pertinence tant dans l'étude des relations internationales que dans l'élaboration de politiques étrangères connaissent trois périodes de développement. Ainsi, après une vingtaine d'années largement décevantes, une première génération d'études commence au début des années 1950 avant qu'une seconde génération ne prenne la relève à l'aube de la décennie 1970¹⁶⁶. C'est au cours de ces deux dernières périodes que l'étude systématique des croyances et des représentations des décideurs gagne en popularité et que se développent de nombreux concepts, dont celui de la cohérence cognitive, exploré par de nombreux auteurs (Festinger, 1957 ; Jervis, 1976 ; Janis et Mann, 1976).

Cette dernière notion est intéressante pour l'analyse de H2. En effet, selon la théorie de la cohérence cognitive, les individus accordent une grande importance au maintien de leur système de valeurs, y compris dans l'élaboration d'une politique étrangère. Ainsi, dans le cadre d'une prise de décision, les responsables politiques ont tendance à ne tenir compte que des informations en phase avec leurs croyances, laissant de côté toutes les informations contradictoires ou incompatibles avec leurs représentations de la réalité. Ce phénomène peut notamment s'observer en

¹⁶⁴ Jean-Frédéric MORIN, *La politique étrangère. Théories, méthodes et préférences*, Paris : Armand Colin, 2013, p. 219.

¹⁶⁵ Colleen MILLER, Jerel ROSATI, *Political Psychology, Cognition, and Foreign Policy Analysis*, Oxford : International Studies Encyclopedia Online, 2010, <http://people.cas.sc.edu>, 03/04/2018, 03/04/2018.

¹⁶⁶ Idem.

période de crise, où le stress généré par la situation conflictuelle encourage les décideurs politiques à faire appel à leur système de croyances afin de donner un sens aux événements vécus. À ce sujet, Miller et Rosati soulignent dans leur article que « *the more complex and uncertain the environment, the more likely individuals will rely on schemas and cognitive heuristics – shortcuts in information processing – to make sense on the world and the situation at hand* »¹⁶⁷.

Dans la mesure où, comme le relève Inboden, les croyances religieuses que les dirigeants ont intégrées au cours de leur enfance peuvent orienter durablement leur façon d'interpréter le monde et, par extension, leur politique étrangère¹⁶⁸, nous partons du double postulat suivant : les dirigeants saoudien et iranien mobilisent eux-aussi leur système de croyances lorsqu'ils prennent une décision et celui-ci est façonné par la doctrine religieuse à laquelle ils se réfèrent, soit respectivement le sunnisme et le chiisme. De ce fait, au cours de la crise bahreïnie, ces différentes doctrines religieuses différentes exerceraient chacune une influence dans l'élaboration des politiques étrangères saoudienne et iranienne car elles offriraient aux décideurs nationaux une compréhension des événements internationaux et une façon d'y répondre différente selon qu'il s'agit du sunnisme ou du chiisme. Dans son ouvrage « *Perception and Misperception in International Politics* », Robert Jervis souligne d'ailleurs à ce sujet : « *it is often impossible to explain crucial decisions and policies without reference to the decision makers' beliefs about the world and their images of others* »¹⁶⁹.

Afin de déterminer l'influence du facteur religieux sur des décideurs nationaux, deux théories sont principalement mobilisées ici. D'une part, dans l'optique de déterminer l'influence exercée par le religieux sur la conception des événements bahreïnis et sur le choix de la solution à apporter à cette crise, nous utilisons la théorie du code opérationnel, développée par Nathan Leites et, surtout, Alexander George dans son article : « *the operational code* » : *a neglected*

¹⁶⁷ Ibidem.

¹⁶⁸ William INBODEN, *Religion and American Foreign Policy, 1945-1960. The soul of Containment*, Cambridge : Cambridge University Press, 2008, 372 p.

¹⁶⁹ Robert JERVIS, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton : Princeton University Press, 1976, p.28.

approach to the study of political leaders and decision-making »¹⁷⁰. Nous précisons néanmoins que cette approche théorique nécessite une quantité importante de données empiriques (discours, etc.) que nous n'avons pu nous procurer, faute de temps et de moyens. Nous appliquons dès lors ici cette démarche en utilisant fortement le conditionnel afin de souligner que si nos observations nous permettent d'émettre des hypothèses explicatives, ces dernières n'ont pas pu être vérifiées dans le cadre de notre mémoire. D'autre part, l'influence du religieux peut également s'exercer sur les conseillers des dirigeants et leur propre conception des événements bahreïnais. Nous tentons dans ce chapitre de vérifier cette possibilité et appliquons pour ce faire les enseignements de Yaacov Vertzberger, transcrits dans l'ouvrage de celui-ci : « *The world in their minds. Information Processing, Cognition, and Perception in Foreign Policy Decisionmaking* »¹⁷¹.

4.2 L'influence du religieux dans la cognition des décideurs : analyse au niveau de l'individu et du groupe.

Cette partie s'articule autour de deux sous-points principaux. Dans le premier, nous présentons une brève biographie des dirigeants au pouvoir en Arabie Saoudite et en Iran lors des événements ayant secoué le Bahreïn (février – mars 2011), soit respectivement le roi Abdallah ben Abdelaziz al Saoud et le président Mahmoud Ahmadinejad. Nous insistons tout particulièrement sur le rôle joué par la religion dans leur éducation et nous mettons également en avant les membres de leur entourage (ministres et conseillers les plus influents). Dans le second point, après une courte présentation des théories mobilisées, nous appliquons ces approches théoriques afin de déterminer l'influence potentielle du facteur religieux dans la prise de décision des leaders politiques considérés et au sein de leur entourage, ou *inner circle*.

¹⁷⁰ Alexander GEORGE, « The operational code : a neglected approach to the study of political leaders and decision-making », *International Studies Quarterly*, vol. XIII, n°2, 1967, pp.190-222.

¹⁷¹ Yaacov Y.I. VERTZBERGER, *The world in their minds. Information Processing, Cognition, and Perception in Foreign Policy Decisionmaking*, Stanford : Stanford University Press, 1990, 447 p.

4.2.1 Présentation des décideurs politiques et de leur inner circle.

Nous commençons cette partie biographique en nous intéressant au dirigeant saoudien alors en place : S.M Abdallah ben Abdelaziz al Saoud, roi d'Arabie Saoudite de 2005 à 2015. Si Abdallah succède officiellement à son demi-frère, le roi Fahd ben Abdelaziz al Saoud, décédé suite à une crise cardiaque, au milieu des années 2000, il faut néanmoins souligner qu'il règne officieusement depuis déjà dix ans, après que Fahd ait été victime d'une attaque cérébrale en 1995.

Abdallah naît le 1^{er} août 1923 à Riyad. Il est le dixième fils du fondateur du royaume moderne d'Arabie saoudite, Abdelaziz ben Abderrahmane al Saoud (dit Ibn Saoud) et de sa douzième épouse, Fahda bin Assi Al Churaym.

Descendant par sa mère d'une tribu rivale des Saoud (la tribu des Chammar), Abdallah n'est pas destiné à devenir souverain à l'origine, ce qui explique sans doute sa formation distincte de celle de ses demi-frères devenus rois avant lui. En effet, alors que ses prédécesseurs réalisent leurs études à l'étranger, Abdallah est envoyé très jeune dans le désert, auprès de tribus bédouines, où il apprend les valeurs arabes traditionnelles et développe une de ses passions : l'équitation¹⁷². Le futur roi en retire également un profond respect pour l'héritage arabe dès son plus jeune âge, ainsi que les valeurs d'honneur, de simplicité, de générosité et de bravoure¹⁷³, valeurs qui lui sont reconnues par de nombreux diplomates et dignitaires étrangers¹⁷⁴.

Bien que peu de choses de son éducation ne soient connues, nous savons qu'auparavant le jeune prince Abdallah reçoit une « éducation religieuse formelle »¹⁷⁵ au cours de laquelle il développe une autre de ses passions : la lecture¹⁷⁶. L'enseignement religieux qu'il reçoit (le *Kuttab*) lui est dispensé à l'école des princes

¹⁷² *King Abdullah bin Abdulaziz Al Saud (1924-2015) – Official Biography*, Nashville : Saudi-US Relations Information Service, 22/01/2015, <http://susris.com/2015/01/22/king-abdullah-bin-abdulaziz-al-saud-1924-2015-official-biography/>, 06/04/2018, 06/04/2018.

¹⁷³ *Idem.*

¹⁷⁴ *King Abdullah bin Abdulaziz al-Saud, Saudi Arabian ruler, 1923-2015*, Londres : Financial Times, 23/01/2015, <https://www.ft.com/content/063a53b4-a2f7-11e4-ac1c-00144feab7de>, 06/04/2018, 06/04/2018.

¹⁷⁵ Kallie SZCZEPANSKI, *King Abdullah of Saudi Arabia*, New York : ThoughtCO.com, 19/12/2017, <https://www.thoughtco.com/king-abdullah-of-saudi-arabia-195665>, 06/04/2017, 06/04/2017.

¹⁷⁶ *Idem.*

de la cour royale¹⁷⁷ par des professeurs et des *oulémas* (théologiens sunnites)¹⁷⁸. Grandement influencé par certains de ses enseignants, Abdallah développe un profond respect pour la religion¹⁷⁹ et se présente comme relativement modéré¹⁸⁰. Au début de son règne, le roi Abdallah applique ainsi une politique étrangère insistant sur le dialogue interreligieux¹⁸¹ et reçoit officiellement le président iranien Ahmadinejad en mars 2007. Musulman dévot, il continue tout au long de sa vie à échanger énormément avec les *oulémas* sur divers sujets¹⁸² et rencontre hebdomadairement les dirigeants des institutions religieuses pour leur demander conseil du temps où il est prince héritier¹⁸³.

En dépit de sa (relative) modération, Abdallah radicalise sa position à partir de 2011 et, plus précisément, à partir du début des événements du « Printemps arabe ». Son objectif est alors double : museler les demandes émanant des activistes démocrates et prendre de vitesse les franges les plus extrêmes de la population, incarnées notamment par la Confrérie des Frères musulmans, désireuses de saper l'autorité de la famille royale saoudite¹⁸⁴. En outre, son éducation concentrée sur le sol saoudien est probablement à l'origine du fait qu'Abdallah se montre nettement moins à l'aise que ses prédécesseurs lors de ses contacts avec les dirigeants occidentaux et qu'il se prononce, durant sa jeunesse, contre l'occidentalisation de son pays et contre le rapprochement stratégique avec les États-Unis¹⁸⁵. Enfin, malgré une série de réformes timides (comme le droit de vote accordé aux femmes), le roi Abdallah fait preuve tout au long de sa vie d'un profond respect pour la tradition sunnite telle qu'elle est conçue

¹⁷⁷ *Abdullah of Saudi Arabia Biography*, thefamouspeople.com, <https://www.thefamouspeople.com/profiles/abdullah-of-saudi-arabia-5969.php>, 06/04/2018, 06/04/2018.

¹⁷⁸ *king Abdullah bin Abdulaziz al Saud Biography*, arabroyalfamily.com, <http://arabroyalfamily.com/kingdom-of-saudi-arabia/king-abdullah-bin-abdulaziz-al-saud-biography/>, 06/04/2018, 06/04/2018.

¹⁷⁹ Idem.

¹⁸⁰ Kallie SZCZEPANSKI, *King Abdullah of Saudi Arabia*, New York : ThoughtCO.com, 19/12/2017, <https://www.thoughtco.com/king-abdullah-of-saudi-arabia-195665>, 06/04/2017, 06/04/2017.

¹⁸¹ *Abdullah of Saudi Arabia Biography*, thefamouspeople.com, <https://www.thefamouspeople.com/profiles/abdullah-of-saudi-arabia-5969.php>, 06/04/2018, 06/04/2018.

¹⁸² *king Abdullah bin Abdulaziz al Saud Biography*, arabroyalfamily.com, <http://arabroyalfamily.com/kingdom-of-saudi-arabia/king-abdullah-bin-abdulaziz-al-saud-biography/>, 06/04/2018, 06/04/2018.

¹⁸³ *Abdullah bin Abdulaziz al-Saud (1924 -2015)*, Washington : thejewishlibrary.com, <http://www.jewishvirtuallibrary.org/abdullah-bin-abdulaziz-al-saud>, 06/04/2017, 06/04/2017.

¹⁸⁴ *King Abdullah Ibn Abdulaziz al-Saud – obituary*, Londres : The Telegraph, 22/01/2015, <https://www.telegraph.co.uk/news/obituaries/11322271/King-Abdullah-Ibn-Abdulaziz-al-Saud-obituary.html>, 06/04/2017, 06/04/2017.

¹⁸⁵ Idem.

par la doctrine wahhabite, ce qui explique en partie le caractère limité de ses réformes (le droit pour les femmes de conduire une voiture n'est ainsi pas entériné de son vivant).

Bien qu'il soit soucieux, dans un premier temps, de faire du rapprochement entre les peuples et les cultures une des priorités de sa politique étrangère, les relations entretenues par l'Arabie Saoudite avec certains acteurs clés au niveau international se dégradent dans les dernières années de son règne. Ainsi, après avoir condamné officiellement les attaques du 11 septembre 2001, le conservatisme du roi et sa fidélité à la vision des Saoud selon laquelle leur dynastie est la protectrice du monde musulman sunnite l'amènent à s'opposer à la volonté américaine d'utiliser les bases militaires saoudiennes lors de l'invasion de l'Irak en 2003¹⁸⁶. Par la suite, les relations avec Washington s'enveniment davantage sous la présidence de Barak Obama, dont le rapprochement avec l'Iran est fortement désapprouvé par Riyad.

Vis-à-vis du voisin perse, après la période de réchauffement diplomatique entreprise au cours des premières années de son règne, Abdallah se montre hostile envers Téhéran, exhortant par exemple les États-Unis à « couper la tête du serpent » lors d'un échange téléphonique informel révélé par le site Wikileaks¹⁸⁷. Cette animosité se traduit, entre autres, par l'envoi de l'armée saoudienne lors de la crise bahreïnienne, en mars 2011.

Concernant enfin son entourage, le roi Abdallah d'Arabie Saoudite compte parmi ses proches d'autres membres de la famille royale saoudienne, occupant des postes-clés au sein du gouvernement de Riyad. Si de nombreuses personnalités peuvent être mentionnées comme faisant partie de l'entourage du Roi, nous retenons ici trois noms particulièrement pertinents pour leur implication dans la politique étrangère de l'Arabie Saoudite. Nous soulignons cependant, comme le fait remarquer le journaliste John Bullock dans un de ses articles paru dans le journal britannique *The Independent*, que le roi Abdallah n'est pas issu de la même branche familiale que ses

¹⁸⁶ Kallie SZCZEPANSKI, *King Abdullah of Saudi Arabia*, New York : ThoughtCO.com, 19/12/2017, <https://www.thoughtco.com/king-abdullah-of-saudi-arabia-195665>, 06/04/2017, 06/04/2017.

¹⁸⁷ *King Abdullah Ibn Abdulaziz al-Saud – obituary*, Londres : The Telegraph, 22/01/2015, <https://www.telegraph.co.uk/news/obituaries/11322271/King-Abdullah-Ibn-Abdulaziz-al-Saud-obituary.html>, 06/04/2017, 06/04/2017.

demi-frères et qu'en conséquent, il ne leur accorde par sa totale confiance et ne dispose ainsi pas d'un véritable *inner circle*¹⁸⁸.

Il y a tout d'abord le ministre de la défense de l'époque, Salmane ben Abdelaziz al Saoud, l'actuel souverain du royaume saoudien. S'il reçoit la même éducation religieuse que son demi-frère à l'école des princes de la cour royale, Salman s'en distingue par une vision davantage conservatrice de l'islam. En effet, le prince Salmane est issu de la branche des Soudayri, connue pour être l'aile radicale de la dynastie des Saoud.

Nous trouvons ensuite le ministre des affaires intérieures et le prince héritier de l'époque, Nayef ben Abdelaziz al Saoud qui, comme ses (demi)-frères, reçoit une éducation religieuse à l'école des princes. Issu lui-aussi de la branche des Soudayri, il en partage leur vision rigoriste de la religion islamique.

Enfin, citons aussi Saoud ben Fayçal ben Abdelaziz al Saoud qui est, en 2011, le ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, fonction qu'il exerce alors depuis 1975. S'il n'est pas issu de la branche des Soudayri et que peu de choses sont connues à propos de son éducation religieuse, on peut néanmoins raisonnablement supposer que Fayçal n'est pas moins marqué par son enseignement religieux que ses oncles, Fayçal n'étant en effet pas un des fils d'Ibn Saoud mais un de ses petits-fils.

Nous poursuivons cette partie bibliographique en nous intéressant au dirigeant de l'Iran en 2011 : le président Mahmoud Ahmadinejad¹⁸⁹. Issu d'une famille modeste dont il est le quatrième enfant, le futur président iranien naît le 28 octobre 1956 à Aradan, un petit village du nord de l'Iran. Sa famille emménage l'année suivante à Téhéran, à la recherche de meilleures conditions économiques. C'est également à cette époque que le père du jeune Mahmoud, un ancien enseignant du Coran reconverti en

¹⁸⁸ John BULLOCH, *King Abdullah of Saudi Arabia: The King who initiated mild reforms at home while tightening Saudi Arabia's grip on the Middle East*, 23/01/2015, Londres : The Independent, <https://www.independent.co.uk/news/obituaries/king-abdullah-of-saudi-arabia-the-king-who-initiated-mild-reforms-at-home-while-tightening-saudi-9999554.html>, 06/04/2018, 06/04/2018.

¹⁸⁹ Nous laissons ici volontairement de côté le guide suprême Ali Khamenei qui ne joue qu'un rôle mineur dans l'élaboration de la politique étrangère iranienne.

forgeron, décide de modifier le nom de sa famille. Les Saborjhian deviennent ainsi les Ahmadinejad, dont la consonnance est bien plus pieuse^{190 191}.

Mahmoud grandit ainsi au sein d'une famille profondément croyante. Il participe dès son plus jeune âge à des événements organisés par les institutions religieuses locales et fait rapidement preuve de zèle dans l'apprentissage du Coran et dans sa volonté de remplir ses obligations religieuses¹⁹².

Plus précisément, la famille nouvellement nommée Ahmadinejad est confrontée peu de temps après son arrivée à Téhéran à une doctrine religieuse, en vogue à l'époque au sein des milieux populaires : le *mahdisme*, véhiculé principalement par la secte des *Hojjatieh*. Cette vision de l'islam chiite duodécimain, qui participe à la construction du système de croyances de Mahmoud Ahmadinejad, se distingue par son interprétation apocalyptique de la Foi. Ainsi, selon les enseignements dispensés alors par les membres des *Hojjatieh*, les croyants ne doivent pas attendre passivement le retour du *Al Mahdi* (le 12^e et dernier des imam) mais doivent accélérer sa venue en précipitant le monde dans l'apocalypse.

Le rigorisme religieux de Mahmoud Ahmadinejad se forme donc au cours de son enfance et lors de ses contacts avec cette doctrine religieuse. Plus tard, à l'Université des sciences et de la technologie, cette vision conservatrice l'amène à être révolté par « la débauche, la promiscuité, la perversité et la liberté des mœurs »¹⁹³ des jeunes étudiantes s'habillant à l'occidentale. C'est également lors de cette période que débute son engagement politique, l'étudiant Ahmadinejad participant à la fondation d'une association islamique des étudiants de l'université. Il ne se reconnaît en effet ni dans les groupes gauchistes ni dans les Moudjahidines du peuple, leur préférant une vision plus stricte de la foi islamique, la seule capable à ses yeux de créer un élan révolutionnaire¹⁹⁴.

¹⁹⁰ « Ahmadinejad » signifie en effet « race de Mohamed » ou « race vertueuse ».

¹⁹¹ *Mahmoud Ahmadinejad Biography*, New York : The [Biography.com](https://www.biography.com/people/mahmoud-ahmadinejad-38656), <https://www.biography.com/people/mahmoud-ahmadinejad-38656>, 27/04/2017, 07/04/2018.

¹⁹² ABBAS MILANI, *Pious populist*, Boston : Boston Review, 01/11/2007, <http://bostonreview.net/milani-pious-populist>, 07/04/2017, 07/04/2017.

¹⁹³ Michel TAUBMANN, *La bombe et le Coran*, Paris : Editions du moment, 2008, p.41.

¹⁹⁴ Idem, p.47.

Mahmoud Ahmadinejad est donc profondément marqué par sa ferveur religieuse, qu'il exprime déjà depuis l'enfance, mais également par la vision apocalyptique de l'islam véhiculée par le *mahdisme*. Ces éléments participent à la construction de sa vision du monde, qui le guide tout au long de sa vie et, *de facto*, de sa présidence. Ainsi, peu de temps après sa première élection en 2005, Mahmoud Ahmadinejad interpelle les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne en ces termes : « *Do you know why we wish for chaos at any price ? [...] Because, after the chaos, we can see the greatness of Allah* »¹⁹⁵.

Cette conception religieuse ne l'empêche cependant pas sa politique étrangère, au cours des premières années de son mandat, vers un rapprochement envers les pays arabes voisins. L'objectif est alors double : tenter d'étendre l'influence de l'Iran au Moyen-Orient et tenter de l'étendre également dans tout le monde musulman¹⁹⁶. Mahmoud Ahmadinejad poursuit ainsi cette politique en encourageant le commerce bilatéral et en tentant de faire accepter l'Iran au sein du Conseil de Coopération du Golfe¹⁹⁷.

Cette période de la présidence d'Ahmadinejad est donc marquée par la volonté de ce dernier de rapprocher son pays du voisin saoudien. Dénonçant un complot occidental pour diviser le monde musulman, Ahmadinejad présente l'Arabie Saoudite comme un partenaire de l'Iran afin de résister à ce plan supposé et déclare : « *Both Iran and Saudi Arabia are aware of the enemies' conspiracy [...] We decided to take measures to confront such plots, and hopefully this will strengthen Muslim countries against oppressive pressures by the imperialist front* »¹⁹⁸.

¹⁹⁵ Lawrence J. HAAS, *The world according to Mahmoud Ahmadinejad*, Washington : Jewish Policy Center, 2017, <https://www.jewishpolicycenter.org/2007/05/31/the-world-according-to-mahmoud-ahmadinejad/>, 07/04/2018, 07/04/2018.

¹⁹⁶ Hassan M. FATTAH, *Saudi-Iran meeting yields little substance*, New-York : New-York Times, 05/03/2007, <https://www.nytimes.com/2007/03/05/world/middleeast/05saudi.html>, 07/04/2018, 07/04/2018.

¹⁹⁷ *Ahmadi-Nejad message to Gulf states on relations with Iran*, arabicnews.com, 15/01/2008, <https://web.archive.org/web/20100122185743/http://www.arabicnews.com/ansub/Daily/Day/080115/2008011507.html>, 16/06/2008, 07/04/2018.

¹⁹⁸ Hassan M. FATTAH, *Saudi-Iran meeting yields little substance*, New-York : New-York Times, 05/03/2007, <https://www.nytimes.com/2007/03/05/world/middleeast/05saudi.html>, 07/04/2018, 07/04/2018.

En ce qui concerne son cercle restreint, Mahmoud Ahmadinejad s'entoure de proches conseillers, dont certains sont ministres du gouvernement iranien au moment de l'envoi de troupes saoudiennes au Bahreïn, en mars 2011. On retrouve tout d'abord, au sein de l'*inner circle* du Président, d'anciens membres de la secte des *Hojjatieh*. Malgré la mauvaise presse de cette dernière auprès du clergé chiite, l'idéologie mahdiste reste importante aux yeux du Président, qui compte notamment dans son entourage des individus comme Esfardiar Rahim Mashei, chef de son cabinet ou encore des personnages plus obscurs comme Abbas Ghaffai, exorciste personnel de Mahmoud Ahmadinejad.

Par ailleurs, d'autres conseillers et, parfois, membres du gouvernement font partie des proches du président Ahmadinejad et proviennent de partis politiques conservateurs. On peut ainsi citer le ministre iranien des Affaires étrangères, Ali Akbar Salehi, originaire comme Mahmoud Ahmadinejad d'une famille très pieuse. Nous pouvons également souligner que le plus proche conseiller d'Ahmadinejad, le chef de son administration Hamid Baghali, est pour sa part issu d'un parti conservateur : la « *Coalition of the pleasant Scent of Servitude* ».

Enfin, deux derniers noms méritent d'être mentionnés parmi les membres du cercle rapproché du Président : Ruhollah Hosseinian, son conseiller en matière de sécurité et politicien conservateur, ainsi que l'ancien commandant des Gardiens de la révolution et secrétaire du haut Conseil de sécurité national, le conservateur Ali Larijani, membre pour sa part du parti politique conservateur des « *Followers of Wilayat fraction* ».

Le tableau suivant (tableau n° 9) offre une vision synthétique des différents événements formateurs ayant participé à la construction du système de croyance des deux dirigeants présentés ainsi que du cercle rapproché de leurs conseillers.

Tableau n° 9 : présentation des décideurs politiques¹⁹⁹.

| Nom du décideur | Éléments biographiques |
|---|---|
| <p>Abdallah ben Abdelaziz al Saoud, roi d'Arabie Saoudite (01/08/1923 – 23/01/2015)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Éducation religieuse formelle à l'école des princes de la cour royale, • passe plusieurs années dans le désert, auprès de tribus bédouines, • rencontre hebdomadairement les représentants religieux en tant que prince héritier, • relativement modéré mais se radicalise face aux évènements du « Printemps arabe », • s'oppose au rapprochement entre les USA et l'Iran, • <i>inner circle</i> = membres de la famille royale saoudite, parfois plus conservateurs, ayant reçu la même éducation religieuse. |
| <p>Mahmoud Ahmadinejad, président iranien (28/10/1956 - ...)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Naît dans une famille très pieuse (cf. changement de nom de famille), • participe très tôt aux évènements religieux locaux, • se montre très actif dans son apprentissage du Coran, • côtoie durant son enfance la secte des <i>Hojjatieh</i> et leur vision de la foi chiite (nécessité de plonger le monde dans l'Apocalypse afin d'accélérer le retour du <i>Al Mahdi</i>) (= le <i>mahdisme</i>), • prône un rapprochement entre l'Iran et les pays arabes, notamment l'Arabie Saoudite, • <i>inner circle</i> = proches conseillers et membres du gouvernement issus de partis conservateurs, voire des <i>Hojjatieh</i>. |

4.2.2 La place du religieux dans la prise de décision des dirigeants saoudien et iranien.

Comme nous le précisons au terme de la section 4.1, deux apports théoriques sont ici mobilisés. Dans un premier temps, après un bref aperçu de cette méthode d'analyse, la théorie du code opérationnel est appliquée aux leaders saoudien et iranien afin de déterminer si leur appartenance religieuse respective influence leur perception de la crise bahreïnienne comme leur sélection de la réponse à y apporter. Dans un second temps, nous revenons sur les membres des « *inner circle* » des deux dirigeants et nous

¹⁹⁹ Tableau réalisé par l'auteur.

tentons de déterminer dans quelle mesure le facteur religieux exerce une influence à travers ces conseillers et membres du gouvernement.

4.2.2.1 Analyse au niveau de l'individu à travers le code opérationnel des dirigeants.

C'est dans son œuvre « *A study of Bolshevism* »²⁰⁰ que Nathan Leites développe cet outil afin d'expliquer le comportement des leaders soviétiques face aux événements internationaux. Le concept de code opérationnel est ensuite repris par Alexander George, ce dernier étant désireux de parfaire l'analyse entreprise par Leites et de fournir une présentation plus détaillée du concept. Ainsi, George reconnaît que l'appellation même du concept est « mal appropriée » (*misnomer*) et renvoie en réalité à un système général de valeurs influençant la vision des dirigeants sur la nature de l'Histoire et sur les politiques mises en place²⁰¹.

Plus précisément, afin de déterminer le système de croyances des décideurs politiques, Leites puis George expliquent que dix questions doivent être posées. Alexander George ajoute pour sa part que celles-ci peuvent être divisées en deux catégories : celles portant sur les valeurs philosophiques du décideur et celles concernant sa manière d'atteindre ses objectifs²⁰². Nous représentons cet ensemble de questions dans le tableau n° 10 ci-contre.

Dans le cadre de notre mémoire, nous mobilisons ces dix questions et nous les appliquons simultanément aux deux leaders politiques considérés (le roi Abdallah d'Arabie Saoudite et le président iranien Mahmoud Ahmadinejad) et nous nous concentrons sur l'importance du facteur religieux dans les réponses à toutes ces questions.

²⁰⁰ Nathan LEITES, *A study of Bolshevism*, Whitefish : Literary Licensing/LLC, 1953, 639 p.

²⁰¹ Alexander GEORGE, « The operational code : a neglected approach to the study of political leaders and decision-making », *International Studies Quarterly*, vol. XIII, n°2, 1967, pp. v-vii.

²⁰² Idem, p.vi.

Tableau n° 10 : contenu d'un « code opérationnel »²⁰³.

| Valeurs concernées | Questions |
|--------------------------|--|
| Croyances philosophiques | <ul style="list-style-type: none"> • Comment le dirigeant considère-t-il la nature « essentielle » de la vie politique : conflictuelle ou harmonieuse ? Quelle est son image de l'adversaire ? • Le dirigeant est-il optimiste ou pessimiste quant à la réalisation des valeurs et des aspirations politiques ? • Le futur politique est-il prévisible ? Si oui, comment et jusqu'à quel point ? • Quel contrôle le décideur a-t-il sur le déroulement des événements ? Estime-t-il pouvoir jouer un rôle pour orienter l'Histoire dans la direction souhaitée ? • Quel rôle accorde-t-il à la chance dans les affaires humaines et le développement historique ? |
| Croyances instrumentales | <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est, selon le décideur, la meilleure approche afin d'atteindre ses objectifs ? • Quels sont ses objectifs ? • Comment le dirigeant calcule-t-il les risques ? Aime-t-il en prendre ? • Quel est le timing respecté par le dirigeant pour atteindre ses objectifs ? • Comment évalue-t-il les moyens mis en place pour atteindre ses objectifs ? |

Tout d'abord, concernant leur vision de la vie politique, les dirigeants qui nous intéressent semblent être influencés par leur éducation religieuse. Désireux au début de son règne d'éviter autant que possible les confrontations²⁰⁴ et prônant dans un premier temps une politique d'ouverture envers l'Iran, le roi Abdallah est ensuite amené à radicaliser ses positions, essentiellement pour des raisons de politique intérieure (faire face aux activistes démocrates et aux Frères musulmans). La nouvelle vision du Roi est néanmoins clairement marquée par le sunnisme, dans la mesure où il insiste davantage sur son rôle de « protecteur des Lieux saints » et de dirigeant du pays

²⁰³ D'après Alexander GEORGE, "The operational code : a neglected approach to the study of political leaders and decision-making", *International Studies Quarterly*, vol. XIII, n°2, 1967, p.18.

²⁰⁴ King Abdullah bin Abdulaziz al-Saud, *Saudi Arabian ruler, 1923-2015*, Londres : Financial Times, 23/01/2015, <https://www.ft.com/content/063a53b4-a2f7-11e4-ac1c-00144feab7de>, 06/04/2018, 06/04/2018.

leader du monde sunnite, qu'il veut protéger contre l'expansionnisme chiite (réel ou supposé). Sa vision de l'Iran serait alors que ce pays est agressif.

De son côté, Mahmoud Ahmadinejad a une vision conflictuelle des relations internationales mais celle-ci est essentiellement dirigée contre les États-Unis, comme le montrent ses déclarations publiques dans le cadre de la crise bahreïnienne. On peut supposer ici que le chiisme, qui semble plus universaliste²⁰⁵ que le sunnisme, influence cette conception. En outre, le président iranien se caractérise par sa volonté de voir un islam des origines être pratiqué. Si aucune preuve ne vient ici étayer notre propos, nous pouvons émettre l'hypothèse que Mahmoud Ahmadinejad se sentirait proche des valeurs wahhabites prônées par les dirigeants saoudiens. Le président Ahmadinejad ne considérerait donc pas Riyad comme une menace, malgré les vives critiques formulées au sujet de l'envoi de troupes saoudiennes au Bahreïn.

Ensuite, du fait du peu de données empiriques en notre possession, il nous est compliqué de déterminer si le roi Abdallah se montre davantage optimiste ou pessimiste quant à la réalisation de ses objectifs. Étant donné la vive réaction saoudienne face aux événements bahreïnien, une nouvelle piste serait que le souverain saoudien n'est pas certain d'atteindre son objectif (éviter tout gain d'influence de Téhéran au Bahreïn), ce qui le pousserait à prendre des mesures fortes et rapides pour assurer sa réussite. Cet éventuel pessimisme, néanmoins, n'est pas expliqué, à notre connaissance, par la foi sunnite du souverain saoudien. Concernant Mahmoud Ahmadinejad, celui-ci semble davantage confiant et optimiste quant à la réalisation de ses objectifs. Convaincu du retour prochain du *Mahdi*, le président iranien organiserait sa politique étrangère (cf. confrontation avec l'Occident) afin d'accélérer ainsi la venue du 12^e imam et semble persuadé que sa présidence correspond à ce retour²⁰⁶.

La question de la prévisibilité du futur est également compliquée à établir dans le cas du roi Abdallah d'Arabie Saoudite. Nous notons tout de même que celui-ci semble convaincu que l'Iran mène et mènera toujours une politique d'encerclement de son pays, visant à affaiblir l'influence de celui-ci. En ce sens, le sunnisme jouerait un rôle via sa vision extrêmement négative du chiisme, une hérésie à combattre. Pour sa

²⁰⁵ Cf. chapitre 3.

²⁰⁶ Lawrence J. HAAS, *The world according to Mahmoud Ahmadinejad*, Washington : Jewish Policy Center, 2017, <https://www.jewishpolicycenter.org/2007/05/31/the-world-according-to-mahmoud-ahmadinejad/>, 07/04/2018, 07/04/2018.

part, comme nous le soulignons plus haut, le président de l'Iran est persuadé du retour prochain du *Mahdi* et de la plongée du monde dans l'apocalypse. La foi du dirigeant iranien, largement marquée par le *mahdisme*, aurait ici aussi une influence dans la conception du monde de Mahmoud Ahmadinejad.

Les dirigeants saoudien et iranien semblent en revanche avoir tous les deux la conviction d'avoir un rôle à jouer pour atteindre leurs objectifs. D'une part, influencé par sa foi sunnite, le roi Abdallah tient à faire honneur à son statut de « protecteur des Lieux saints » et prendrait ainsi la décision d'envoyer son armée au Bahreïn afin de contrer tout gain d'influence de l'Iran et du chiisme. D'autre part, Ahmadinejad est convaincu que son rôle est de précipiter le monde dans le chaos et il appliquerait dès lors sa tactique habituelle de provocation envers Washington, qu'il accuse d'être le véritable responsable de la situation au Bahreïn. Cependant, s'il n'hésite pas à fustiger le comportement de Riyad, le président iranien se montre plus modéré et favorise l'appel à l'unité entre tous les musulmans. La foi religieuse du dirigeant iranien, teintée de chiisme et de *mahdisme*, exercerait donc elle aussi une influence dans la prise de décision du leader politique.

La question du rôle attribué à la chance par les dirigeants est par contre difficile à établir à travers le prisme religieux. En effet, si le roi Abdallah semble ne pas y accorder de crédit (préférant envoyer rapidement l'armée saoudienne afin d'éviter une éventuelle propagation du mouvement contestataire), cela ne s'explique nullement, à notre connaissance, par une caractéristique de la doctrine religieuse sunnite. Quant à Mahmoud Ahmadinejad, le *mahdisme* semble pour sa part davantage pertinent dans la mesure où il exhorte les fidèles à agir activement pour hâter le retour du 12^e imam, ce qui pourrait indiquer un manque de crédit accordé à la chance pour atteindre cet objectif. Cependant, aucune réaction iranienne au cours de la crise bahreïnienne ne semble trouver son explication dans le manque de croyance dans la chance. Il est donc difficile d'établir si le président iranien accorde ou non du crédit à ce facteur dans le cadre de cette crise.

Les questions relatives aux croyances instrumentales des décideurs n'ont pour leur part pas été aussi propices à l'étude de l'influence des doctrines religieuses sur les dirigeants saoudien et iranien. Ainsi, d'après nos recherches, les différences observées entre le roi Abdallah et le Président Ahmadinejad relatives à l'évaluation et le contrôle

des risques, au timing respecté et à l'évaluation des moyens mis en place pour atteindre les objectifs ne peuvent s'expliquer par leur appartenance à des doctrines religieuses distinctes.

Les questions portant sur la sélection des objectifs à atteindre et sur le choix des priorités semblent en revanche plus pertinentes à cet égard et méritent, de notre point de vue, d'être développées. Ainsi, dans le chef du Roi saoudien, la définition des objectifs (réprimer le mouvement contestataire chiite au Bahreïn afin d'éviter une propagation de l'influence de Téhéran et affirmer la dynastie des Saoud comme la protectrice du monde sunnite) pourrait découler de sa foi, marquée par sa conception du chiisme comme une hérésie à combattre. De même, les objectifs définis par Mahmoud Ahmadinejad (plonger le monde dans le chaos tout en maintenant des relations les plus cordiales possibles avec les pays du Golfe afin de renforcer la place de l'Iran dans la région et, plus largement, dans le monde musulman) paraissent cohérents avec la foi chiite (universaliste) *mahdiste* (apocalyptique) du Président. Le facteur religieux jouerait donc un rôle dans le choix de ces objectifs même si, une fois encore, nous ne disposons que de peu d'éléments empiriques le démontrant.

Enfin, concernant la question des priorités établies par les décideurs, on peut noter que celle du roi Abdallah est, lors du soulèvement d'une partie de la population chiite bahreïnie, de maintenir à tout prix la famille royale de ce pays en place, condition *sine qua non* afin de présenter la dynastie des Saoud comme le « nouveau Califat »²⁰⁷. Dans la mesure où cette priorité s'explique par l'objectif de maintenir une *bufferzone* sunnite autour de son territoire tout en envoyant un message clair (« l'Arabie Saoudite est LE protecteur du sunnisme face au péril chiite »), il semblerait que la foi religieuse du souverain saoudien l'influence dans le choix de ses priorités. Quant à Mahmoud Ahmadinejad, sa priorité serait double : se présenter, lui et son pays, comme les défenseurs des populations opprimées face à l'injustice tout en ne chargeant pas trop frontalement le voisin saoudien, d'où le cantonnement du président iranien à des déclarations publiques visant surtout sa cible de prédilection : l'Occident et les États-Unis en particulier. Cette fois encore, l'éducation religieuse chiite de Mahmoud Ahmadinejad influencerait ce dernier dans le choix de cette politique étrangère

²⁰⁷ Cf. Chapitre 3.

(protéger les opprimés sans faire du sunnisme un ennemi). Sa conception *mahdiste*, elle, serait à l'origine de ses provocations envers Washington.

Le tableau suivant (tableau n° 11) conclut cette partie consacrée à la définition du code opérationnel des dirigeants et en résume les principaux enseignements.

Tableau n° 11 : tentative de présentation des codes opérationnels d'Abdallah ben Abdelaziz al Saoud et de Mahmoud Ahmadinejad, sur base des données récoltées^{208 209}.

| Questions | Dirigeants (Roi Abdallah et Mahmoud Ahmadinejad) | Influence du religieux |
|---|--|--|
| Univers politique et image de l'adversaire ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : harmonieuse puis conflictuelle. Iran agressif • M.A : conflictuelle. Arabie saoudite non menaçante | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : oui • M.A : oui |
| Optimiste ou pessimiste quant aux objectifs à atteindre ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : pessimiste • M.A : optimiste | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : non • M.A : oui |
| Le futur politique est-il prévisible ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : oui | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : oui |
| Quel rôle jouer ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : protecteur et leader des sunnites • M.A : hâter le retour du <i>Al Mahdi</i> | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : oui • M.A : oui |
| Rôle accordé à la chance ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : aucun • M.A : aucun | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : non • M.A : oui |
| Sélection des objectifs ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : l'Iran (le chiisme) doit être contenu • M.A : la position de l'Iran dans la région doit être améliorée + plonger le monde dans le chaos | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : oui • M.A : oui |
| Quels sont ses objectifs/priorités ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : contrer le chiisme • M.A : défendre les faibles | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : oui • M.A : oui |
| Calcul et contrôle des risques ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : n.d | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : n.d |
| Timing observé ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : n.d | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : n.d |
| Évaluation des moyens ? | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : n.d | <ul style="list-style-type: none"> • R.A : n.d • M.A : n.d |

Malgré l'absence conséquente de réponses concernant les trois dernières questions, la mobilisation du code opérationnel des dirigeants saoudien et iranien nous permet de tirer une première conclusion dans notre évaluation de l'influence du facteur

²⁰⁸ Tableau réalisé par l'auteur.

²⁰⁹ N.d = non déterminé.

religieux sur la cognition des dirigeants : les doctrines religieuses islamiques sunnites et chiites exerceraient bien une influence dans le processus décisionnel du Président iranien et, dans une moindre mesure, du Roi Abdallah d'Arabie saoudite. Ainsi, comme nous le soulignons dans le cadre théorique, cette influence se traduirait par une conception des événements internationaux (la crise bahreïnienne) et par une sélection des réponses à y apporter différentes, décrites au sein du tableau suivant (tableau n° 12).

Tableau n°12 : influence du religieux sur la cognition des dirigeants saoudiens et iraniens (analyse au niveau de l'individu)²¹⁰.

| Dirigeants | Conception de la crise bahreïnienne | Sélection de la réponse |
|---------------------------------|--|--|
| Abdallah ben Abdelaziz al Saoud | Sunnisme / <i>wahhabisme</i> → le conflit au Bahreïn serait attisé par l'Iran chiite dans le but de propager le mouvement révolutionnaire aux populations chiites d'Arabie Saoudite. L'objectif final serait de contester la suprématie de la dynastie des Saoud en tant que protecteur du monde musulman sunnite. | Sunnisme / <i>wahhabisme</i> → Afin de sauvegarder l'image d'une famille royale saoudienne capable de protéger ses alliés sunnites, une réponse rapide et massive serait nécessaire (envoi de troupes). |
| Mahmoud Ahmadinejad | Chiisme / <i>mahdisme</i> → le conflit au Bahreïn s'expliquerait par la détresse d'une population et s'inscrirait dans une politique plus générale visant à diviser les musulmans, menée par les États-Unis. | Chiisme / <i>mahdisme</i> → Afin de profiter du chaos ambiant sans isoler l'Iran dans le monde musulman, Mahmoud Ahmadinejad viserait en priorité les États-Unis (rhétorique provocatrice) et, dans une moindre mesure, l'Arabie saoudite. Il soulignerait également l'importance d'une unité entre les musulmans. |

²¹⁰ Tableau élaboré par l'auteur.

4.2.2.2 Analyse au niveau du groupe : l'impact du groupe de pairs et de la croyance de référence.

Après nous être concentré sur les dirigeants nationaux en tant qu'individus et leur propre vision du monde, influencée par leur croyance religieuse, nous appliquons notre analyse à un autre niveau, celui du groupe. Les dirigeants nationaux ne sont en effet pas isolés dans leur prise de décision et l'étude de l'influence exercée par le facteur religieux sur les conseillers des décideurs et sur ces derniers en tant que membres d'un groupe semble tout autant pertinente qu'une analyse au niveau individuel.

Dans le cadre de l'APE, la question des groupes et de leur influence dans l'élaboration des politiques étrangères a été abordée par plusieurs auteurs (Kelley, 1965 ; Shibutani, 1967 ; Janis, 1982) mais, parmi ces noms, celui de Vertzberger retient notre attention. Dans le chapitre de son œuvre consacré au milieu social et son influence dans le processus décisionnel du dirigeant²¹¹, il décrit en effet le rôle joué par ce qu'il nomme le « *peer group* » et le « *reference group* », qu'il distingue. Ainsi, selon lui, le groupe de pairs est celui auquel un individu (dirigeant ou conseiller) appartient physiquement et formellement à un moment donné là où le groupe de référence, lui, est celui auquel l'individu se réfère en terme de normes ou de règles pour juger, évaluer et concevoir une situation²¹².

Le groupe de référence détermine ainsi, ne fut-ce que partiellement, les critères que mobilisent les membres du groupe de pairs pour évaluer une situation ainsi que les alternatives afin d'y faire face²¹³. La qualité de la prise de décision peut donc varier selon que les points de vue du groupe de référence et du groupe de pairs sont congruents ou non²¹⁴. Dès lors que les valeurs du groupe de référence ne sont pas les mêmes que celles prônées dans le groupe de pairs, une même information peut être interprétée différemment par les membres de ce groupe²¹⁵.

²¹¹ Yaacov Y.I. VERTZBERGER, *The world in their minds. Information Processing, Cognition, and Perception in Foreign Policy Decisionmaking*, Stanford : Stanford University Press, 1990, pp.193-259.

²¹² Idem, p.249.

²¹³ Idem, p.250.

²¹⁴ Idem.

²¹⁵ Idem.

L'importance du groupe de référence auquel se réfèrent tant le décideur que ses conseillers et membres du gouvernement ne doit donc pas être négligée dans le cadre de l'analyse d'une politique étrangère. Ceux-ci fournissent effectivement un grand nombre de valeurs de référence aux membres du groupe de pairs, dont certaines ne sont pas religieuses. Dans un esprit de cohérence avec le sujet de notre mémoire, nous adaptons ici la pensée de Vertzberger et nous nous limitons aux valeurs religieuses valorisées, ce qui nous amène à ne pas parler de « groupe de référence », trop vaste, mais bien de « croyance de référence ».

Nous pouvons tout d'abord observer une certaine congruence entre les groupes de pairs et les croyances de références et ce, au sein des deux pays. D'une part, en Arabie saoudite, le groupe de pairs est constitué du roi Abdallah et des principaux ministres du gouvernement saoudien, également membres de la famille royale (Salmane ben Abdelaziz al Saoud, ministre de la défense ; Nayef ben Abdelaziz al Saoud, prince héritier et ministre des Affaires internes et Saoud ben Fayçal ben Abdelaziz al Saoud, ministre des Affaires étrangères). Tous reçoivent la même éducation religieuse, même si Salmane et Nayef partagent une vision plus rigoriste que leur souverain. D'autre part, en Iran, le groupe de pairs est constitué du Président (Mahmoud Ahmadinejad) et de ses conseillers les plus proches, dont certains font partie du gouvernement (Ali Akbar Salehi), de son administration (Esfardiar Rahim Mashei, Hamid Baghali, Ali Larijani) ou occupent des fonctions moins officielles (Abbas Ghaffai, exorciste du président ou encore Ruhollah Hosseinian, conseiller en matière de sécurité). La croyance de référence partagée est ici le chiisme, souvent conservateur, voire même le *mahdisme* pour les deux anciens membres des *Hojjatieh* (Abbas Ghaffai et Esfardiar Rahim Mashei) ainsi que pour Mahmoud Ahmadinejad.

Un premier constat peut donc être tiré : dans la mesure où la croyance de référence est partagée par l'ensemble des membres des groupes de pairs, les valeurs véhiculées par les doctrines religieuses sunnites et chiites ne sont nullement contestées et façonnent la vision de l'ensemble des groupes d'une même manière. L'influence de la croyance de référence est ainsi réelle.

En outre, Vertzberger relève que l'influence du groupe de référence (et donc de la croyance de référence) varie selon certaines conditions²¹⁶. Tout d'abord, il

²¹⁶ Ibidem, p.251.

souligne qu'au plus les croyances religieuses véhiculées par le groupe de référence sont proches de celles des membres du groupe de pairs, plus le groupe de référence (et la croyance véhiculée) est important aux yeux de ces individus²¹⁷, ce qui semble être le cas tant en Arabie Saoudite qu'en Iran.

Ensuite, l'auteur insiste sur le fait que la notion de temps est également très importante et ce, de deux façons. Premièrement, le temps passé au sein du groupe de pairs est important dans la mesure où plus celui-ci est long, moins l'importance du groupe de référence sera élevée. Deuxièmement, le temps que les individus s'attendent à passer au sein du groupe de pairs est également pertinent. En effet, une personne consciente de devoir passer une longue période au sein de ce groupe a tendance à être moins sensible aux valeurs transmises par son groupe de référence ou, ici, par sa foi²¹⁸. Ce dernier point est particulièrement intéressant, car il pourrait permettre d'expliquer en partie pourquoi Mahmoud Ahmadinejad se montre plus sensible au facteur religieux que le roi Abdallah. En effet, dans la mesure où ce dernier est Roi à vie et où Ahmadinejad sait sa présidence limitée dans le temps (maximum deux mandats), l'influence exercée par la croyance de référence serait, selon la prédiction que nous pouvons faire sur base des travaux théoriques de Vertzberger, plus grande auprès du dirigeant iranien.

Enfin, la question de l'équilibre des forces entre le groupe de pairs et le groupe de référence est également importante. En effet, lorsque le premier a davantage de pouvoir que le second (officiellement ou non), il est en mesure d'instaurer une hiérarchie et d'imposer une loyauté à ses membres. L'influence du groupe de référence diminue donc²¹⁹. Comme pour la condition temporelle, cette disposition permet sans doute d'expliquer la raison pour laquelle l'influence du religieux est plus importante chez Mahmoud Ahmadinejad. En Arabie Saoudite, il n'existe aucun pouvoir rivalisant avec celui de la famille royale. Le Roi Abdallah et les autres membres du groupe de pairs sont donc moins sous l'emprise de leur croyance de référence. En revanche, la République islamique d'Iran connaît deux pouvoirs importants, l'un temporel (le gouvernement du président), l'autre à la fois spirituel et temporel (le clergé chiite et l'autorité du Guide suprême disposant du pouvoir de

²¹⁷ Idem.

²¹⁸ Idem.

²¹⁹ Idem.

déterminer les « lignes rouges » que le gouvernement ne peut franchir). Dès lors, le président Ahmadinejad et les membres du groupe de pairs n'ont d'autre choix que de tenir compte des valeurs chiites prônées par l'autre pouvoir du pays, le plus important, celui du clergé.

Ces nouveaux éléments venant compléter notre analyse de l'influence du religieux sur les décideurs politiques sont synthétisés au sein du tableau n° 13 ci-dessous.

Tableau n° 13 : l'impact de la croyance de référence au sein des cercles décisionnels saoudien et iranien²²⁰.

| | Croyance de référence | Membres du groupe de pairs (et fonction de ceux-ci) | Éléments permettant l'influence du religieux |
|------------------------|------------------------------|---|---|
| Arabie saoudite | Sunnisme / <i>wahhabisme</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Abdallah ben Abdelaziz al Saoud (roi), • Salmane ben Abdelaziz al Saoud (ministre de la défense), • Nayef ben Abdelaziz al Saoud (prince héritier et ministre des Affaires internes), • Saoud ben Fayçal ben Abdelaziz al Saoud (ministre des Affaires étrangères). | <ul style="list-style-type: none"> • Valeurs du groupe de pairs et du groupe de référence identiques, • croyances religieuses du groupe de référence identiques à celles des membres du groupe de pairs. |
| Iran | Chiisme / <i>mahdisme</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Mahmoud Ahmadinejad (Président) • Ali Akbar Salehi (ministre des Affaires étrangères), • Esfardiar Rahim Mashei (chef de cabinet), • Hamid Baghali (chef de l'administration), • Ali Larijani (secrétaire du Haut conseil de sécurité nationale), • Abbas Ghaffai (exorciste), • Ruhollah Hosseinian (conseiller en matière de sécurité). | <ul style="list-style-type: none"> • Valeurs du groupe de pairs et du groupe de référence identiques, • croyances religieuses du groupe de référence identiques à celles des membres du groupe de pairs, • temps passé au sein du groupe de pairs limité, • déséquilibre des forces entre le groupe de pairs (pouvoir temporel) et le pouvoir spirituel/temporel du clergé. |

²²⁰ Tableau élaboré par l'auteur.

4.3 Limites de la méthode et conclusion.

Après avoir présenté les principales limites de la recherche appliquée dans le cadre de H2, cette troisième partie présente les grands enseignements de l'analyse effectuée à travers le cadre théorique mobilisé afin de pouvoir, *in fine*, déterminer si H2 peut être corroborée ou non.

Deux limites à nos méthodes de recherche et d'analyse peuvent être soulignées. Tout d'abord, l'absence d'accessibilité de certaines données empiriques et la contrainte du temps sont toutes deux à l'origine, comme dans le cadre de l'étude de H1, d'un certain manque de ressources pour la réalisation de notre étude, la majorité des informations relatives à l'éducation des leaders politiques ainsi qu'à la constitution de leur entourage provenant d'articles de presse. Cette limite explique l'emploi du conditionnel dans une grande partie de nos conclusions, sans possibilité de vérifier la véracité de nos hypothèses. En outre, de par la nature même de ce mémoire (réalisé dans le cadre d'études en relations internationales), nous faisons le choix, dans le cadre de la présentation biographique des dirigeants politiques et de celle de leur *inner circle*, de proposer une description la plus précise possible mais assez générale et sans doute incomplète. Cette fois encore, le manque de données explique cette carence, là où une description plus détaillée de l'éducation religieuse des individus considérés aurait offert davantage de certitudes dans nos conclusions.

Ensuite, la seconde limite, assez semblable à celle relevée au terme du troisième chapitre, est que nous nous focalisons sur un facteur bien précis (la religion) pouvant influencer la cognition des dirigeants et des autres membres de leur groupe de pairs. Si l'objectif même de notre mémoire le justifie, il aurait certainement été enrichissant de nous attarder sur d'autres événements formateurs de la vision du monde des dirigeants considérés (l'éducation reçue auprès des tribus bédouines par Abdallah, l'origine économique modeste de Mahmoud Ahmadinejad, l'appartenance à différents partis politiques de certains membres du groupe de pairs entourant le Président iranien, etc.).

Pour rappel, notre deuxième hypothèse est : *les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car les autorités politiques qui*

mettent celles-ci en place sont elles-mêmes influencées par la doctrine religieuse à laquelle elles se réfèrent.

Dans le cadre de H2, deux apports théoriques issus du cadre plus général de l'analyse des politiques étrangères et, plus précisément, de l'approche cognitive, ont été mobilisés : le « code opérationnel » de Nathan Leites et d'Alexander George ainsi que l'importance des groupes de références auprès des groupes de pairs, soulignée par Yaacov Y.I. Vertzberger. Nous avons mobilisé ces théories dans le but de démontrer que, suivant la doctrine religieuse à laquelle ils se réfèrent, les autorités politiques (dirigeants et conseillers) saoudienne et iranienne responsables de l'élaboration de la politique étrangère de leur pays dans le cadre du soulèvement bahreïni développent une vision distincte de ce conflit et sélectionnent une réponse à y apporter également différente.

Dans un premier temps, l'élaboration de biographies des dirigeants qui nous intéressent a démontré le fait que tous deux ont reçu une éducation religieuse dans le respect de leur foi et que cette dernière s'est radicalisée à un moment donné (face au « Printemps arabe » et au contact du *mahdisme*). La mobilisation de la théorie du code opérationnel qui suivit permit d'établir le fait que tous deux sont non seulement influencés par leur foi religieuse (notre variable indépendante) mais également que celle-ci est à l'origine d'une vision divergente du conflit bahreïni ainsi que de leurs choix distincts dans la réponse politique à y apporter (nos variables dépendantes, cf. tableau n° 12). Une première hypothétique explication a pu être formulée : bien que le facteur religieux exercerait une influence auprès des deux leaders, Mahmoud Ahmadinejad y semble plus sensible.

Dans un second temps, nous avons déterminé à travers l'étude des groupes de pairs et des croyances de référence présents au sein des deux États que celles-ci sont largement partagées par l'ensemble des membres des groupes de pairs saoudiens et iraniens, expliquant ainsi une vision du conflit bahreïni unique au sein des groupes. De plus, d'autres éléments comme le facteur temporel ainsi que le rapport de force entre le groupe de pairs et la croyance de référence permettraient d'expliquer pourquoi le Président Ahmadinejad semble davantage sensible à l'influence exercée par le facteur religieux que le Roi Abdallah d'Arabie Saoudite, bien qu'il s'agisse ici d'une nouvelle hypothèse à tester. Néanmoins, dans la mesure où ce dernier se voit tout de

même largement guidé par ses convictions sunnites, notre deuxième hypothèse peut donc être corroborée sur base de nos observations mais mérite d'être davantage explorée dans une future étude plus approfondie.

Conclusion.

Après avoir rappelé la question et les hypothèses de recherche autour desquelles s'articule ce mémoire, cette ultime partie présente, dans un premier temps, une vision synthétique de la problématique explorée ainsi que des enseignements obtenus lors de l'examen des hypothèses H1 et H2. Ensuite, dans un second temps, une réponse à la question de recherche sera avancée, la limite essentielle et principale de ce mémoire sera soulignée et quelques pistes de travail intéressantes seront proposées afin d'orienter d'éventuelles futures recherches sur le sujet.

La question et les hypothèses de recherche ont donc été élaborées au cours des deux premiers chapitres. Pour cela, il a été nécessaire de présenter la religion islamique (ses origines, les différences entre le chiisme et le sunnisme, etc.) et de définir les principaux termes-clés de notre recherche : la « politique étrangère » et « l'influence ». Ensuite, une fois le cadre théorique défini, il a été décidé d'articuler la recherche autour de la question suivante : *comment les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent-elles une influence distincte sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne développée dans le cadre du soulèvement bahreïni, du 14 février au 18 mars 2011 ?*

Dans l'optique de fournir une réponse pertinente à cette question, deux hypothèses de recherche ont alors été formulées en conclusion du deuxième chapitre :

- H1 : *les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car ces deux États estiment jouer un rôle sur la scène internationale et régionale défini par leur appartenance à telle ou telle doctrine.*
- H2 : *les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent une influence dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni car les autorités politiques qui mettent celles-ci en place sont elles-mêmes influencées par la doctrine religieuse à laquelle elles se réfèrent.*

Ces deux hypothèses posées, elles ont ensuite été développées dans le troisième et le quatrième chapitre. Ainsi, concernant H1, il apparaît que l'intervention saoudienne au Bahreïn comme les discours désignant l'Iran comme l'ennemi responsable des maux bahreïnais s'inscriraient dans une vision sunnite du rôle joué par l'Arabie Saoudite sur la scène internationale. De même, par rapport à la doctrine chiite, la mise en perspective des déclarations iraniennes démontre qu'il serait normal que Téhéran accorde une grande importance aux peuples musulmans plus faibles et qu'il tienne pour responsable non pas une autre puissance musulmane mais bien un ennemi extérieur : les États-Unis.

Ensuite, sur base des informations à notre disposition, la réalisation des codes opérationnels des leaders saoudiens et iraniens, propre à l'étude de H2, démontre que ces derniers, forts d'une éducation religieuse plus ou moins stricte, seraient influencés par la doctrine religieuse à laquelle ils se réfèrent afin d'interpréter le monde qui les entoure et plus particulièrement les événements bahreïnais. La vision divergente que les autorités saoudiennes et iraniennes ont de ce conflit ainsi que les mesures à prendre pour y remédier souligneraient une réelle influence du facteur religieux dans l'élaboration de leur politique étrangère, surtout dans le cas de Mahmoud Ahmadinejad. En outre, l'étude des groupes de pairs entourant les deux leaders expliquerait pourquoi le dirigeant iranien est davantage sensible à l'influence du religieux dans sa propre prise de décision (Mahmoud Ahmadinejad doit composer avec un facteur temporel plus contraignant que son homologue saoudien ainsi qu'avec un clergé religieux iranien influent).

Même si nous ne disposons que de très peu de preuves tangibles pour étayer nos conclusions, notre mémoire s'inscrivant en effet davantage dans la logique d'une recherche fondamentale (cf. infra), l'examen de nos deux hypothèses permet de corroborer celles-ci et une réponse à notre question de recherche peut ainsi être apportée. Les doctrines religieuses chiite et sunnite exercent de deux manières au moins une influence différente sur l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne, développée dans le cadre du soulèvement bahreïni. Tout d'abord, en fonction de la doctrine religieuse majoritaire au sein du pays, la vision qu'ont les dirigeants politiques du rôle joué par leur pays sur la scène internationale est elle-même distincte et incite ces leaders à adopter une politique étrangère conforme

aux objectifs inhérents au rôle du pays. La politique étrangère ainsi élaborée se démarque donc de celle du rival régional et le facteur religieux n'y est pas étranger.

Ensuite, les chefs d'États/de gouvernement iranien et saoudien sont eux-mêmes marqués par leur cognition. Cette dernière est, entre autres, façonnée par l'éducation religieuse que ces dirigeants ont reçue dans leur jeunesse. Dans la mesure où leur cognition les incite à prendre des mesures conformes à leur vision des événements, le facteur religieux exerce une nouvelle fois une influence sur l'élaboration des politiques étrangères saoudiennes et iraniennes.

Dans l'optique d'éventuelles recherches ultérieures portant sur le même sujet, il est avant tout nécessaire de revenir sur la limite principale de celle qui nous occupe et puis, de relever quelques pistes pertinentes et intéressantes à suivre dans le futur. La principale limite, déjà soulevée au cours de l'introduction, est la dimension abstraite de ce mémoire. Cette difficulté nous a poussé à repenser la nature même de notre travail, en le considérant comme une recherche fondamentale, ce qui nous a conduit à privilégier la forme conditionnelle pour l'élaboration de nos conclusions. Dès lors, une première piste évidente pour améliorer la qualité de notre recherche serait de disposer à la fois de davantage de temps et de moyens (techniques et financiers) afin de collecter bien plus de données empiriques, notamment un corpus le plus complet possible des discours prononcés par Mahmoud Ahmadinejad et Abdallah bin Abdelaziz al Saoud.

Par ailleurs, une autre option intéressante pour une hypothétique recherche future sur le sujet pourrait être « l'élargissement » de la recherche déjà menée. En effet, comme la conclusion de notre troisième chapitre le stipule, notre étude se fait à un niveau « micro » dans la mesure où nous ne nous concentrons que sur l'influence d'une seule variable parmi d'autres, le facteur religieux, pouvant influencer non seulement la conception du rôle national et le rôle effectivement joué par l'État mais aussi la cognition des dirigeants nationaux. La réalisation d'une étude à un niveau « macro », c'est-à-dire en considérant davantage de variables (géopolitiques, économiques, sociétales, etc.), serait ainsi tout à fait intéressante dans l'optique d'une recherche plus approfondie sur les facteurs influençant l'élaboration de la politique étrangère iranienne et saoudienne.

Bibliographie.

- Monographies et ouvrages collectifs.
 - AQUAVIVA Sabino S., *The decline of the sacred in industrial society*, Oxford : Blackwell, 1979, 289 p.
 - BOBINEAU Olivier, TANK-STORPER Sébastien (sous la direction de Singly), *Sociologie des religions*, seconde édition, Malakoff : Armand Colin, 2015, 129 p.
 - BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, 2ème édition, Paris : Presses de sciences po, 2006, 520 p.
 - BOUTA Tsjerd, *et. al.*, *Faith-based peace-building: Mapping and analysis of Christian, Muslim and multi-faith actors*, Den Hage : Netherlands institute of international relations Clingendael, 2005, 123 p.
 - CARRE Olivier, *l'Islam laïque ou le Retour à la grande tradition*, Paris : éditions Dalloz, 1993, 167 p.
 - DAHL Robert, *Who governs ? Democracy in an American city*, New Haven : Yale University Press, 1961, 384 p.
 - DE BRUYNE Paul, *La décision politique*, Louvain : éditions Peeters, 1995, 273 p.
 - DURKHEIM Emile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris : Presse Universitaire de France, 7ème édition, 2013, 672 p.
 - EASTON David, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New-York : Alfred A. Knopf, 1953, 320 p.
 - GIORGINI Didier, *Géopolitique des religions*, Paris : Presse Universitaire de France, 2016, 241 p.
 - HAMEL Agathe, *Religion et politique étrangère : étude du cas saoudien*, Sarrebruck : Editions universitaire européenne, 2016, 88 p.

- HARNISCH Sebastian, FRANK Cornelia, MAULL Hanns W., *Role theory in International Relations. Approaches and analyses*, Abingdon-on-Thames : Routledge, 2011, 322 p.
- HAYNES Jeffrey, *An introduction to International Relation and Religion*, Harlow : Longman, 2007, 456 p.
- HOURCADE Bernard, *Géopolitique de l'Iran. Les défis d'une renaissance*, Paris : Armand Colin, 2016, 335 p.
- INBODEN William, *Religion and American Foreign Policy, 1945-1960. The soul of Containment*, Cambridge : Cambridge University Press, 2008, 372 p.
- JANIS Irvin, *Groupthink: psychological studies of policy decisions and fiascoes*, Boston : Houghton Mifflin, 1982, 349 p.
- JERVIS Robert, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton : Princeton University Press, 1976, 464 p.
- KUPCHAN Charles, *How enemies become friends : the sources of stable peace*, Princeton : Princeton University Press, 2010, 448 p.
- LEITES Nathan, *A study of Bolshevism*, Whitefish : Literary Licensing/LLC, 1953, 639 p.
- MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère. Théories, méthodes et préférences*, Paris : Armand Colin, 2013, 315 p.
- QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4ème édition, Paris, Dunod, 2011, 256 p.
- RIFFLET Jacques, *L'Islam dans tous ses Etats*, Wavre : éditions mols, 2014, 745 p.
- ROGAN Eugene, *The Arabs : A History*, New York : Basic Books, 2011, 608 p.
- SHAH Timothy Samuel, PHILPOTT Daniel, SNYDER jack (sous la direction de), *Religion and International Relations Theory*, New York: Columbia University Press, 2011, 232 p.

- SEIPLE Chris, JAMES Patrick (sous la direction de), *Religion, Identity, and Global Governance. Ideas, Evidence, and Practice*, Toronto: University of Toronto Press, 2011, 336 p.
 - STRUYE DE SWIELANDE Tanguy, VANDAMME Dorothee, *Power in the 21st Century. Determinants and Contour*, Louvain-la-Neuve : Presse Universitaire de Louvain, 2015, 190 p.
 - TARROW Sydney, *Power in Movement*, Cambridge : Cambridge University Press, 1994, 265 p.
 - TAUBMANN Michel, *La bombe et le Coran*, Paris : Editions du moment, 2008, 255 p.
 - VERTZBERGER Yaacov Y.I, *The world in their minds. Information Processing, Cognition, and Perception in Foreign Policy Decisionmaking*, Stanford : Stanford University Press, 1990, 447 p.
 - WEBER Max, *Sociologie des religions* (traduction de GROSSEIN J-P), Paris : Gallimard, 1996, 545 p.
- Articles scientifiques.
 - AFRASIABI Kaveh et MALEKI Abbas, "Iran's Foreign Policy After 11 September", *The Brown Journal of World Affairs*, 2002, vol. IX, n°2, pp. 255-265.
 - COOPER Andrew Scott, "Showdown at Doha: The Secret Oil Deal That Helped Sink the Shah of Iran", *Middel East Journal*, 2008, vol. LXII, n°4, pp.567-591.
 - CORM Georges, "Religion et géopolitique : une relation perverse", *Revue internationale et stratégique*, vol. IV, n°76, pp.23-34.
 - FOX Jonathan, "Religion et relations internationales : perceptions et réalités", *politique étrangère*, vol. IV, pp.1059-1071.
 - GARTZKE Eric, GLEDITSCH Kristian Skrede, "Identity and conflict : Ties That Bind and Differences That Divide.", *European Journal of International Relations*, 2006, vol. XII, n°1, pp.53-87.

- GEORGE Alexander, « The operational code : a neglected approach to the study of political leaders and decision-making», *International Studies Quarterly*, vol. XIII, n°2, 1969, pp.190-222.
- HENDERSON Errol Anthony, "The Democratic Peace through the Lens of Culture, 1920-1989", *International Studies Quarterly*, 1998, vol. XLII, n°3, pp.461-484.
- HOLSTI Kalevi, "National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy", *International Studies Quarterly*, 1970, vol.XIV, n°3, pp.233-309.
- LEGRAND Vincent, EIFFLING Vincent, "l'intérêt national dans la politique étrangère de la République islamique d'Iran, une justification islamique de l'intérêt du régime", *Revue internationale et stratégique*, 2017, n°105, pp.121-130.
- LINDBLOM Charles, "The Science of Muddling Through", *Public Administration Review*, 1959, vol. XIX, n°2, pp.79-88.
- PIRSON Paul, "Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics", *The American Political Science Review*, 2000, vol. XCIV, n°2, pp. 251-267.
- "Popular protests in North Africa and the Middle East (III): The Bahreïn revolt", *International Crisis Group*, 06/04/2011, Middle East/North Africa n°105, 28 p.
- RICHARD Yann, "L'Islam politique en Iran", *Politique étrangère*, 2005, n°1, pp.61-72.
- ROUSSEAU David, GARCIA-RETAMERO Rocio, "Identity , Power and Threat Perception.", *Journal of Conflict Resolution*, 2007, vol. LI, n°5, pp.744-771.
- SEKHRI Sofiane, « The role Approach as a theoretical framework for the analysis of foreign policy in third World countries», *African Journal of Political Science and International Relations*, 2009, vol.III, n°10, pp.423-432.

- TETI Andrea, "Le Bahreïn entre rocher et pétrole », *Outre mer*, 2011, vol. III, n°29, pp.507-518.
- WUTHROW Robert, LEWIS Valérie, "Religion and Altruistic US Foreign Policy Goals.", *Journal of the Scientific Study of Religion*, 2008, vol. XLVII, n°2, pp.191-209.
- Working paper.
 - EIFFLING Vincent, *Iran's power : from self perception to reality*, Louvain-la-Neuve : Université Catholique de Louvain, 2017, 21 p.
- Internet.
 - *Abdullah of Saudi Arabia Biography*, thefamouspeople.com, <https://www.thefamouspeople.com/profiles/abdullah-of-saudi-arabia-5969.php>, 06/04/2018, 06/04/2018.
 - *Abdullah bin Abdulaziz al-Saud (1924 -2015)*, Washington : thejewishlibrary.com, <http://www.jewishvirtuallibrary.org/abdullah-bin-abdulaziz-al-saud>, 06/04/2017, 06/04/2017.
 - *Ahmadi-Nejad message to Gulf states on relations with Iran*, arabicnews.com, 15/01/2008, <https://web.archive.org/web/20100122185743/http://www.arabicnews.com/ansub/Daily/Day/080115/2008011507.html>, 16/06/2008, 07/04/2018.
 - AJOURY Antoine, *À Bahreïn, l'Arabie saoudite réaffirme son leadership sur les monarchies du Golfe*, Beyrouth : Société Générale de Presse et d'Édition SAL, 21/03/2011, https://www.lorientlejour.com/article/695410/A_Bahrein%2C_l%27Arabie_saoudite_reaffirme_son_leadership_sur_les_monarchies_du_Golfe.html, 03/01/2018, 03/01/2018.
 - ALFONEH Ali, *Iran's provocative rhetoric*, Atlanta : CNN, 12/10/2011, <http://globalpublicsquare.blogs.cnn.com/2011/10/12/irans-provocative-rhetoric/>, 01/01/2018, 01/01/2018.
 - AMIRI Mitra, *Iran calls for regional unity, hits out at Saudi Arabia*, London : Reuters, 18/04/2011, <https://www.reuters.com/article/us-iran-military-ahmadinejad/iran-calls-for-regional-unity-hits-out-at-saudi-arabia-idUSTRE73H28X20110418>, 01/01/2018, 01/01/2018.

- AYAD Christophe, et.alii, *Le « grand jeu » de l'Arabie saoudite pour étouffer les « printemps arabes »*, Paris : Le Monde Afrique, 13/01/2014, http://www.lemonde.fr/libye/article/2014/01/13/le-grand-jeu-de-riyad-pour-etouffer-les-printemps-arabes_4346993_1496980.html, 01/01/2018, 01/01/2018.

- Belga News, *Bahreïn: des soldats saoudiens pour "répondre à une menace sur la sécurité"* , Bruxelles : RTBF, 14/03/2011, https://www.rtbf.be/info/monde/detail_bahrein-des-soldats-saoudiens-pour-repondre-a-une-menace-sur-la-securite?id=5769243, 01/01/2018, 01/01/2018.

- BENILLOUCHE Jacques, *Le Bahreïn, la ligne rouge que l'Iran est tenté de franchir*, Arlington County : Slate, 25/04/2012, <http://www.slate.fr/story/53769/bahrein-ligne-rouge-iran-arabie-sunnite-chiite>, 20/08/2017, 20/08/2017.

- BOUANCHAUD Céline, FOLLIOT Colin, *Entre l'Arabie Saoudite et l'Iran : 35 ans de rivalité*, Paris : Le Monde, 06/01/2016, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/01/06/entre-riyad-et-teheran-trente-cinq-ans-de-rivalites_4842692_3218.html, 19/08/2017, 19/08/2017.

- FATTAH Hassan M., *Saudi-Iran meeting yields little substance*, New-York : New-York Times, 05/03/2007, <https://www.nytimes.com/2007/03/05/world/middleeast/05saudi.html>, 07/04/2018, 07/04/2018.

- GRESH Alain, *Face-à-face tendu à Bahreïn*, Paris : Le Monde diplomatique, 01/03/2011, <https://blog.mondediplo.net/2011-03-01-Face-a-face-tendu-a-Bahrein>, 01/01/2018, 01/01/2018.

- HAAS Lawrence J., *The world according to Mahmoud Ahmadinejad*, Washington : Jewish Policy Center, 2017, <https://www.jewishpolicycenter.org/2007/05/31/the-world-according-to-mahmoud-ahmadinejad/>, 07/04/2018, 07/04/2018.

- *Iran will protect 'oppressed' in Yemen, Palestine and Bahrain – Khamenei*, Moscow : Russia Today, 16/05/2015, <https://www.rt.com/news/259297-iran-khamenei-yemen-protect/>, 03/01/2018, 03/01/2018.

- JALIFE-RAHME Alfredo, *L'Arabie saoudite contre l'Iran : la plaque tectonique du pétrole de Qatif*, Paris : VoltaireNet ,04/02/2016, <http://www.voltairenet.org/article190165.html>, 19/08/2017, 19/08/2017.
- JOKAR Milad, *Iran-Arabie saoudite: le renversement de la balance géopolitique*, New York : Huffington Post, 07/01/2016, http://www.huffingtonpost.fr/milad-jokar/iran-arabie-saoudite-b_8920072.html, 18/08/2017, 18/08/2017.
- JONES Toby C., *The siege of Bahrain*, Washington DC : Foreign Policy (FP), 18/02/2011, <http://foreignpolicy.com/2011/02/18/the-siege-of-bahrain/>, 01/01/2018, 01/01/2018.
- *King abdullah bin abdulaziz al saud Biography*, arabroyalfamily.com, <http://arabroyalfamily.com/kingdom-of-saudi-arabia/king-abdullah-bin-abdulaziz-al-saud-biography/>, 06/04/2018, 06/04/2018.
- *King Abdullah Ibn Abdulaziz al-Saud – obituary*, Londres : The Telegraph, 22/01/2015, <https://www.telegraph.co.uk/news/obituaries/11322271/King-Abdullah-Ibn-Abdulaziz-al-Saud-obituary.html>, 06/04/2017, 06/04/2017.
- *King Abdullah bin Abdulaziz Al Saud (1924-2015) – Official Biography*, Nashville : Saudi-US Relations Information Service, 22/01/2015, <http://susris.com/2015/01/22/king-abdullah-bin-abdulaziz-al-saud-1924-2015-official-biography/>, 06/04/2018, 06/04/2018.
- *King Abdullah bin Abdulaziz al-Saud, Saudi Arabian ruler, 1923-2015*, Londres : Financial Times, 23/01/2015, <https://www.ft.com/content/063a53b4-a2f7-11e4-ac1c-00144feab7de>, 06/04/2018, 06/04/2018.
- *Mahmoud Ahmadinejad Biography*, New York : The Biography.com, <https://www.biography.com/people/mahmoud-ahmadinejad-38656>, 27/04/2017, 07/04/2018.
- MILANI Abbas, *Pious populist*, Boston : Boston Review, 01/11/2007, <http://bostonreview.net/milani-pious-populist>, 07/04/2017, 07/04/2017.

- NOURIAN Shabnam, *Iran's support for Bahrain protesters fuels regional tensions*, Bonn : Deutsche Welle, 15/04/2011, <http://www.dw.com/en/irans-support-for-bahrain-protesters-fuels-regional-tensions/a-6504403-1>, 03/01/2018, 03/01/2018.
- *Printemps arabe : la chronologie pays par pays*, Auxerre : Sciences Humaines.com, 29/08/2011, https://www.scienceshumaines.com/printemps-arabe-la-chronologie-pays-par-pays_fr_27710.html, 01/01/2018, 01/01/2018.
- RIGOULET-ROZE David, *"Arc sunnite" versus "croissant chiite" : deux face d'un même Janus conflictuel ?*, Vincennes : diploweb.com, 20/06/2007, <https://www.diploweb.com/forum/islam07092.html>, 22/07/2017, 22/07/2017.
- SZCZEPANSKI Kallie, *King Abdullah of Saudi Arabia*, New York : ThoughtCO.com, 19/12/2017, <https://www.thoughtco.com/king-abdullah-of-saudi-arabia-195665>, 06/04/2017, 06/04/2017.
- TISSERON Antonin, *Bahreïn / Géostratégie: un confetti au centre des luttes d'influence dans le golfe Arabo-persique*, Toulouse : overblog.fr, 12/04/2011, <http://lessakele.over-blog.fr/article-bahreïn-un-confetti-au-centre-des-luttes-d-influence-dans-le-golfe-73595926.html>, 01/01/2018, 01/01/2018.

Ce mémoire de recherche s'intéresse à l'influence exercée par le facteur religieux dans l'élaboration de la politique étrangère saoudienne et iranienne dans le cadre du soulèvement bahreïni. Plus précisément, émettant l'hypothèse que les courants religieux chiite et sunnite ont influencé de manière différente les deux États étudiés dans l'élaboration de leur politique étrangère, l'objectif de ce travail est de relever cette influence et de déterminer son impact dans l'élaboration de ces politiques.

Pour ce faire, ce mémoire se divise en quatre principaux chapitres. Un premier chapitre est consacré à une présentation de la religion islamique (ses origines, les différences entre le sunnisme et le chiisme, etc.). Un deuxième chapitre présente la question de recherche ainsi que les deux hypothèses explorées (H1 et H2). Enfin, les troisièmes et quatrièmes chapitres développent et traitent quant à eux ces deux hypothèses de travail.

Sunnisme, chiisme, théorie du rôle, code opérationnel, groupe de pairs.